



Pays du Lunévillois

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEES 2014 et 2015





Malgré un contexte national difficile, malgré les contraintes budgétaires et une réforme territoriale qui fait évoluer notre paysage institutionnel, le Pays a su dès 2014, avec le renouvellement de ses instances, trouver une dynamique et engager les réflexions pour l'avenir de notre territoire.

Dans la continuité des chantiers engagés les années précédentes, le Pays a poursuivi la structuration du Pôle Tourisme avec notamment l'ouverture de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois dans des locaux flambant neufs à Lunéville au mois de février et la poursuite des actions dans le domaine de la mobilité.

C'est donc tout naturellement que les élus ont saisi, l'opportunité de se transformer de syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR). Je crois véritablement que cette évolution est importante pour l'avenir du Pays et je tiens par la présente à remercier vivement tous ceux qui y ont contribué.

En effet, ce nouveau cadre réglementaire nous invite à définir un projet de territoire partagé pour les 6 ans à venir qui vise à renforcer les liens entre le Pays et ses intercommunalités. Il s'agit de définir les conditions et les actions pertinentes à conduire à l'échelle du pays pour apporter une valeur ajoutée en matière de développement économique, de cohésion sociale, de développement culturel et de transition énergétique.

L'élaboration d'un nouveau projet de territoire et de la candidature Leader pour la programmation 2014-2020 a constitué le grand chantier de l'année.

Cette démarche a été un véritable succès et je tiens, par la présente, à remercier tous les élus, les membres du Conseil de développement, les associations et au-delà tous les acteurs publics et privés qui ont participé à ces forums et qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce nouveau projet de territoire et à la candidature Leader.

Nous avons appris en octobre que le dossier de candidature LEADER était retenu et que le Pays allait ainsi bénéficier d'une enveloppe d'environ 1,4 millions d'euros pour apporter un nouvel élan à notre économie locale. Il s'agira notamment de développer les circuits courts, de valoriser nos savoirs faire et nos ressources naturelles, de développer notre attractivité touristique.

Tout au long de la démarche d'élaboration du projet de territoire, comme un leitmotiv il est constaté que l'échelle Pays est l'échelon le plus adapté pour débattre et échanger entre intercommunalités mais aussi avec tous les acteurs socio-économiques du territoire. Le Conseil de développement sera toujours là aux côtés du Pays pour représenter les forces vives et une conférence des maires est organisée chaque année.

Notre société et le monde évoluent avec de nombreux défis à relever et un nouveau modèle de développement à imaginer pour transmettre et construire avec les jeunes un monde plus solidaire dans un environnement préservé tout en continuant à vivre sur un territoire rural dynamique et ouvert.

Nous vous présentons cette année un rapport d'activité auquel nous avons apporté une attention toute particulière car il retrace deux années riches en événements, qui marquent une nouvelle étape dans la vie du Pays et de ses projets.

Je vous en souhaite à toutes et à tous une agréable lecture.

Hervé Bertrand
Président

Sommaire

I.	Le Pays au service du développement du Lunévillois	7
1.	Présentation du Pays du Lunévillois	7
2.	Transformation du syndicat mixte de Pays en Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR)	7
3.	Les instances de gouvernance du PETR	8
3.1.	Le Pole d'Equilibre Territorial et Rural	8
3.2.	Le Groupe d'Action Locale	9
3.3.	L'équipe d'animation du Pays	9
4.	Le Bilan financier du PETR	10
4.1.	Dépenses de fonctionnement	10
4.2.	Recettes de fonctionnement.....	10
4.3.	Dépenses d'investissement.....	11
4.4.	Recettes d'investissement	11
II.	L'élaboration du projet de territoire du PETR	12
1.	Rappel des démarches antérieures.....	12
1.1.	Rappel des fondements de la charte de développement durable de 2002	12
1.2.	Lancement de chantiers prioritaires à partir 2010	12
1.3.	Séminaire du 3 mars 2014 : bilan de mise en œuvre de la charte de 2002	12
2.	La construction du nouveau projet de territoire.....	14
2.1.	Phase préalable au lancement du projet de territoire	14
2.2.	Méthode de travail retenue	14
2.3.	Processus d'implication des acteurs locaux.....	15
2.4.	Principales étapes et temps forts ayant marqué l'élaboration du projet de territoire.....	17
2.5.	Descriptif des principales phases d'élaboration du projet de territoire	18
III.	Les activités du Groupe d'Action Locale LEADER	25
1.	Rappel des spécificités de LEADER	25
2.	La clôture du programme LEADER 2009-2015	26

3.	L'activité 2015 du GAL en quelques chiffres :.....	27
4.	Les enseignements de la programmation 2009-2015 :.....	31
5.	La construction d'une stratégie pour la période de programmation LEADER 2015-2020	34
6.	Sélection par le Conseil Régional de Lorraine pour la programmation LEADER 2015-2020 ...	36
6.1.	La priorité ciblée du GAL du Pays du Lunévillois	35
6.2.	La stratégie locale de développement du GAL du Pays du Lunévillois	36
6.3.	Le pilotage du projet LEADER 2015-2020.....	36
6.4.	La capitalisation et la diffusion des expériences	38
6.5.	Perspectives pour 2016.....	39
IV.	Développement des services à la mobilité	39
1.	Rappel de l'origine de la démarche et de l'engagement du Pays sur la mobilité.....	39
1.1.	Projet n°1 du PER: Mise en œuvre d'un service de Transport à la demande : le TEDIBUS.....	40
1.2.	Projet n°2 du PER : aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage.....	49
V.	Tourisme :.....	54
1.	Du Pôle tourisme à la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois.....	54
2.	Les Bureaux d'informations touristiques	55
3.	La promotion.....	56

I. Le Pays au service du développement du Lunévillois

1. Présentation du Pays du Lunévillois



Situé au Sud-est de la Meurthe-et-Moselle, le Pays du Lunévillois regroupe 8 communautés de communes à la suite, le 1^{er} janvier 2014, de la fusion des communautés de communes de la Haute-Vezouze et du Badonvillois en communauté de communes du Piémont Vosgien.

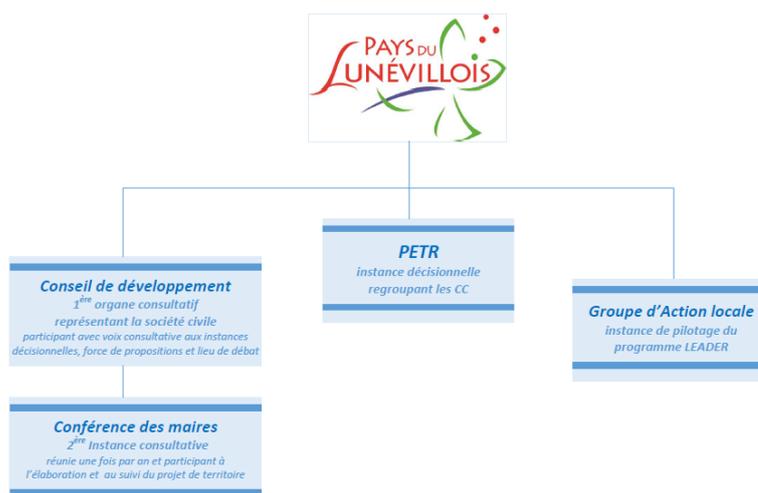
Le Pays compte **162 communes** pour **81 722 habitants** (INSEE 2014). Sa vocation est d'impulser et de favoriser un développement équilibré de son territoire, en prenant appui sur ses richesses et sur sa diversité.

Lieu de réflexion, d'échanges et de coordination, le Pays permet la mutualisation de moyens pour mettre en œuvre des actions cohérentes pour l'ensemble du territoire. Il appuie également ses réflexions et ses actions sur le Conseil de développement, constitué en association et regroupant une quarantaine de représentants socioprofessionnels et de citoyens.

2. Transformation du syndicat mixte de Pays en Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR)

L'article 79 de la loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM du 27 janvier 2014 crée avec le PETR une nouvelle catégorie de syndicat mixte (à côté du syndicat mixte fermé, du syndicat mixte ouvert et du pôle métropolitain). Pour les syndicats mixtes constitués exclusivement d'EPCI à fiscalité propre et reconnus comme pays avant l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010, la transformation en PETR selon la loi est automatique sauf délibération contraire de ses communautés membres à la majorité qualifiée (2/3 des communautés représentant la moitié de la population) dans un délai de trois mois. C'est le cas du Pays du Lunévillois qui était un syndicat mixte depuis le 29 décembre 2005. En septembre 2014 les conditions étaient réunies pour le passage en PETR. Fin décembre, le Pays a réactualisé et modifié ses statuts en conséquence, occasion de redéfinir ses missions et ses modalités d'organisation en cohérence avec le nouveau cadre juridique sans toutefois grand changement au quotidien car il reste soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes.

Le syndicat mixte de Pays est transformé en PETR par arrêté préfectoral le 13 mars 2015. // assure pour le compte des intercommunalités la mise en œuvre du projet de territoire qu'elles auront élaboré, assure la coordination et l'ingénierie de mise en œuvre des projets, en collaboration étroite avec deux instances consultatives : le Conseil de développement territorial qui représente la société civile et la Conférence des maires.



3. Les instances de gouvernance du PETR

3.1. Le Pole d'Equilibre Territorial et Rural

A la suite des élections municipales de mars 2014 et au renouvellement des communautés de communes en découlant, les instances du Pays ont été renouvelées début juin 2014. Le PETR est présidé depuis le 3 juin 2014 par **M. Hervé BERTRAND**, Maire de Laronxe et 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Lunévillois. (2^{ème} en partant de la gauche)



1^{er} Vice-président délégué à l'économie et au projet de territoire: **Christian GEX**, Maire de Baccarat et Président de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, (3^{ème} en partant de la gauche)

2^{ème} Vice-président délégué au tourisme : **Bernard MULLER**, Maire de Badonviller et 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Piémont Vosgien, (4^{ème} en partant de la gauche)

3^{ème} Vice-président délégué à la mobilité, à la culture et à la communication : **Christian BOUCAUD**, Maire de Haussonville et 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Bayonnais, (1^{er} en partant de la gauche)

Le PETR est administré par un Comité syndical ou de Pôle, qui en constitue l'organe délibérant composé de 30 membres désignés par les communautés de communes dans le respect du poids de population de chacune. Le Bureau de Pôle est lui composé de 17 membres et assure la gestion des affaires courantes.

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, régie dotée de la seule autonomie financière est gérée par un comité d'exploitation composé de deux collègues : 9 membres désignés par le comité de Pôle du PETR et 8 membres représentant les catégories professionnelles du tourisme.

Les instances consultatives

Des comités consultatifs, ouverts aux élus et aux membres du Conseil de développement, structurent les travaux du Pays et leur thématique définit précisément dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

Le Conseil de Développement territorial

Présidé par Sophie LEHE, Vice-présidente de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle. Il a tenu son assemblée plénière le 2 juillet 2015 et a renouvelé les membres de son conseil d'administration.

La Conférence des maires

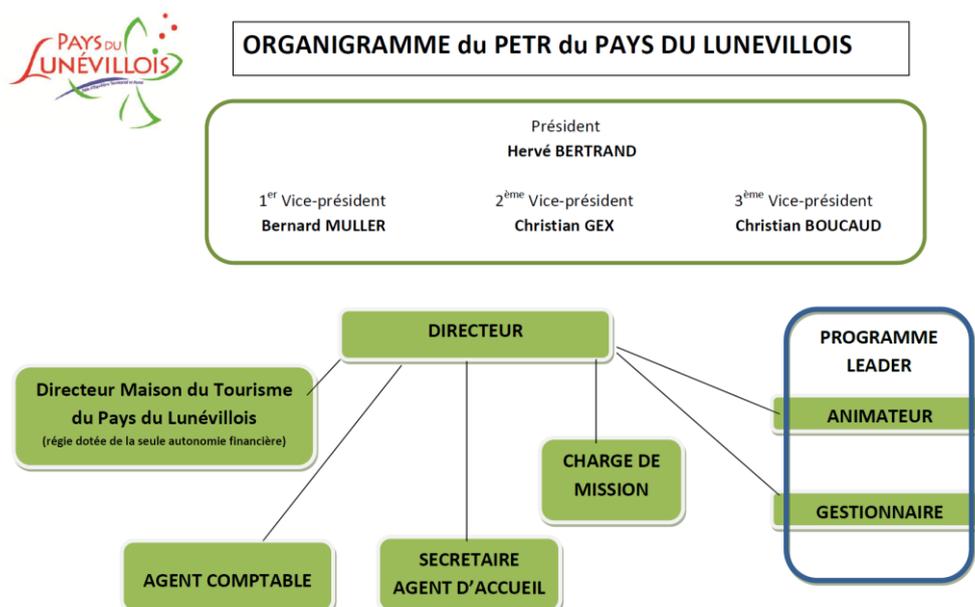
Nouveauté depuis la loi MAPTAM, une conférence des maires s'est tenue le 10 juin 2015 à l'occasion de laquelle a été présenté le dossier de candidature Leader pour la programmation 2014-2020.

3.2. Le Groupe d'Action Locale

Outil d'animation du programme européen LEADER, le GAL est présidé par le Président du Pays et a pour Vice-présidente, Sophie LEHE, Présidente du Conseil de développement.

L'instance délibérante du Groupe d'Action Locale est le comité de programmation, composé par des membres du conseil de développement et des membres du comité syndical. (Voir chapitre 3). En amont du comité de programmation, un comité technique examine et émet un avis technique sur les projets présentés.

3.3. L'équipe d'animation du Pays



Des changements sont intervenus au cours de l'année 2015 dans l'équipe avec trois départs : Gaëlle Marion, gestionnaire du programme LEADER a rejoint au mois de juin la fonction publique d'Etat Hervé Klein a quitté ses fonctions de directeur le 1^{er} septembre 2015 pour rejoindre le Conseil départemental du Gard

Francine Martin, agent technique d'entretien depuis 1999, a fait valoir à partir du mois d'octobre 2015 ses droits à la retraite. Aucun recrutement n'est intervenu en 2015 pour remplacer ces départs. Odile Bégorre-Maire a assuré par Interim la direction du Pays et celle de la Maison du Tourisme.

Au 31 décembre 2015, l'équipe du Pays reposait sur les compétences suivantes :

Odile Bégorre-Maire, directrice du Pays par Intérim et directrice de la Maison du Tourisme,

Guillaume Ferry, animateur du programme Leader depuis avril 2013,

Armelle Lajaunie, chargée de mission « Mobilité - cadre de vie » depuis juin 2010,

Joelle Gréville, assistante administrative et comptable depuis 1999,

Evelyne Peynot, assistante administrative depuis juillet 2005.

L'ingénierie du Pays bénéficie d'un soutien financier du Conseil général, de la Région Lorraine, de l'Europe et des communautés de communes.

4. Le Bilan financier du PETR

4.1. Dépenses de fonctionnement

■ Fonctionnement général

■ Salaires

■ indemnités

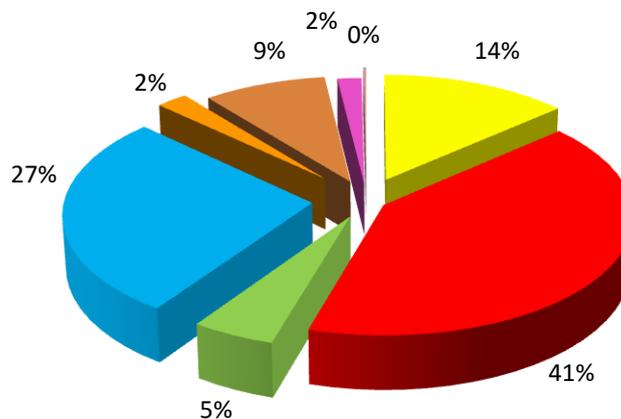
■ Subventions (ML, CIDFF, EIE, CDPL)

■ Subvention méridienne

■ Abondement aux budgets annexes

■ Dotation amortissements

■ Frais financiers



4.2. Recettes de fonctionnement

■ Cotisations intercommunalités

■ Subventions Leader

■ subventions Région

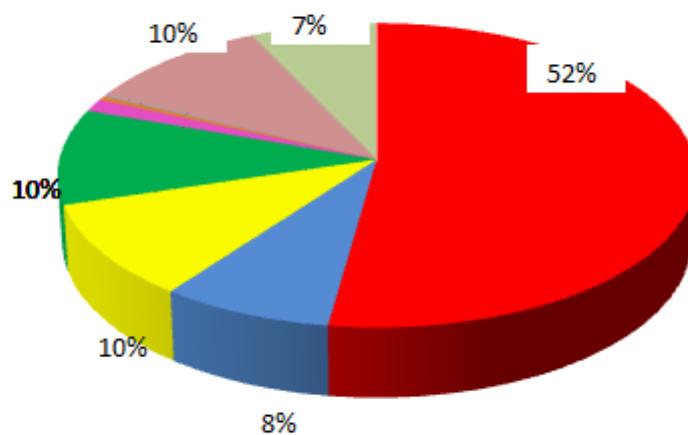
■ subventions Département

■ Attenuation de charges

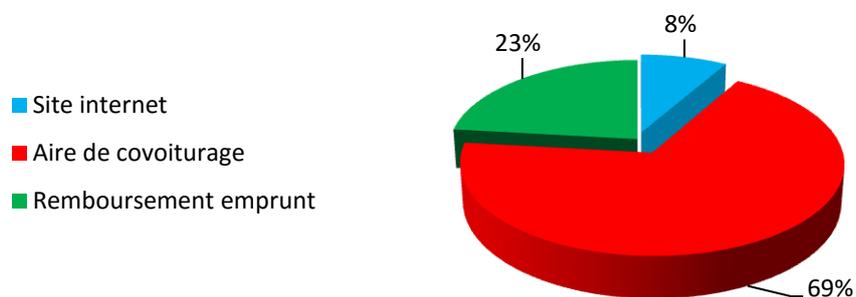
■ Subvention autres

■ Produits exceptionnels

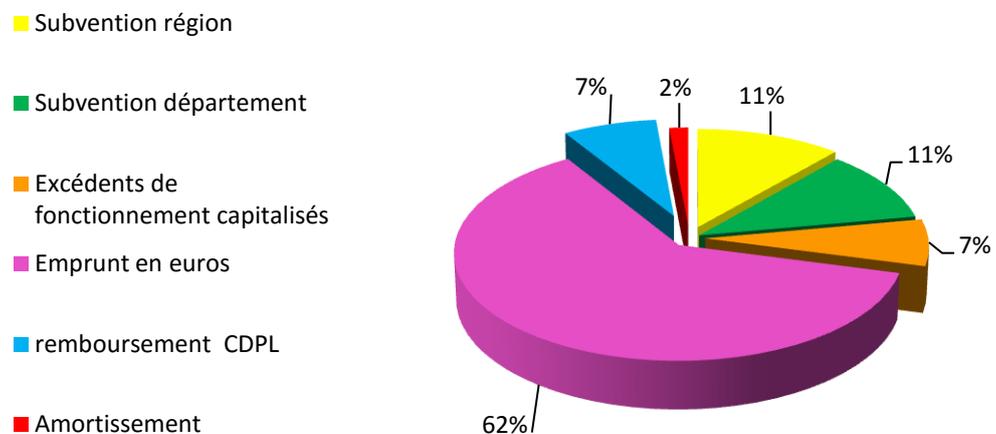
■ provision et dotation



4.3. Dépenses d'investissement



4.4. Recettes d'investissement



II. L'élaboration du projet de territoire du PETR

1. Rappel des démarches antérieures

Avant d'aborder l'élaboration du nouveau projet de territoire qui a été le grand chantier de l'année 2015, il est utile de se rappeler les fondements de la charte précédente, les principales réalisations qui ont marqué le territoire et les éléments essentiels du bilan de mise en œuvre de la charte réalisé en 2014.

1.1. Rappel des fondements de la charte de développement durable de 2002

Depuis 2002, la charte de développement durable constituait le socle du projet de territoire.

Autour de l'objectif majeur de renforcer l'attractivité du Lunévillois, elle s'articulait autour de quatre axes d'intervention :

- mieux relier l'ensemble du territoire et permettre un développement équilibré
- préserver et mettre en valeur la qualité du cadre de vie
- développer une offre de services et d'équipements de qualité pour la population
- favoriser une dynamique de mutation économique porteuse d'emplois durables

1.2. Lancement de chantiers prioritaires à partir 2010

En 2009, un important travail de bilan d'étape et de réappropriation de ces orientations avait été mené et conduit à la définition d'une priorité ciblée autour des questions de mobilité et au lancement d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays.

Le Pays a répondu en 2010 à l'appel à projet sur les Pôles d'excellence rurale. Son projet d'actions « La mobilité, facteur de développement durable pour le Pays du Lunévillois » a été labellisé en 2011 et reposait sur 3 axes d'intervention :

Développer un service de transport à la demande en milieu rural

Aménager un réseau d'aires de covoiturage et promouvoir les pratiques de covoiturage

Créer un garage

Parallèlement à ces actions en faveur de la mobilité, le Pays a accompagné depuis 2012 le développement d'une politique touristique coordonnée et structurée à l'échelle du Pays.

1.3. Séminaire du 3 mars 2014 : bilan de mise en œuvre de la charte de 2002

Parmi les principaux projets structurants portés et réalisés par le Pays, ont notamment été mentionnés :

Les programmes Leader+ (2002-2007) et Leader (2007-2013) ayant permis de soutenir le développement des services et des initiatives en faveur de la mobilité

Les études sur la valorisation de la filière Bois, sur les déchets ou sur la mobilité ayant permis d'impulser certaines dynamiques collectives

Le soutien du Pays à la mise en place d'équipements structurants pour son développement économique (pépinière d'entreprise, pôle Bijou)

Le programme d'actions sur la mobilité durable labellisé « Pôle d'Excellence rurale » en 2011 et ayant conduit à la concrétisation de 3 projets importants pour le Pays : mise en place d'un service de transport à la demande, l'aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage et la création d'un garage solidaire

Les actions de développement touristique et l'engagement d'une politique de développement touristique structurée à l'échelle du Pays autour du Pôle touristique

Les projets structurants portés par les intercommunalités mais aussi par certains acteurs privés et ayant contribué à la déclinaison de la charte de Pays ont aussi été mentionnés, parmi eux :

Les Politiques de gestion des déchets volontaristes mises en place par les communautés de Communes notamment avec la mise en place de la redevance incitative sur 5 intercommunalités de l'Est lunévillois et une politique de prévention des déchets

L'Aménagement d'un réseau de maisons de santé, de maisons des services

Le développement d'infrastructures de loisirs et de tourisme

Le développement et l'aménagement numérique des cinémas du territoire

L'organisation de manifestations culturelles organisées par des associations ayant atteint une renommée telle que le festival de musique baroque de Froville ou relevant d'initiatives de groupes de jeunes (Festival du vieux Canal...)

Les points forts apportés par le Pays ces dernières années, ont été soulignés :

Une prise de conscience des atouts du territoire et d'une image plus positive du Lunévillois liée à la qualité du travail collectif et de débat conduits au sein du Pays et du Conseil de développement

Le Pays est la bonne échelle pour constituer un espace de dialogue et de concertation

Le levier d'action que constitue le programme LEADER pour impulser et soutenir une dynamique de projets et un travail partenarial public/privé

Les projets structurants engagés en faveur de la mobilité et du développement touristique

Le soutien mutualisé apporté à des structures associatives œuvrant pour plus de cohésion sociale ou pour un développement culturel

Des points d'amélioration à atteindre ont notamment été exprimés dans les domaines suivants :

Une meilleure efficacité du Pays pour renforcer le travail en commun entre le Pays et ses intercommunalités, la mutualisation de certains services

Améliorer la communication vers l'extérieur et en interne à l'échelle du Pays vers les habitants

Améliorer le fonctionnement des équipements structurants ou des services développés : pépinière d'entreprise, TEDIBUS, pôle Bijou...

Définir une stratégie de territoire renouvelée autour d'objectifs plus opérationnels pour être plus efficaces sur des opérations concrètes

2. La construction du nouveau projet de territoire

2.1. Phase préalable au lancement du projet de territoire

Le séminaire de rentrée d'octobre 2014

Pour permettre aux nouveaux élus d'avoir une vision globale des chantiers en cours et des enjeux de l'évolution du Pays, un séminaire de travail a été l'occasion de faire un point détaillé sur l'avancement de trois chantiers principaux :

L'élaboration du projet de territoire et d'une future candidature à l'appel à projets LEADER

La structuration du Pôle Tourisme et la création d'une future Maison du Tourisme

Le développement des services à la mobilité



Ainsi dans un contexte de restriction budgétaire et de réforme territoriale, les élus ont rappelé que le Pays devait se fixer des champs d'intervention prioritaires :

La mobilité où il s'agira pour l'avenir de poursuivre un niveau de service adapté

La poursuite de la structuration d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays pour fédérer toutes les énergies et apporter une valeur ajoutée au développement économique du territoire. La création d'une régie dotée de la seule autonomie financière comme structure juridique est ainsi actée : le Pôle tourisme devient **la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois**

- Avec la transformation du syndicat mixte de Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) et la définition d'un projet de territoire, occasion est donnée d'articuler le nouvel appel à projets Leader, comme levier d'action majeur pour le développement du Pays.

Cette première étape franchie, et dans la perspective de cette démarche, une enveloppe budgétaire est donc votée en 2014 avec un cofinancement Europe/ région pour faire appel à un appui en ingénierie externe pour l'élaboration du projet et de la candidature Leader.

Côté technique, le Cabinet ARGOS, retenu début 2015, et toute l'équipe d'animation est mobilisée autour de la conduite du projet sans oublier l'implication des directeurs et agents de développement des communautés de communes.

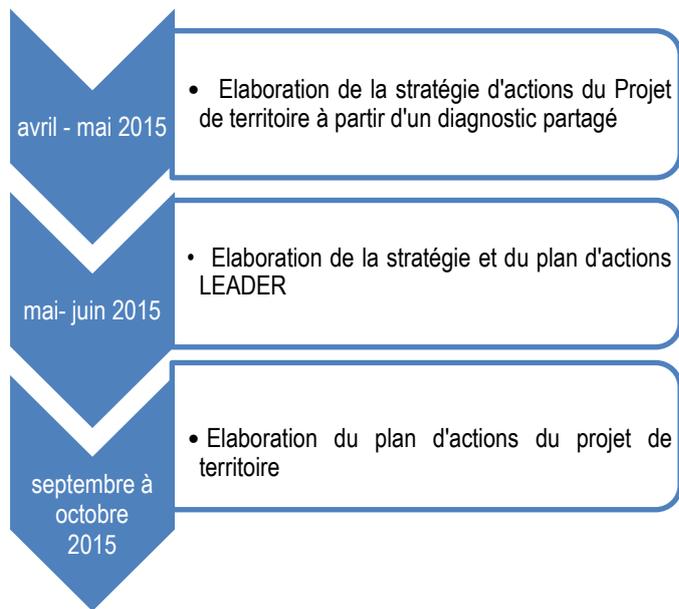
2.2. Méthode de travail retenue

L'élaboration du projet de territoire intégrant la candidature LEADER a reposé sur les principes méthodologiques d'une démarche participative Leader, à savoir :

La définition d'une stratégie et d'un plan de développement à partir d'un diagnostic partagé

La mise en place d'un partenariat public-privé dès le lancement de la démarche

L'inscription du projet dans une approche globale multisectorielle, participative et ascendante permettant de mobiliser et de favoriser les interactions entre un large panel d'acteurs publics et privés, issus d'horizons différents



Trois grands temps de réflexion ont rythmé le processus d'élaboration du projet de territoire :

Un comité de pilotage réunissant des acteurs publics (représentants des différents EPCI du Pays) et privés (représentants du Conseil de développement) a assuré la conduite de la démarche et la validation des principales étapes d'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER.

Un comité technique composé de l'équipe du PETR, des techniciens des EPCI et des partenaires institutionnels **a accompagné le**

travail d'ingénierie externe et notamment participé à l'organisation des ateliers de travail, des temps forts d'animation ou de restitution et à la préparation des comités de pilotage et des documents supports nécessaires.

2.3. Processus d'implication des acteurs locaux

Les forums qui ont été organisés en **divers points du territoire**, ont permis à la fois de communiquer, d'informer et de former à la démarche participative du projet de territoire, les acteurs publics et privés ainsi que de les impliquer à tous les stades de l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER. La mobilisation des acteurs, en particulier des acteurs privés, a été faite à la fois par le Pays, par les communes, intercommunalités et le réseau des acteurs associatifs et socio-économiques. Les comptes rendus des forums sont joints en annexe.

La démarche d'élaboration de l'ensemble du projet de territoire a permis l'implication progressive de **plus de 150 d'acteurs**. Cette participation, au travers d'échanges individuels et/ou collectifs, a été constante durant la démarche avec un certain nombre de temps forts qui ont rythmé cette élaboration. Dans un souci de cohérence et de pérennisation de la mobilisation, les acteurs locaux qui ont participé à l'élaboration du projet LEADER seront tenus informés et surtout invités à poursuivre leur contribution au sein du **Groupe d'Action Locale (GAL)**. Ils pourront également participer à la mise en œuvre de cette charte de territoire à travers les travaux du Conseil de développement.

Les différentes phases de mobilisation, durant les mois de mars 2015 à novembre 2015, ont permis d'établir un diagnostic territorial réactualisé, de faire émerger les enjeux et les orientations stratégiques pour la définition d'une stratégie de développement pour le territoire. A partir de cette stratégie de territoire a ensuite été élaboré une stratégie et un programme d'actions LEADER avec une priorité ciblée.

Grâce aux forums et à cette dynamique d'échanges continus, des projets et des idées ont émergé. Des propositions ont ainsi pu être discutées et arbitrées dans une logique de confrontation positive des visions et des attentes de chacun.

La concertation pour l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER, en un clin d'œil, c'est :

- ▶ **11 Forums territoriaux**
- ▶ **1 réunion de présentation de la candidature aux élus du territoire**
- ▶ **6 réunions du Comité de Pilotage**
- ▶ **5 réunions de travail du Comité technique**
- ▶ Plus de **150 acteurs** ont contribué au moins une fois aux travaux menant à l'écriture de la candidature
- ▶ Plus de **290 participations cumulées** aux temps de concertation
- ▶ Plus de **60 lettres de soutien** à la candidature LEADER
- ▶ Plus de **1500 heures de travail collectif** consacrées à l'élaboration de la candidature
- ▶ Plus de **50 entretiens** conduits avec les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques)

2.4. Principales étapes et temps forts ayant marqué l'élaboration du projet de territoire.

Calendrier	Temps forts (comité pilotage, forums, entretiens)	Etapes de la démarche
1 ^{er} avril 2015	<i>Comité technique en amont</i> Comité de pilotage n°1	Définition d'une feuille de route de la mission (étapes, contenu, calendrier)
22 avril 2015 27 avril 2015 Du 1 ^{er} au 30 avril	Forum territorial n°1 à Lunéville Forum territorial n°2 à Gerbéviller Entretiens individualisés avec un panel d'acteurs	Réalisation d'un diagnostic partagé Définition et hiérarchisation des enjeux Enquête qualitative pour repérer les enjeux prioritaires du territoire auprès d'un ensemble d'acteurs représentatifs de différents secteurs d'activité
30 avril 2015	<i>Comité technique et</i> Comité de pilotage politique n°2	Restitution du diagnostic territorial
5 mai 2015 12 mai 2015	Forum territorial n°3 à Badonviller Forum territorial n°4 à St Clément	Atelier prospectif sur le territoire de demain Définition de la stratégie du projet de territoire
13 mai 2015	<i>Comité technique</i>	Préparation des forums
19 mai 2015	Comité de pilotage n°3 à Chanteheux	Validation de la stratégie du projet de territoire
20 mai 2015	Forum territorial n°5 à Baccarat	Elaboration de la stratégie d'actions LEADER et de sa gouvernance
21 mai 2015	<i>Comité technique et</i> Comité de pilotage politique n°4	Validation de la stratégie d'actions globale et la priorité ciblée pour LEADER
26 mai 2015 27 mai 2015	Forum territorial n°4 à Badonviller Forum territorial n°5 à St Clément	Elaboration du plan d'actions LEADER (1) Elaboration du plan d'actions LEADER (2)
1 ^{er} juin 2015	<i>Comité technique</i>	Préparation comité de pilotage
3 juin 2015	Comité de pilotage politique n°4	Validation de la candidature LEADER
10 juin 2015	Conférence des maires à Blamont	Présentation du projet LEADER
11 juin 2015	<i>Région Lorraine</i>	Dépôt du dossier de candidature LEADER
Octobre 2015	Rencontres des EPCI sur leurs territoires	La candidature LEADER est retenue Entretiens avec les CC pour préciser les enjeux communs EPCI/ projet de territoire PETR
7 octobre 2015	Forum territorial n°8 à Cirey sur Vezouze	Définition des projets d'actions sur la thématique « Numérique et services à la population »
14 octobre 2015	Forum territorial n°9 à Lunéville	Définition des projets d'actions sur la thématique « Développement économique »
21 octobre 2015	Forum territorial n°10 à Bayon	Définition des projets d'actions sur la thématique « transition énergétique »
28 octobre 2015	Forum territorial n°11 à Xures	Définition des projets d'actions sur la thématique « Nouvelles formes d'économie »
20 novembre 2015	<i>Comité technique et</i> comité de pilotage n°5 à Baccarat	Validation de la stratégie d'actions du projet de territoire (orientations et objectifs opérationnels)

 Elaboration du projet de territoire PETR

 Elaboration du projet LEADER

2.5. Descriptif des principales phases d'élaboration du projet de territoire

A. Phase diagnostic territorial

Deux forums ont été organisés pour l'élaboration du diagnostic du territoire.

Chaque atelier a été organisé autour de trois temps :

Un premier temps de travail individuel sur les atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Un deuxième temps de travail en commun et de débat

Un troisième temps de travail sur la priorisation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces

► Forum territorial n°1 (Lunéville, 22 avril 2015) : diagnostic participatif par thématique
acteurs locaux ont participé à ce forum dont l'objectif principal était d'aboutir à l'expression d'un premier diagnostic partagé par les acteurs présents de ce qui constituaient les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de chacune des 7 thématiques abordées dans chaque atelier

Introduction : rappel de la présentation du Pays du Lunévillois et de de la démarche territoriale engagée, des modalités d'élaboration du Projet de territoire et de la candidature LEADER du Pays du Lunévillois

Elaboration d'un diagnostic partagé sur la base d'un travail collectif articulé autour de 7 thématiques abordées dans 7 ateliers (= 7 tablées)

Atelier 1 : Gestion durable des ressources énergétiques et naturelles (eau, paysages, zones humides ...)

Atelier 2 : Agriculture, Sylviculture (accès au foncier agricole / forestier et sa gestion sur le long terme, double performance économique et écologique, transmission-installation, diversification, alimentation, circuits courts ...)

Atelier 3 : Les filières économiques (artisanat/commerce, création/maintien des entreprises locales, éco-activités, espaces d'activités économiques ...)

Atelier 4 : Le tourisme (notoriété et positionnement, offres et équipements, liens avec les autres secteurs d'activités, hébergement/restauration, les acteurs du tourisme ...)

Atelier 5 : Aménagement et urbanisme durable du territoire (urbanisme, énergie, habitat-logement, transports et déplacement, patrimoine bâti, lien urbain-rural ...)

Atelier 6 : Animation de la vie locale (culture, sport, loisirs, vie associative, citoyenneté)

Atelier 7 : Solidarités et cohésion sociale (petite-enfance, personnes âgées, familles, services à la personne, mobilité ...)



► Forum territorial n°2 (Gerbéviller – 27 avril 2015) : diagnostic prospectif

Un deuxième forum LEADER consacré à un diagnostic plus prospectif sur l'avenir du Lunévillois a rassemblé 61 participants, élus, techniciens, acteurs touristiques, entrepreneurs, associations etc., répartis, en 7 ateliers thématiques, dans la continuité du premier forum.

Après une présentation préalable des productions issues du 1^{er} forum, les participants ont travaillé en 2 temps :

- **Le territoire aujourd'hui** : sur la base des atouts, faiblesses, opportunités et menaces prioritaires dégagés lors du précédent forum, les participants ont répondu à deux questions :
 - o comment valoriser ou tirer profit des atouts et opportunités sur le territoire ?
 - o comment surmonter les obstacles et menaces repérés pour le territoire ?
- **Le territoire demain** : sur la base des réponses aux questions précédentes, les participants ont été invités à dégager les principaux enjeux qui comptent pour l'avenir du territoire et les ont classés ensuite par ordre de priorité



► **Des entretiens individuels pour compléter le diagnostic territorial et s'assurer de l'articulation des démarches territoriales avec le futur programme LEADER**

Plus d'une cinquantaine d'entretiens ont été conduits avec des représentants de la société civile (économie, commerce-artisanat, agriculture, emploi-insertion-formation, tourisme, services à la population, santé, culture...) et de partenaires institutionnels. Ces entretiens ont permis de recueillir différents avis sur la situation du territoire, de connaître les attentes et besoins des acteurs du territoire et de participer à leur mobilisation.

► **Comité de pilotage du 30 avril 2015 à Lunéville : restitution du diagnostic territorial**

Le diagnostic territorial réalisé est partie intégrante de la candidature Leader et peut être consulté sur le site Internet du Pays.

B. Définition des enjeux et de la stratégie globale du projet de territoire

A partir du diagnostic partagé, deux forums ont été organisés pour la définition des enjeux et de la stratégie globale du futur projet de territoire. Ils se sont déroulés les 5 et 12 mai 2015 à Badonviller et Saint-Clément, réunissant plus de 30 participants pour chacune des rencontres.

Forum territorial n°3 (Badonviller, 7 mai 2015) : Expression d'une vision d'avenir du territoire

- Pour la première étape, les participants ont mené un exercice prospectif :

1er temps de travail individuel : expression d'une vision d'avenir du territoire à travers 3 clés d'entrées : L'inacceptable (ce qui est rejeté), Les incontournables (ce qui s'impose), Les attentes (ce qui fait convergence)

2^{ème} temps : Mise en commun et priorisation (par jeu de gommettes) des principales attentes exprimées au sein des ateliers

3^{ème} temps : restitution en plénière

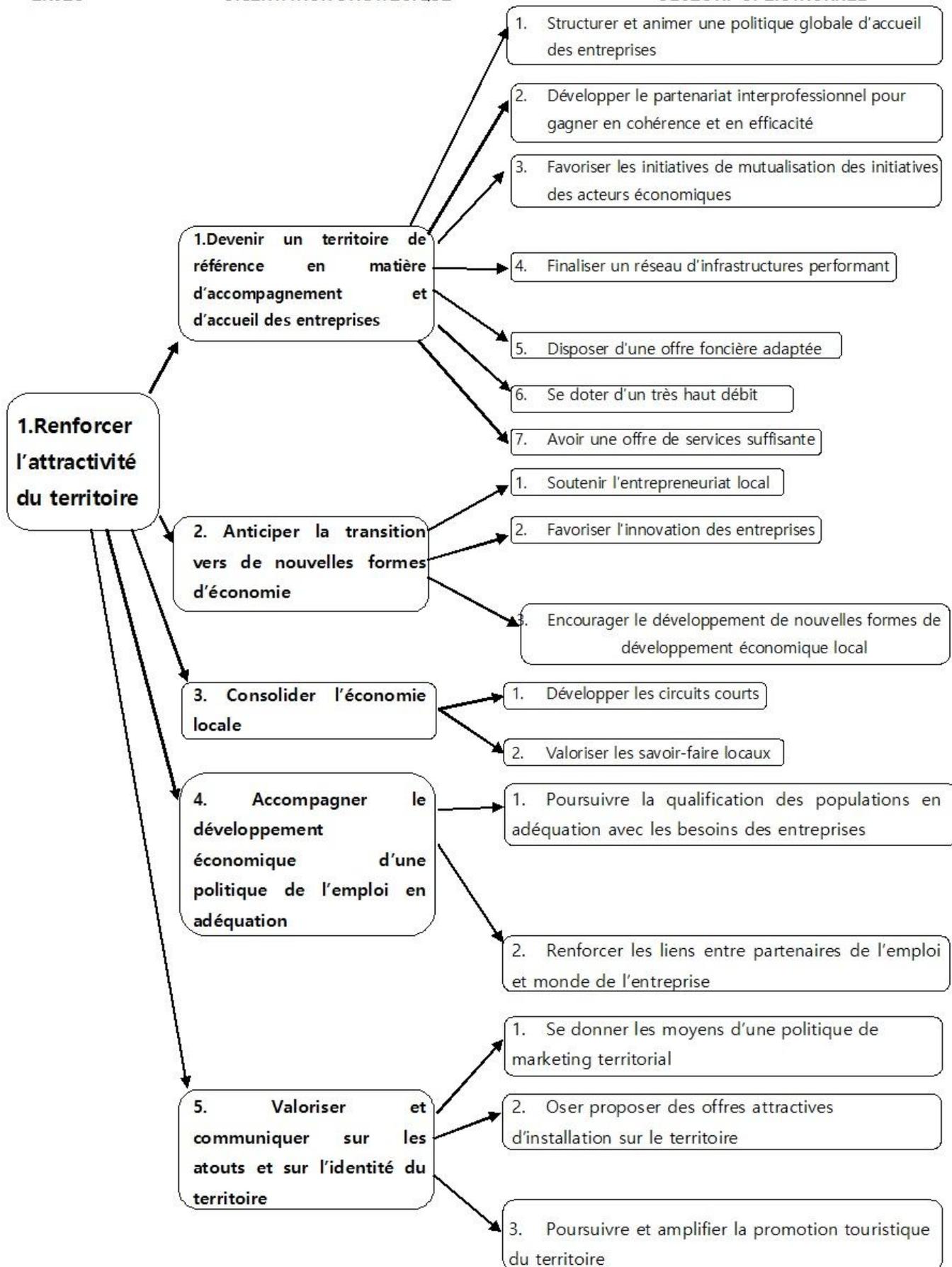
Forum territorial n°4 (St Clément, 12 mai 2015) : construction d'une stratégie d'actions pour le projet de territoire

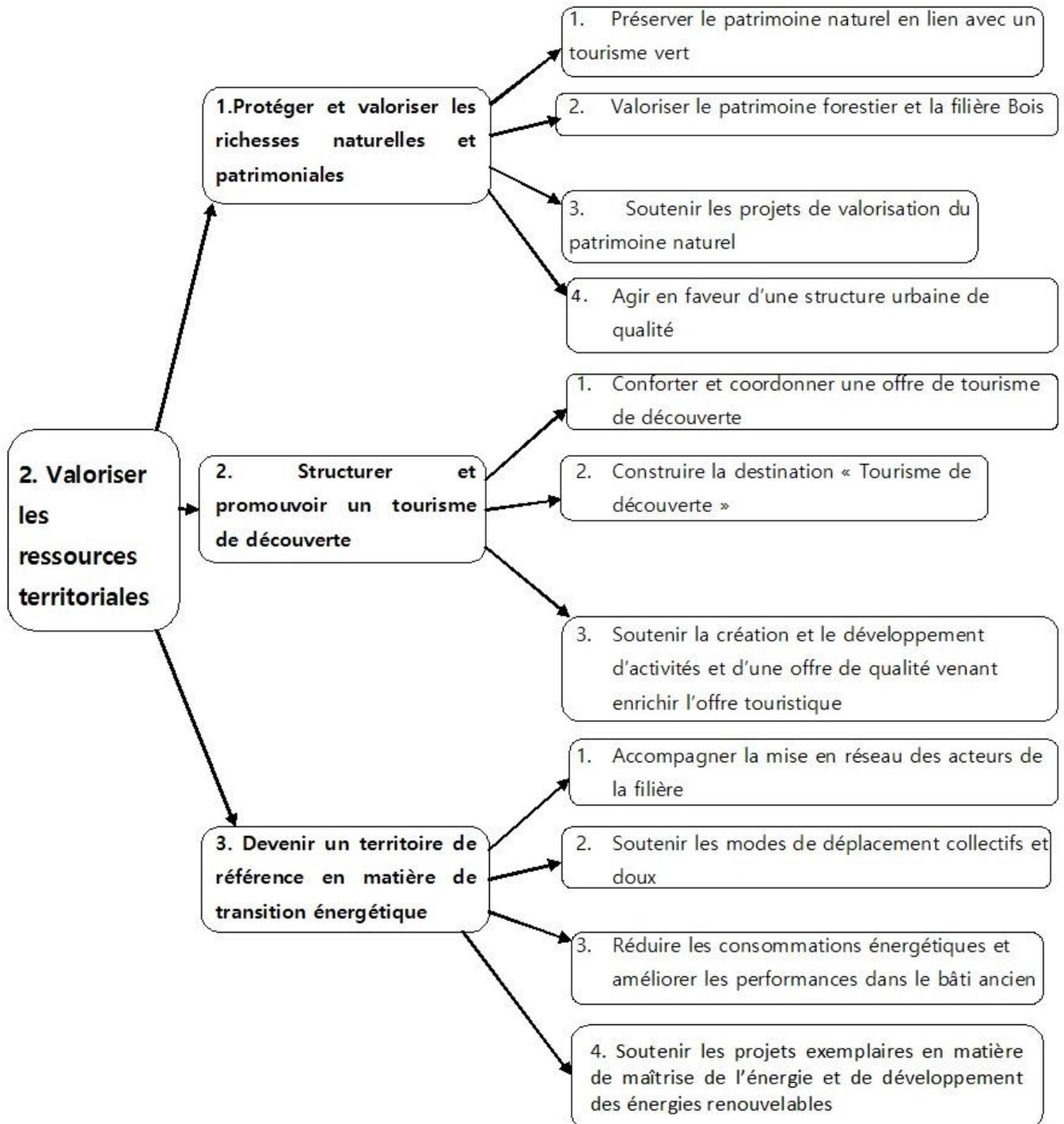
A partir des attentes exprimées, les participants ont été invités à préciser des objectifs pour répondre à ces attentes. Les objectifs sur une même thématique ont été regroupés au sein d'une même orientation stratégique

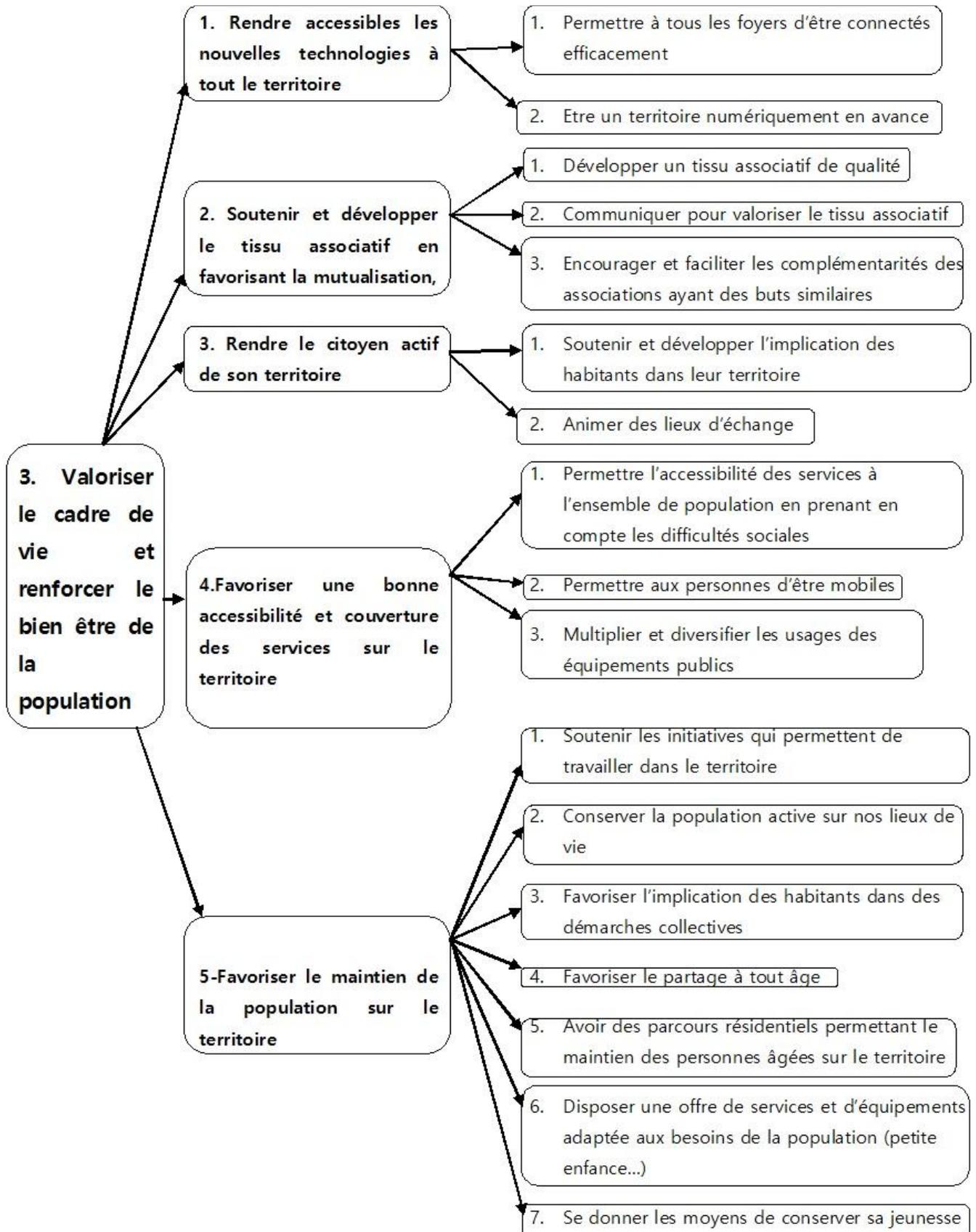
- 1/ temps de travail individuel : définition des objectifs opérationnels
- 2/ Travail collectif : mise en commun des propositions et débat
- 3/ Regroupement des objectifs opérationnels en orientations stratégiques



- **Comité de pilotage du 19 mai 2015 : présentation d'une stratégie de développement pour le projet de territoire**
Cette stratégie est présentée ci-dessous de manière schématique sous la forme d'un arbre d'objectifs







C. Phase élaboration de la stratégie et du plan d'actions LEADER (voir chapitre n°3)

D. Phase présentation de la stratégie de territoire et du plan d'actions LEADER devant les élus du Lunévillois lors de la conférence des maires du 10 juin 2015

La stratégie du projet de territoire et le plan d'actions LEADER ont été présentés le mercredi 10 juin 2015 lors d'une conférence des maires organisée à Blamont devant près d'une centaine de personnes.

E. Phase d'élaboration du plan d'actions du projet de territoire

Pour répondre aux orientations de la stratégie de développement validée au mois de mai, les acteurs du territoire ont été invités à participer, au sein de 4 forums thématiques, à la définition du plan d'actions du projet de territoire.

Organisés sur les territoires au cours du mois d'octobre 2015, ces forums ont rassemblé comme au printemps entre 30 et 50 participants par rencontre. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Le numérique et les services à la population (forum du 7 octobre 2015 à Cirey-sur-Vezouze)
- Le développement économique (forum du 14 octobre 2015 à Lunéville)
- La transition énergétique (forum du 21 octobre 2015 à Bayon)
- Les nouvelles formes d'économie (forum du 28 octobre 2015 à Xures)

Les ateliers se sont déroulés selon un fil conducteur similaire qui était le suivant :

- Rappel des enjeux du territoire et présentation d'un retour d'expériences d'actions engagées sur d'autres territoires, dans le Grand Est ou au niveau national
- Travail par binôme autour de la définition de projets d'actions
- Mise en commun et classement des projets dans l'arbre des maturités pour repérer les actions pouvant être engagées à court, moyen ou plus long terme.



Forum du 7 octobre 2015 à Cirey-sur-Vezouze



Forum du 14 octobre 2015 à Lunéville



Forum du 21 octobre 2015 à Bayon



Forum du 28 octobre 2015 à Xures

- ⇒ **Comité de pilotage du 20 novembre 2015** : présentation de la synthèse des projets d'actions issus des forums du mois d'octobre

Plus de 125 actions ont été proposées pour décliner la stratégie d'actions du projet de territoire. Elles sont présentées dans le compte-rendu en annexe.

Le comité techniques et le comité de pilotage poursuivront leurs travaux en 2016 pour définir des priorités d'actions et un plan d'actions opérationnel sur 3 à 6 ans permettant de préparer les contractualisations nécessaires à sa mise en œuvre.

III. Les activités du Groupe d'Action Locale LEADER

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie et sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux.

Il est à noter que les projets sont cofinancés par LEADER. Ainsi les crédits LEADER ne pourront être débloqués que si une contrepartie de fonds publics (subventions d'état, du conseil régional, du conseil général, des intercommunalités, des communes...) a été trouvée.

1. Rappel des spécificités de LEADER

- LEADER se caractérise principalement par son approche **multi partenariale et ascendante** fondée sur une large participation d'acteurs publics et privés qui définissent ensemble **la stratégie du territoire**.

Afin de renforcer cette orientation, le Groupe d'Action Locale (GAL : ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée) par le biais du Comité de programmation (instance décisionnelle) est composé au minimum 50 % de socioprofessionnels (entreprises, associations, syndicats, chambres consulaires, conseil de développement).

- Une **approche intégrée et multisectorielle** qui associe autour d'un même projet l'ensemble des acteurs et des secteurs qui participent au développement rural.

Cette approche sous-entend que les actions et projets prévus dans le plan de développement ne doivent pas être conçus individuellement et séparément (par exemple des cours de formation d'un côté et des subventions pour la création de logements à la ferme de l'autre) mais au contraire faire partie d'une stratégie d'ensemble, être reliés et coordonnés en un tout cohérent. De plus, elle incite les acteurs socio-économiques à agir en concertation, à produire des biens et services non délocalisables et à retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire.

- **La coopération** entre territoires reste une valeur fondamentale de ce programme en privilégiant la coopération transnationale de nos territoires. Ce volet permet à plusieurs territoires organisés (GAL, Pays, Parcs naturels régionaux) de travailler ensemble sur un projet.

Elle permet de **valoriser des similitudes** : certains projets de coopération se déroulent entre GAL disposant d'un atout similaire, sur la base duquel ils veulent développer des actions communes. Ces atouts que la coopération peut contribuer à valoriser peuvent être une caractéristique géographique (zones de montagne, etc.), un patrimoine culturel (châteaux, sites mémoriels, etc.), une production spécifique (cristal, faïence, etc.), une innovation technologique.

Elle permet également de **valoriser des complémentarités** : la coopération transnationale cherche ici plutôt à associer des territoires disposant d'atouts différents mais qui peuvent être valorisés en complémentarité: atouts touristiques (mise en place d'un circuit de visites et promotion commune par exemple), complémentarités naturelles (couloir de migration des oiseaux à travers plusieurs pays du Nord au Sud, etc.), maîtrise de savoir-faire complémentaires (cas d'une coopération pour les métiers d'art par exemple), répartition du travail entre partenaires suivant leur spécialisation, etc.

- La diffusion des bonnes pratiques et des expériences des GAL à travers leur **mise en réseau** à l'échelle régionale, nationale et européenne.
- Une approche novatrice qui constitue pour le projet de territoire une réelle valeur ajoutée grâce au soutien **d'actions pilotes et innovantes** (en terme de méthode, de contenu) afin de tirer le meilleur parti de leurs atouts.

L'innovation dans le développement rural consiste en:

- la possibilité de **mettre en valeur des ressources** spécifiques inexploitées, abandonnées ou sous-estimées. Innover ne signifie pas en effet tout réinventer ; c'est aussi et surtout partir de l'existant et remettre en jeu autrement des savoir-faire, des connaissances, des ressources, des structures, et reconsidérer le rôle des acteurs ;
- un **processus collectif** consistant à reconnaître et s'appuyer sur un groupe porteur de vision et de projet, à initier des démarches d'apprentissage collectif, à mettre en place et en marché des produits et services inédits, etc. ;
- la capacité à **assumer le risque de l'expérimentation** et du changement, ce qui se traduit par l'appui à la prise de risque (financement, responsabilisation des acteurs à toutes les phases du processus, appel aux centres de recherche et laboratoires, etc.), le soutien à des initiatives porteuses de changement (création de synergies) et d'une "nouvelle culture" locale (projets coopératifs, mutualisation, etc.);
- la capacité à fournir des **réponses adaptées** aux besoins des territoires ruraux (exploration d'idées nouvelles, création de combinaisons originales de moyens nouveaux); à l'évolution du contexte global.

Deux-mille-Quinze représente une année charnière pour le Groupe d'Action Locale. En effet, c'est à la fois la dernière année de programmation et de paiement des actions LEADER 2009-2015, mais également celle de la construction de la nouvelle candidature pour la programmation européenne 2015-2020.

2. La clôture du programme LEADER 2009-2015

Depuis le 11 septembre 2009, le Pays du Lunévillois était porteur d'un programme européen LEADER doté de financements issus du FEADER, fonds structurel pour l'agriculture et le développement rural.

En cohérence avec les orientations de la charte de développement du Pays, la thématique prioritaire du programme LEADER sur le Lunévillois était « la mobilité durable ».

Pour l'animation et la gestion de ce programme, un Groupe d'Action Locale (GAL) a été mis en place.

Le GAL est responsable de la stratégie du programme et de la gestion de l'enveloppe financière attribuée au Lunévillois pour six années (2009-2015). Il a pour vocation de soutenir des projets portés par des collectivités ou des acteurs privés s'inscrivant dans les priorités du programme.

En 2013 et 2014, l'enveloppe avait été réabondée pour atteindre un montant global de **1 236 571 euros** (enveloppe initiale : 1 083 571 euros).

3. L'activité 2015 du GAL en quelques chiffres :



L'année fut marquée par la poursuite de la dynamique enclenchée en 2012 en termes de volume et de montant total des aides programmées, pour atteindre un **taux de programmation de 100%**.

C'est finalement **plus d'une centaine de projets** qui ont bénéficié du soutien du programme LEADER du Pays du Lunévillois pour la période 2009- 2015.

a) La programmation

En 2015, le Comité de programmation a accordé au total **70 251.05 €** pour **7 projets** ciblant le développement de la mobilité durable du Lunévillois et des Lunévillois.

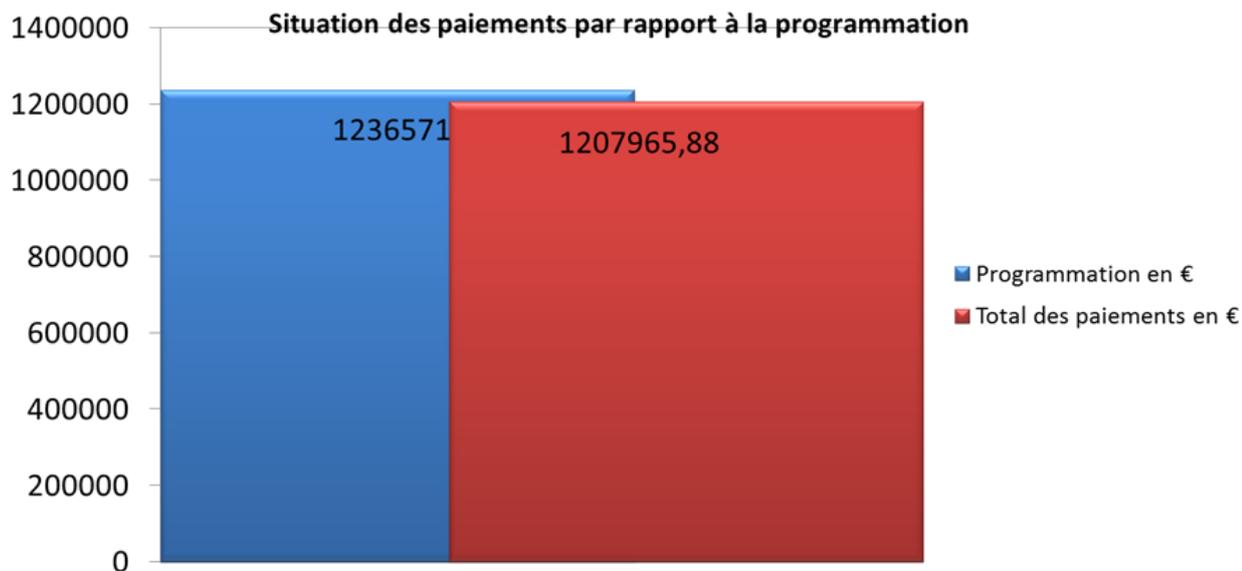


Les projets accompagnés en 2015 :

MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE	AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION
Communauté de communes du Sânon	<i>Aménagement d'une véloroute voie verte - tranche 2</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 8 734.39 euros pour un coût total éligible de 432 000 euros HT.
Fédération des œuvres laïques	<i>Le Pays de ma tête en roulotte</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 7 999.96 euros pour un coût total éligible de 17 837.14 euros TTC.
Communauté de communes Lunévillois	<i>Réalisation de documents touristiques</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 3 869.24 euros pour un coût total éligible de 7 035 euros HT.
Association « un peu de piment »	<i>Transformation d'un ancien presbytère en lieu de convivialité</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 1 525.19 euros pour un coût total éligible de 6 239.44 euros TTC.
Communauté de communes Lunévillois	<i>Aménagement de la Maison du tourisme</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 11 278.80 euros pour un coût total éligible de 20 506.92 euros HT.
PETR du Pays du Lunévillois	<i>Fonctionnement du TAD TEDibus</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 18 118.13 euros pour un coût total éligible de 53 016.34 euros HT.
PETR du Pays du Lunévillois	<i>Animation Gestion du programme LEADER</i>	Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 18 675.34 euros pour un coût total éligible de 34 026.56 euros HT.

b) Le paiement des aides

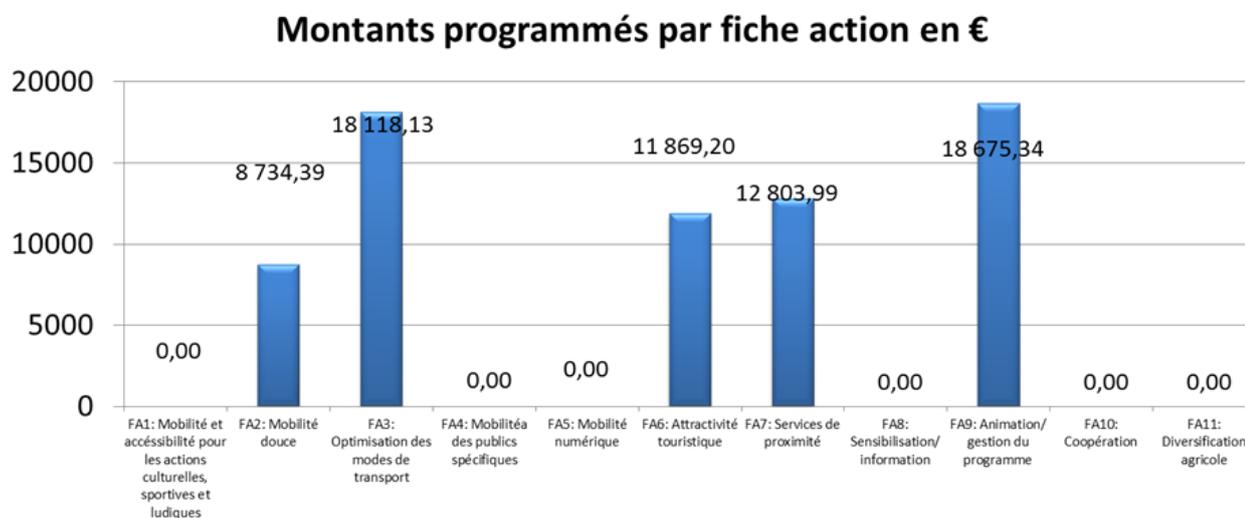
Le paiement de toutes les aides attribuées a été effectif, pour atteindre un **taux de paiement final de 97,7 %** (ce qui représente l'un des meilleurs résultats au niveau régional). Pour atteindre ce taux, le GAL a identifié les projets présentant un risque de sous-réalisation majeur au moment du paiement, afin de modifier les conventions pour permettre l'optimisation de l'utilisation de l'enveloppe financière. Ceci a permis d'accompagner quelques projets supplémentaires.

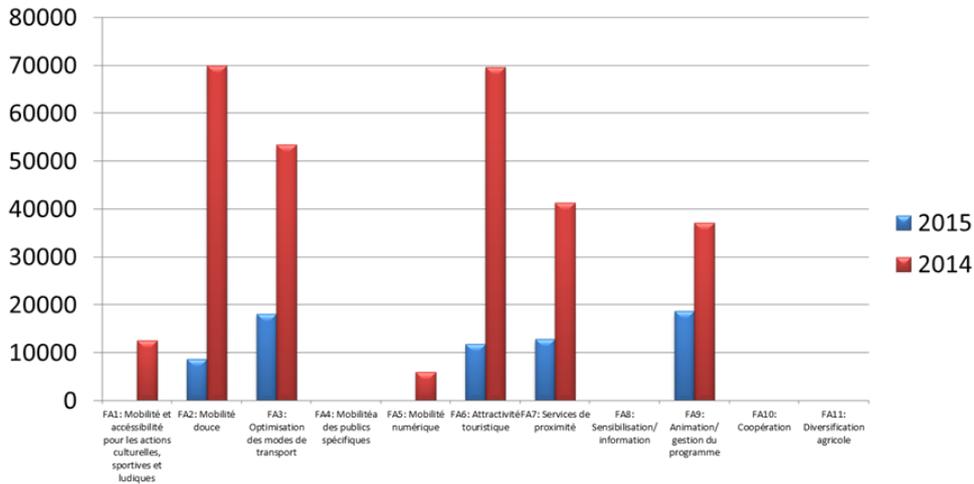


c) Quelques éléments d'analyses

Les fiches action 2 (mobilité douce), 3 (optimisation des modes de transport), 6 (attractivité touristique) et 7 services de proximité) ont été mobilisées pour cette dernière année de programmation.

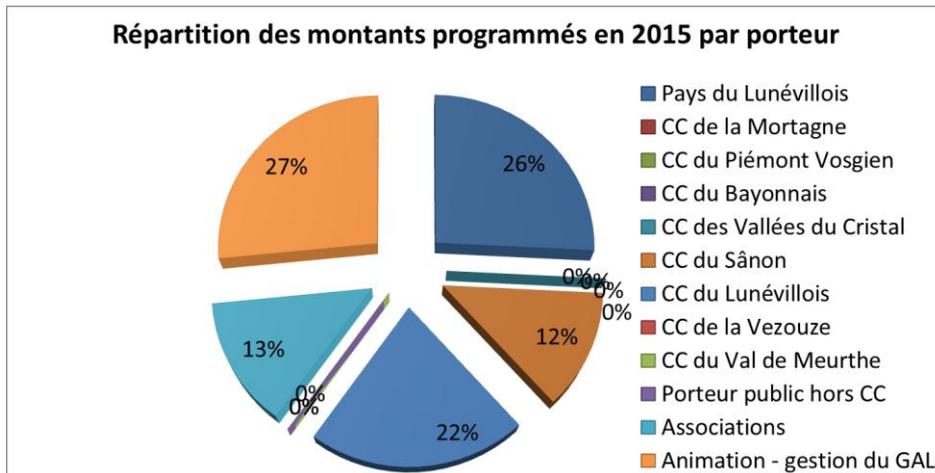
L'évolution de la consommation par fiche n'est pas significative pour cette dernière année de programmation, car le Comité de programmation n'était plus en mesure d'apporter son soutien à de nouveaux projets (la limite d'engagement juridique des conventions étant fixée à début avril).



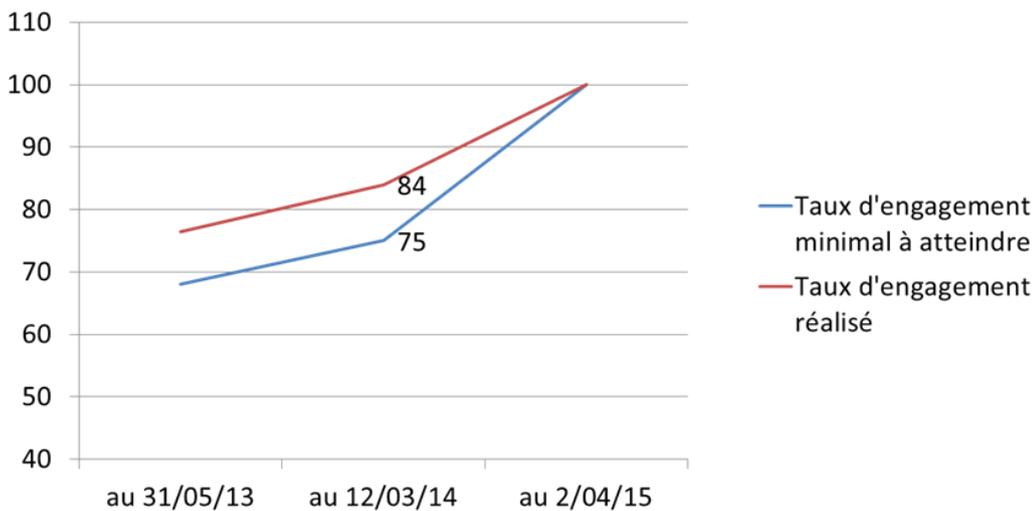


En 2015, les fonds LEADER ont majoritairement bénéficié au secteur public : 87 % publics – 13 % privés (40% – 60% en 2013 / 93% - 7% en 2014)

- les projets portés par les communautés de communes qui ont concentré 34% des aides attribuées
- les projets portés par le PETR ont concentré 26 % des aides attribuées



Les objectifs de programmation en %



4. Les enseignements de la programmation 2009-2015 :

Quelle est la plus-value de LEADER : Les stratégies des GAL ont-elles fait émerger et diffuser de nouveaux modes d'action et d'organisation ? Leader a-t-il permis de développer des synergies sur le territoire ?

L'approche LEADER du développement rural est, de par la démarche ascendante, basée sur la proximité et la création ou le renforcement des réseaux. Ces deux dimensions propres à l'Initiative ont permis à un grand nombre de territoires ruraux marginalisés de transformer en ressources et opportunités des éléments qui étaient perçus jusque-là comme des faiblesses ou des handicaps. Faciliter ensuite la valorisation de ces atouts sur le plan global est une autre valeur ajoutée de l'Initiative LEADER.

Le retour des questionnaires adressés aux porteurs de projets et aux membres des comités technique et de programmation a permis de faire ressortir quelques enseignements.

a) La valeur ajoutée

➤ Faire émerger et diffuser de nouveaux modes d'action et d'organisation :

La stratégie a permis valoriser le pays comme échelle pertinente pour la réalisation de projets d'envergure supra communautaire, notamment pour la mise en place du service de transport à la demande, ou encore la mobilité de manière plus générale.

D'autre part elle contribue à faire évoluer la vision administrative des bassins de vie, pour mener à une prise de conscience des territoires voisins dans la construction des actions.

Elle permet de communiquer sur les actions innovantes à l'échelle du territoire par le biais des comités techniques et de programmation.

➤ L'approche ascendante et multi partenariale :

La représentativité des différentes catégories socioprofessionnelles du territoire au sein du Comité de programmation avec une participation active, équilibrée et représentative permet de réunir tous les acteurs du développement d'un même territoire.

La plus-value de l'approche ascendante pour l'identification des besoins et des problèmes locaux est significative.

Elle permet de faciliter une meilleure organisation des acteurs, elle représente une stimulation pour la mise en place de nouveaux projets, en ce qu'elle a un effet démonstratif et transférable à d'autres.

➤ L'innovation :

L'impression quant au critère déterminant de l'innovation pour les projets LEADER est mitigée au sein du Comité de programmation. Ceci peut se comprendre par l'absence de réels critères objectifs pour évaluer le caractère innovant d'un projet au sein du territoire. La stratégie LEADER ne s'est pas fondée sur l'innovation comme élément déterminant dans l'attribution des aides. En revanche, il s'avère que même si ce caractère novateur n'est pas apparu comme prépondérant, l'analyse a posteriori des projets fait apparaître l'innovation comme point commun à de nombreux projets.

Enfin, le principal frein soulevé quant à l'innovation est le problème d'adéquation entre la stratégie du GAL et les dépenses éligibles restreintes.

➤ Le travail en réseau :

Le programme encourage et facilite le travail en réseau. C'est clairement une valeur ajoutée pour les acteurs du projet LEADER (mutualisation, transversalité, enrichissement, au minimum au niveau CC et Pays).

Il permet de réduire l'isolement du/des territoire(s), permet d'améliorer les compétences locales et de mutualiser les moyens et les compétences.

➤ LEADER a permis de développer des synergies sur le territoire et en dehors :

La stratégie LEADER du GAL permet également de faire prendre conscience aux différents acteurs et porteurs de projets de la nécessité de **travailler ensemble afin de pérenniser** les différentes actions proposées.

Ceci permet de développer ainsi une certaine synergie entre les acteurs du développement local.

b) Les écueils

➤ Les ressources mobilisées pour l'accompagnement des projets :

Les délais de paiement pour une majorité de porteurs de projet constituent une faiblesse qui risque de mettre en péril, notamment, l'équilibre financier des associations.

Le faible nombre d'ETP consacré à LEADER au sein des services référents (0.1) a conduit à retarder le paiement d'un certain nombre de dossiers jusqu'en 2013.

On peut également souligner le manque de coordination en amont, lors du démarrage du programme, notamment pour faciliter les procédures administratives, mais également pour tenir compte des préoccupations locales.

➤ La réglementation peu adaptée à « l'esprit LEADER » :

La nécessité de cofinancements publics limite l'accès des fonds LEADER aux petites structures du secteur privé. En effet l'impossibilité de valoriser les participations privées peut conduire à l'impossibilité d'accompagner un projet.

La nécessité de cofinancements publics impose une certaine harmonisation avec les stratégies des cofinanceurs, ce qui peut limiter la prise en compte d'enjeux hyper locaux ou de l'innovation pour le territoire du GAL.

Les règles de gestion et l'instabilité du cadre réglementaire nuisent à l'effet levier du financement LEADER. En effet les règles sont les mêmes pour une subvention de 1 000 € que pour une aide de 100 000 €.

La complexité du circuit de gestion d'un dossier, l'absence d'uniformisation des règles entre les GAL et les services instructeurs, ainsi que le manque de communication uniformisée entre les différents maillons de la chaîne rendent la mise en œuvre de la stratégie complexe.

➤ La communication :

L'information-communication sur le programme et ses réalisations à destination du territoire, n'a pas été suffisante. Elle doit permettre de valoriser le programme, de créer une réelle dynamique et de renforcer la cohésion territoriale.

➤ L'innovation :

Le manque de dimension innovante dans la sélection des projets LEADER apparaît comme une faiblesse au regard de la mise en place d'une grille d'évaluation objective des projets.

c) Les préconisations

Après avoir analysé les écueils de la dernière programmation, cette partie est consacrée aux propositions devant permettre d'améliorer le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du GAL du Lunévillois.

Sur la base des conclusions et des connaissances des politiques publiques, ces propositions devront permettre de corriger les dysfonctionnements, améliorer l'efficacité de la démarche, et mobiliser les acteurs autour du nouveau projet LEADER.

Il s'agira avant toute chose, de réaffirmer les principes de LEADER, notamment concernant l'économie rurale et la place centrale des acteurs privés dans ce programme atypique.

➤ L'information - communication :

Améliorer la communication autour du programme LEADER s'avère fondamental, notamment à destination de la société civile, afin d'utiliser pleinement la démarche pour valoriser les initiatives locales et ainsi renforcer l'image positive du territoire dans une démarche de marketing territorial (interne et externe). Le manque de communication a clairement été souligné par les membres du Comité de programmation.

L'adhésion du territoire à la stratégie LEADER n'est pas acquise par le simple fait de la mise en place d'une démarche participative et ouverte. En effet pour que chacun puisse pleinement utiliser le projet LEADER pour développer le territoire, il est nécessaire de mettre en place des temps de formation, notamment sur les règles de la mise en œuvre des financements LEADER et sur la réelle appropriation des « fiches actions » par les acteurs du programme.

➤ Valoriser l'innovation :

Encourager l'innovation en la valorisant très nettement au niveau de l'accompagnement financier par le programme : sur ce programme l'innovation apparaît comme un critère aléatoire plutôt que déterminant. Il est important de créer une grille d'analyse objective des projets au regard de l'innovation.

➤ La mise en réseau des acteurs :

Il sera intéressant de favoriser la transférabilité des bonnes pratiques en créant des passerelles entre les porteurs de projet.

Il apparaît important de fédérer les acteurs d'une même thématique afin d'optimiser les moyens (humain et financier) et de donner plus de cohérence aux actions à l'échelle du Pays.

➤ Le cofinancement public:

Pour contourner le problème du cofinancement public, et afin de maximiser l'effet levier des fonds LEADER, il serait intéressant de créer un fond mutualisé à l'échelle du GAL à destination de projets prioritaires. Ce qui permettrait ainsi d'une part, de rendre très réactif le GAL pour l'attribution d'une aide, et d'autre part d'avoir un pouvoir renforcé en terme de développement cohérent d'un secteur d'activité donné.

➤ Les ressources mobilisées pour l'accompagnement des projets :

A défaut de pouvoir créer rapidement un fond de soutien (prêt...) pour les projets LEADER, il sera utile d'apporter une information efficace sur des délais de paiement d'une aide européenne, ainsi que sur les possibilités offertes aux porteurs privés (Dailly...), pour ne pas mettre en difficulté les porteurs de projets.

5. La construction d'une stratégie pour la période de programmation LEADER 2015-2020

Le Pays du Lunévillois a choisi de présenter sa réponse à l'appel à candidatures LEADER 2014-2020. Porteur depuis quelques années d'une charte d'aménagement et de développement durable qui vise à placer l'homme au cœur de son territoire, le Pays du Lunévillois, nouvellement constitué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, souhaite affirmer sa volonté de faire de ce pays un territoire d'avenir porteur de nouveaux emplois.

Fédérer l'ensemble des acteurs autour de priorités communes et partagées est une des clés de réussite de l'avenir d'un territoire. C'est dans cet esprit et fort de son expérience de développement et de partenariat, que le Pays du Lunévillois construit son nouveau Projet de territoire dans une démarche participative concrète.

Ce sont ainsi **plus de 120 acteurs publics et privés** qui ont travaillé au sein de différents forums et participé activement à l'élaboration de ce dossier de candidature LEADER. Les élus du territoire ont été invités à partager ce projet à travers la tenue d'une Conférence des Maires.

La volonté d'élaborer en cohérence le Projet de territoire et la candidature LEADER s'est traduite dans la définition partagée des enjeux prioritaires pour le développement du Lunévillois. Et c'est ainsi tout naturellement que le projet LEADER s'inscrit comme un axe stratégique fort de développement du Projet de territoire du Pays.

Dans le respect des orientations de l'appel à projet régional, nous avons retenu l'une des priorités ressorties comme l'un des leviers essentiels au développement de notre économie, celui de l'économie de proximité. Cette économie de proximité repose sur des activités non délocalisables et durables qui répondent aux besoins de la population locale résidente ou de passage (touristes..).

Nous avons ainsi résolument choisi de faire de cette candidature LEADER l'axe stratégique du développement de notre économie de proximité intitulé : « Nouvel élan pour une économie durable ». Cette stratégie pour le développement de l'économie de proximité s'articulera autour de quatre orientations principales :

- La structuration des filières de circuits courts
- La valorisation économique des ressources naturelles
- Le développement du tourisme
- La valorisation des savoir-faire locaux

Le Pays du Lunévillois porte, à travers cette candidature, la volonté exprimée par l'ensemble des élus, des acteurs du monde socio-économique et de la société civile (dont le Conseil Local de Développement) au cours de cette démarche à s'engager dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux pour le développement du Lunévillois.

Fort de ses expériences antérieures, le Pays du Lunévillois veillera à poursuivre la dynamique participative engagée pour décliner un programme LEADER riche en initiatives publiques et privées, animé par un esprit continu d'innovation et ne manquera pas de faire de la coopération un levier essentiel de partage et d'ouverture vers l'extérieur.

6. Sélection par le Conseil Régional de Lorraine pour la programmation LEADER 2015-2020

Le Conseil Régional de Lorraine a sélectionné le territoire du Pays du Lunévillois pour mettre en œuvre la programmation LEADER 2015-2020 avec une enveloppe initiale de 1 257 000 €

6.1. La priorité ciblée du GAL du Pays du Lunévillois

Le diagnostic territorial conduit en concertation avec les acteurs du territoire a permis de dégager des enjeux pour le territoire du Pays du Lunévillois. Ceux-ci ont été croisés avec l'appel à projet LEADER afin d'identifier ceux qui répondaient au mieux aux enjeux régionaux.

Il en ressort d'une part que les enjeux territoriaux issus des travaux préparatoires répondent fortement aux attentes régionales en matière de développement territorial équilibré, de développement durable et de cohérence territoriale, et d'autre part, que certains sont fortement cohérents avec la priorité régionale visant à encourager le développement économique.

Ces éléments ont permis de fonder et de cibler les réflexions sur la stratégie de développement local à mettre en œuvre sur le territoire.

Les conclusions des travaux et réflexions des acteurs du territoire ont ainsi permis de s'accorder sur une stratégie de redynamisation de l'économie de proximité.

« Nouvel élan pour une économie durable »

Cette stratégie a pour objectif de connaître et faire connaître les richesses du territoire, afin de les faire fructifier et rayonner, tant auprès des acteurs locaux que vis-à-vis de l'extérieur, afin d'être un territoire attractif pour les entreprises, les touristes, les consommateurs, les habitants, ...

Les résultats attendus de la candidature du Pays du Lunévillois :

- Maintenir et renforcer l'emploi,
- Développer l'attractivité du territoire en encourageant son dynamisme et sa capacité à valoriser ses actions,
- Développer une culture d'excellence : qualité de l'offre du touristique, des services, des initiatives...
- Renforcer le lien entre le territoire et ses acteurs, qui doit permettre d'appuyer les dynamiques locales,
- Mettre en valeur les spécificités territoriales.

Les principes d'actions :

- Etre un territoire pilote pour anticiper les mutations et pour adapter en conséquence notre politique de développement,
- Innover et expérimenter pour cultiver et développer les potentiels locaux,
- Agir pour ne pas rester en position d'observateur, voire subir, mais être en capacité de production,

- Mettre en réseau, pour capitaliser les expériences, favoriser les dynamiques d'acteurs locaux, être plus efficient dans l'utilisation des ressources territoriales et la valorisation de ces dernières,
- Valoriser et promouvoir le territoire et ses atouts afin de renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire et d'en faire un lieu d'initiatives nouvelles et innovantes,
- Capitaliser et mutualiser pour mettre en commun les forces et les expériences et réaliser un saut qualitatif dans les actions conduites.

6.2. La stratégie locale de développement du GAL du Pays du Lunévillois

Priorité ciblée : « Nouvel élan pour une économie durable »

Orientation stratégique n°1 : organiser les acteurs en amont, structurer et animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité des circuits courts.

Orientation stratégique n°2 : contribuer à la structuration et au développement de la filière bois, faire du territoire un modèle en matière de nouvelles énergies, s'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale, et accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles.

Orientation stratégique n°3 : développer et rendre l'offre touristique plus attractive, ainsi qu'augmenter la durée des séjours.

Orientation stratégique n°4 : donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux.

Orientation stratégique n°5 : Coopérer avec d'autres territoires en cohérence avec la stratégie locale de développement.

6.3. Le pilotage du projet LEADER 2015-2020

a) L'organisation du Groupe d'Action Locale et de son animation :

Le Groupe d'Action Locale (GAL) rassemble l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de la candidature et qui sont appelés à participer à la vie du LEADER. Il ne se réduit pas au Comité de programmation, qui en fait une « émanation » du GAL.

Le GAL aura pour objectif de maintenir la qualité du partenariat et de la démarche ascendante tout au long de la vie du programme. Il sera un espace de décision et d'échange entre les acteurs publics et privés du développement du territoire, rassemblés au sein du Comité de programmation. Il sera assisté dans sa tâche par le Comité technique constitué d'agents des collectivités (EPCI à fiscalité propre, Département, Région) et de personnes ressources dans les domaines de la stratégie du GAL (agriculture, circuits-courts, tourisme...). Enfin une équipe technique sera dédiée à la mise en œuvre du programme.

Le Comité de programmation constitue le socle de la démarche LEADER. En effet il ne représente pas simplement une instance de consultation, mais bien une instance décisionnelle particulière au sein de laquelle, les acteurs privés sont majoritaires, au côté d'acteurs publics. Ainsi ces différents représentants vont pouvoir piloter la stratégie et attribuer des fonds publics à des projets locaux dans une logique de

démarche ascendante ; expérience qui n'existe nulle part ailleurs en matière de projet de développement et qui permet de renforcer les dynamiques locales.

Un Comité de programmation de **44 membres** sera mis en place, composé comme suit :

- 18 membres de la sphère publique : 9 titulaires + 9 suppléants
- 26 membres de la sphère privée : 13 titulaires + 13 suppléants

Sa composition et ses missions sont conçues pour garantir un **effet levier** du programme LEADER sur l'ensemble du territoire du PETR du Pays du Lunévillois et dans les différents domaines prioritaires de la stratégie locale de développement LEADER.

b) Le suivi et l'évaluation du programme

Le suivi du projet et son évaluation constituent la prise de recul nécessaire sur les actions engagées dans le cadre du programme LEADER. Cela permet d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés, les actions réalisées et les objectifs fixés par le territoire, d'effectuer en tant que de besoin des réajustements, notamment au regard des moyens disponibles.

La prise de recul peut également être l'occasion de regarder plus largement l'insertion de ces actions dans la stratégie globale du projet de territoire et l'articulation avec les autres dispositifs territoriaux. C'est, enfin, le moment d'évaluer la méthodologie employée et son efficacité. Pour ce faire, le GAL mettra en place un outil permanent afin de suivre et d'évaluer le programme.

La méthode d'évaluation envisagée se fera tout au long du programme, avec des étapes importantes (mi-parcours, fin du programme) et sous trois formes (autoévaluation, évaluation participative et évaluation croisée avec d'autres territoires GAL afin de mettre en perspective nos conclusions) se basant à chaque fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs.

c) Un travail préalable lors de l'engagement du programme LEADER

Il s'agira de mobiliser les acteurs impliqués dès le démarrage du programme et de préciser collectivement le cadre d'action et les objectifs affichés.

Les critères retenus dans la présente candidature (indicateurs d'impact ou de résultats de chaque Fiche Action) seront affinés à partir de la mise en place d'une **mission spécifique pour le Comité de programmation**, concernant la définition d'une grille d'analyse des projets. La définition de critères de sélection des opérations servira de support à cette démarche.

d) Un suivi à partir d'un bilan annuel

A l'issue de chaque année de programmation, l'équipe technique du GAL présentera un rapport d'étape, comportant un bilan financier et un suivi des actions, auprès du Comité de programmation. Ce rapport permettra de mesurer les écarts entre les objectifs et les réalisations, tant sur le plan budgétaire que technique. A partir des constats opérés, la fixation des priorités ainsi qu'un rééquilibrage de la maquette financière peuvent être envisagés pour adapter le programme à la réalité et à l'évolution des problématiques territoriales.

Ce **dispositif de suivi** sera formalisé à partir des données saisies dans le logiciel de gestion « OSIRIS » et de « fiches d'évaluation » des porteurs de projet, complétées en tant que de besoin par des indicateurs de réalisation propres au programme LEADER du GAL du Pays du Lunévillois. Il sera

organisé sous formes de **tableaux de bord** permettant de communiquer une « photographie » de la réalisation du programme.

e) Une évaluation régulière au sein du GAL

Sous la forme d'auto-évaluation, pouvant être assistée par un prestataire externe, le principe d'évaluation sera développé durant la vie du programme LEADER.

Il pourra s'agir, par exemple :

au bout de 18 mois, de s'assurer de la bonne marche du dispositif administratif et financier, de la bonne communication du programme et de la consommation satisfaisante de l'enveloppe FEADER ;

après 24 mois de mise en œuvre, d'apprécier l'engagement des acteurs, le partenariat local, l'application de l'approche LEADER et ses effets sur le territoire ;

à mi-parcours de la programmation, sur la base d'enquêtes, d'apprécier le niveau de satisfaction des partenaires et des porteurs de projets.

f) Une évaluation finale du programme LEADER

Elle est destinée à vérifier la cohérence du programme dans son ensemble et sa pertinence au regard de la stratégie de développement territorial portée par le PETR du Pays du Lunévillois. Cette évaluation doit également permettre d'évaluer l'impact du programme LEADER et la plus-value qu'il a apporté sur le territoire, d'apprécier les marges de progrès, les acquis obtenus et les modalités de poursuite de la politique ainsi mise en œuvre. Cette évaluation pourra le cas échéant être mutualisée avec les autres GAL lorrains porteurs d'un programme LEADER, l'objectif étant la mutualisation, mais également l'enrichissement par l'apport de « regards croisés ».

6.4. La capitalisation et la diffusion des expériences

6.4.1. La communication

La communication visera deux objectifs :

Faire connaître le programme LEADER auprès des acteurs locaux et le rendre accessible par une mise à disposition des ressources capitalisées au cours du précédent LEADER (témoignages de porteurs de projet, visite sur place de projets cofinancés, expériences et témoignages de bénéficiaires ...)

Encourager et organiser la communication sur les opérations bénéficiant du soutien financier du programme LEADER. Une attention particulière sera portée sur des opérations pilotes et les actions visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès d'un large public. L'accent sera également mis sur la communication à destination des bénéficiaires finaux des projets (au-delà des porteurs de projets : touristes, consommateurs, habitants...) et du grand public.

Les porteurs de projet seront invités lors du dépôt de la demande de subvention à préciser les moyens de communication et de publicité prévus pour mentionner l'obtention d'une subvention LEADER. Les obligations européennes en matière de publicité seront rappelées et appliquées.

Un plan de communication sera établi pour diffuser et vulgariser l'information auprès du grand public, il pourrait prendre la forme suivante :

- Une « lettre d'information LEADER » semestrielle sera diffusée auprès des collectivités locales, des bénéficiaires (soutenus par LEADER ou potentiels), les partenaires institutionnels et financeurs ...
- une page sur le site internet du PETR du Pays du Lunévillois, régulièrement actualisée, sera dédiée pour mettre en avant les démarches innovantes et montrer les projets d'excellence réalisés avec le soutien du programme;
- une communication presse écrite, radio ...
- le dernier Comité de programmation de chaque année sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du programme LEADER, de mettre en lumière des projets cofinancés, de débattre sur les priorités du programme ... permettant ainsi de maintenir une dynamique participative locale allant au-delà des membres du Comité de programmation,
- des outils de communication seront mis à disposition.

6.4.2. La participation au sein des réseaux

L'échange de pratiques et le partage d'expériences au sein des réseaux (réseau rural régional et national, réseau inter GAL via le Carrefour des Pays Lorrains) est un véritable atout pour le développement de la stratégie LEADER au sein des territoires. Il permet aux territoires de mieux se connaître, et favorise aussi l'échange inter-territorial sur les problématiques communes.

Le GAL s'appuiera ainsi sur les réseaux existants pour faciliter la mise en œuvre du programme LEADER 2015-2020.

6.5. Perspectives pour 2016

- ❖ **Début d'année :**
 - Conventonnement et validation des fiches actions entre le GAL, l'AG et l'OP pour permettre une mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie d'action
- ❖ **Au cours de l'année :**
 - Communication sur la stratégie LEADER auprès des porteurs potentiels
- ❖ **Tout au long de l'année :**
 - Détection de projets potentiels pour la période 2014-2020
- ❖ **Fin d'année :**
 - Première programmation de dossiers LEADER

IV. Développement des services à la mobilité

1. Rappel de l'origine de la démarche et de l'engagement du Pays sur la mobilité

Le développement des services à la mobilité constitue depuis **2009** un axe majeur de la stratégie d'actions du Pays.

Un diagnostic avait été réalisé en 2009 avec l'appui du cabinet ITER. Il avait permis d'établir un état des lieux de l'offre de transport existante, des besoins de déplacements et de proposer des pistes d'actions en faveur de la mobilité durable.

Sur la base de ce diagnostic, le Pays a déposé en 2010 un dossier de candidature : « La mobilité, facteur de développement durable pour le territoire du lunévillois » dans le cadre de l'appel à projets ministériel sur les Pôles d'Excellence rurale.

Le projet s'articulait autour de trois axes d'intervention principaux:

- La mise en place d'une offre de transport de proximité et la valorisation de l'offre de transports collectifs existante,
- Le développement de nouveaux services à la mobilité notamment à travers l'aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage
- Le développement des services à la mobilité vers l'emploi (garage solidaire, location de véhicules, ...) à travers la création d'un garage solidaire porté par la structure d'insertion INES, partenaire du Pays dans la démarche de Pôle d'Excellence rurale

En avril 2011, ce projet a été labellisé «Pôle d'Excellence rurale » (PER) et a permis un engagement du programme d'actions envisagé, dans le cadre d'un partenariat financier regroupant l'Etat, l'Europe, la Région Lorraine et le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Les projets du PER en cohérence avec la thématique « mobilité » durable » et les objectifs du programme Leader ont ainsi pu bénéficier du soutien des fonds européens pour leur réalisation.

Parallèlement à la conduite du PER, le Pays a également porté des actions de sensibilisation à l'écomobilité en direction du grand public (organisation d'animations lors de la semaine de la mobilité...) et des jeunes (plus de 1000 enfants sensibilisés à travers les projets pédagogiques conduits avec les écoles).

1.1. [Projet n°1 du PER: Mise en œuvre d'un service de Transport à la demande : le TEDIBUS](#)

1.1.1. [Rappel des actions conduites depuis 2011 sur le projet](#)

- **Modification des statuts du Pays pour une prise de compétence « Transport à la demande »**

En 2011, le Pays a sollicité une délégation de compétence partielle auprès du Conseil départemental pour l'organisation et la mise en œuvre d'un service de transport à la demande. Après une délibération favorable de l'ensemble des intercommunalités concernées, les statuts du Syndicat mixte du Pays ont été modifiés pour adopter la compétence d'organisation et de mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le cadre d'une adhésion à la carte des communautés de communes souhaitant bénéficier de ce service. 7 communautés de communes ont adhéré à ce service : CC du Sânon, CC de la Vezouze, CC du Piémont vosgien CC des vallées du Cristal, Cc de la vallée de la Mortagne, CC du Val de Meurthe.

Le Pays a réalisé, en partenariat avec le Département, une étude de faisabilité pour la mise en place du service de transport à la demande à partir d'un retour d'expériences de systèmes de Transport à la Demande (TAD) existants sur d'autres territoires. Les grands principes de cette offre de service ont été posés : acquisition par la collectivité d'une flotte de minibus mise à disposition d'un prestataire exploitant le service, fonctionnement du service de transport par secteur géographique et selon des destinations et des horaires prédéterminés, réservation du voyage un jour à l'avance auprès d'une

centrale de réservation. Un nom a été retenu pour le futur service de transport à la demande : le « TEDIBUS ».

Dans le cadre d'un premier marché public d'une durée d'un an, le service de transport à la demande TEDIBUS a été lancé le 1^{er} juin 2012. L'exploitation de la centrale de mobilité a été confiée à l'entreprise GIHP Transport et l'exploitation des prestations de transport à la société LAUNOY.

A l'issue de la première année d'expérimentation, le TEDIBUS a permis de transporter près de 3783 voyageurs sur 1358 trajets, 23783 km en charge ont été réalisés. Le TEDIBUS a bien démarré sur les territoires sur lesquels préexistait une offre locale de transport à la demande (lignes de marché de Baccarat et de Cirey/ Vezouze, TAD du Sânon, TAD du CCAS de la Mortagne), permis d'amplifier la fréquentation et de diversifier les publics d'usagers. Le service n'a en revanche été que peu sollicité sur les territoires du Bayonnais, du Val de Meurthe et sur l'Est lunévillois, en dehors des lignes de marché vers Cirey/ Vezouze et vers Baccarat.

Suite à la première année d'expérimentation, un deuxième marché public a été lancé en avril 2013 pour une durée de 2 ans. Un nouveau prestataire a été retenu pour l'exploitation des prestations transport du TEDIBUS : la société Transdev qui exploite parallèlement la ligne TED R 710. La gestion de la centrale a de nouveau été confiée à la société GIHP Lorraine Transport avec une exigence renouvelée d'améliorer la qualité du service rendu notamment en matière d'accueil et d'information sur l'offre locale de transports.

Le marché passé en juillet 2013 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

1.1.2. Suivi du fonctionnement du service

- Un suivi du fonctionnement du service de transport à la demande a été réalisé en lien étroit avec les territoires et au sein de la commission « Cadre de vie » du Pays présidée depuis juin 2014 par M. Boucaud. Cette commission s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2015 pour établir un bilan des trois ans d'expérimentation du TEDIBUS, étudier toutes les hypothèses d'une éventuelle poursuite du service sous de nouvelles modalités à partir de janvier 2016.

- Le Syndicat mixte a assuré un suivi régulier du fonctionnement du service d'une part à travers des réunions techniques régulières entre le Pays et les prestataires assurant l'exploitation du TEDIBUS et de la centrale de mobilité et d'autre part à travers un suivi qualitatif et quantitatif du fonctionnement du TEDIBUS (enquête réalisée auprès des usagers du TEDIBUS, traitement statistique et bilan de fonctionnement du service par territoire et à l'échelle du Pays).

Des bilans d'étape ont été partagés avec les services du Conseil Général et présentés au sein des instances du Pays.

- Des réunions publiques ont été organisées sur les territoires en amont de chaque campagne de communication, pour repérer au mieux les besoins de mobilité repérés sur les bassins de vie. Les collectivités (intercommunalités et communes) et acteurs socio-économiques ont ensuite été invités à relayer localement la promotion du service.

Le Pays, la centrale de mobilité et le transporteur ont également toujours été à l'écoute des usagers faisant ainsi remonter rapidement les rares incidents de fonctionnement constatés au cours de l'année 2015.



1.1.3. Promotion du service

Deux campagnes de promotion ont été réalisées, l'une au lancement du service en juin 2012. Plusieurs outils avaient alors été réalisés : flyers, affiches, guide pratique du service et fiches horaires du service par communauté de commune.

Une deuxième campagne en septembre 2014 suite à une évolution des grilles de services.

Il avait été en effet constaté que le TEDIBUS fonctionnait de manière hétérogène selon les bassins de vie, avec succès sur les secteurs ruraux ayant une population vieillissante et moins bien sur les secteurs périurbains ou plus urbanisés. Après des réunions publiques à l'échelle des intercommunalités pour repérer les demandes de déplacement encore peu satisfaites, les grilles ont été renouvelées en septembre 2014. De nouvelles liaisons sont proposées vers Lunéville, Sarrebourg ou Raon l'étape, ainsi qu'un principe de rabattement occasionnel systématique vers les réseaux TER/TED et l'expérimentation. Il a également été proposé l'expérimentation d'un principe de transport à la demande libre d'une commune à une autre proposé par secteur géographique.



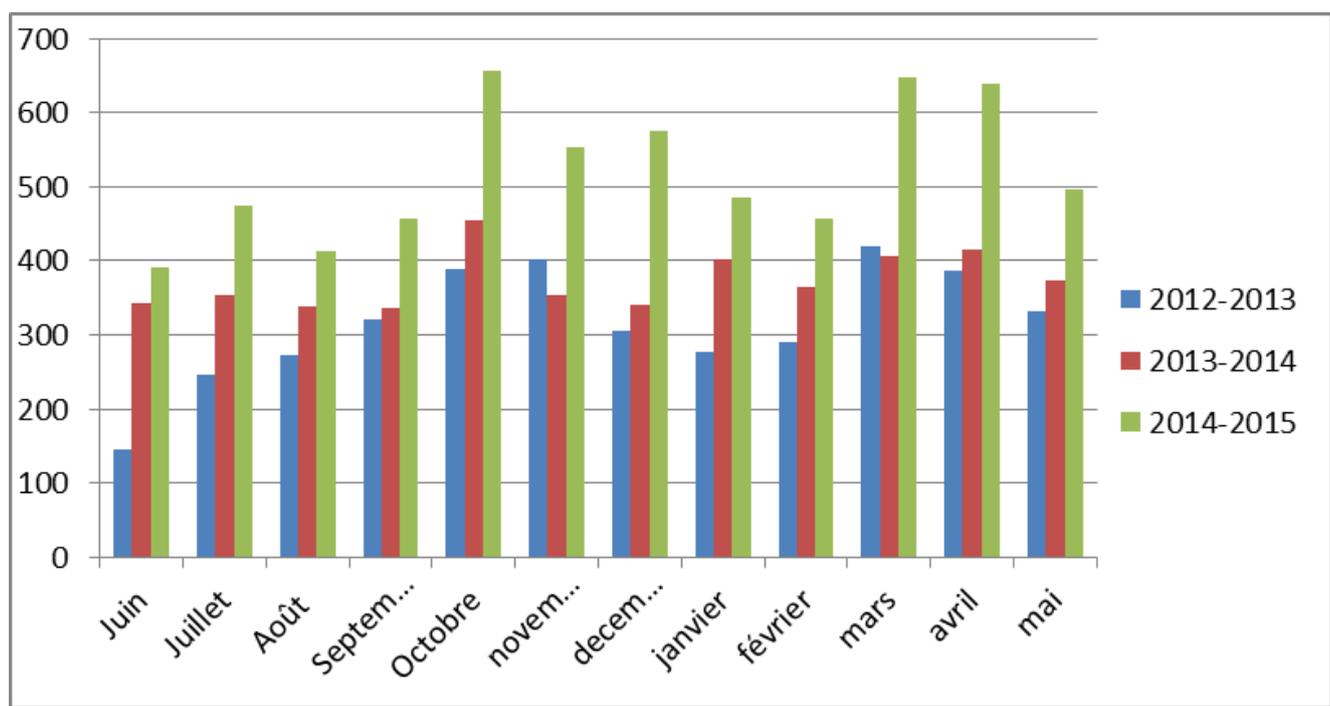
1.1.4. Evolution de la fréquentation du service

Une progression constante de la fréquentation a été observée au cours des 3 ans d'expérimentation :

- + 21% entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année d'expérimentation
- + 37% entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année d'expérimentation

L'évolution des grilles de service en septembre 2014 a conduit à une évolution significative du nombre de voyageurs transportés avec le déclenchement de nouveaux services notamment sur des secteurs géographiques où le TEDIBUS était encore moins sollicité.

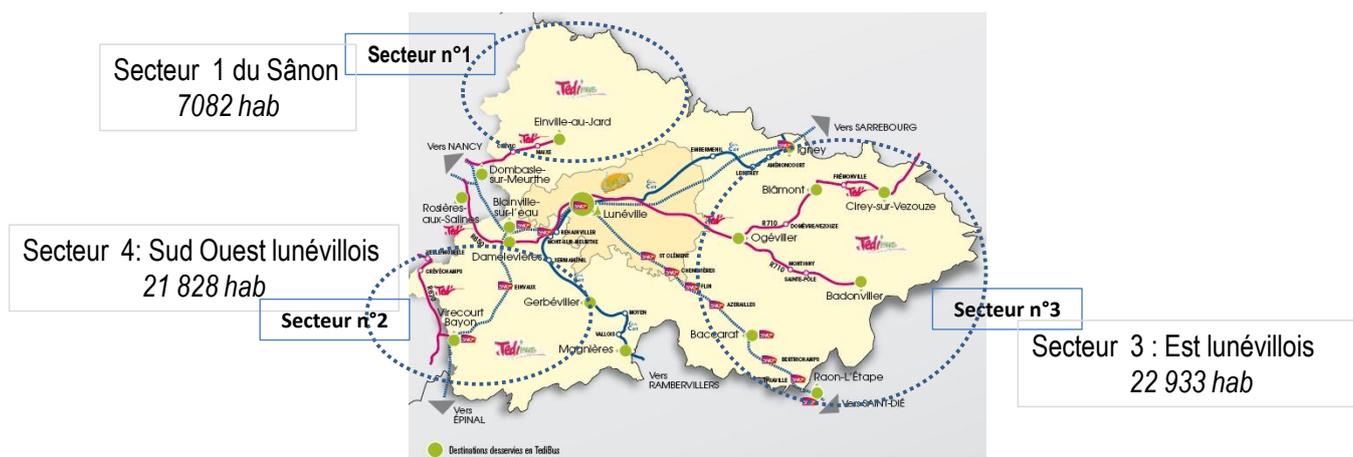
Paramètres		2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de voyageurs transportés/mois		315	374	520
Augmentation de la fréquentation			+18,5%	+38%
Taux de regroupement des usagers/ trajet	2,8	3,2	3,5	



Fin mai 2015, on décompte 6247 voyageurs ayant utilisé le TEDIBUS depuis juin 2014 (+ 38 % de fréquentation) sur 1795 trajets réalisés pour 46 231 km parcourus.

Cette augmentation de la fréquentation du TEDIBUS est notamment significative sur deux secteurs : le Bayonnais et la Vezouze avec le déclenchement régulier de nouvelles liaisons vers Lunéville ou Sarrebourg.

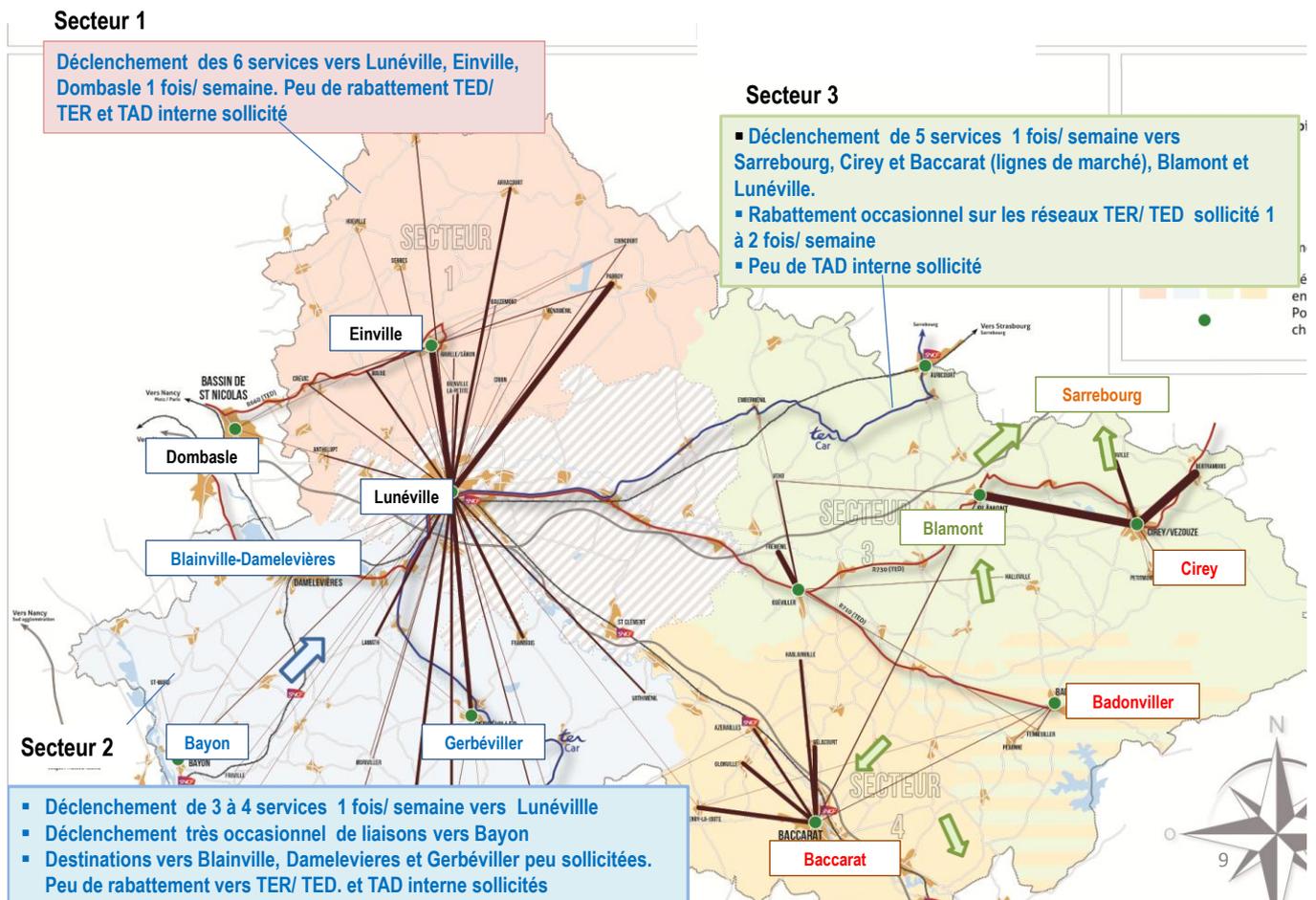
1.1.5. Analyse du fonctionnement du TEDIBUS par secteur géographique



Paramètres	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Nombre total de voyageurs transportés/ an	2 303 (37%)	1 459 (23%)	2513 (40%)
Nombre total de Kms parcourus à charge	17 381	11 557	17 293
Nombre moyen de voyageurs transportés/ mois	192	122	210
Taux de regroupement/ véhicule	3,7	3,4	3,4
Nombre moyen de km d'un trajet	27,6	27,4	23,2

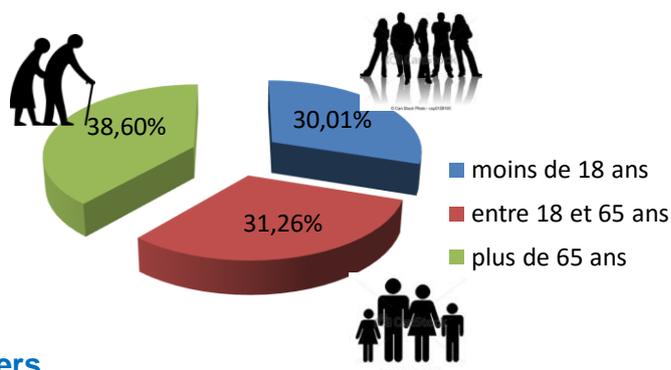
Le secteur du Sânon est celui sur lequel le TEDIBUS fonctionne le plus avec succès avec un volume moyen de 192 personnes transportées/ mois pour un bassin de population de 7000 habitants.

Répartition des principaux flux de déplacement en TEDIBUS à l'échelle du Lunévillois



Cette carte montre les principaux flux de déplacements orientés vers Lunéville pour la partie Ouest du territoire et vers les différents bourgs centre pour la partie Est du Lunévillois. Depuis l'évolution des grilles en septembre 2014, deux services vers Blamont et Sarrebourg se déclenchent en moyenne une fois/ semaine.

1.1.6. Profils des usagers (analyse sur l'ensemble du territoire)



Profils des inscrits et des usagers réguliers

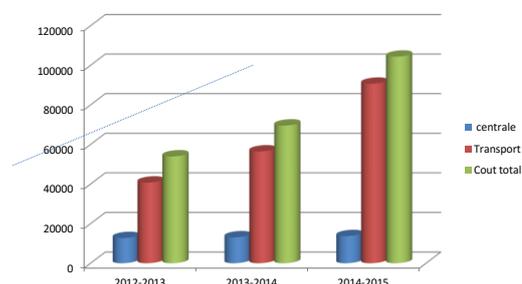
- 520 usagers inscrits en septembre 2015 dont une majorité de personnes âgées ayant plus de 65 ans
- 50% des usagers inscrits environ utilisent régulièrement le service parmi lesquels une majorité de personnes de + 65 ans

Motifs de déplacement: ils varient selon les types de publics

- Les personnes âgées utilisent majoritairement le TEDIBUS pour faire des achats (marchés, centres commerciaux...), pour des RDV de santé ou accéder à une activité de loisirs
- Un public plus diversifié utilise le TEDIBUS le mercredi ou le samedi, en intermodalité avec le TED/ TER pour aller vers Lunéville ou Nancy
- Le TEDIBUS est utilisé par les jeunes en période de vacances pour accéder à des activités de loisirs à Lunéville ou à la demande de groupes

1.1.7. Bilan financier du cout d'exploitation du TEDIBUS entre juin 2012 et juin 2015

Evolution du cout des prestations de la centrale et du TAD



Désignation des prestations	2012-2013 (€ HT)	2013-2014 (€ HT)	2014-2015 (€ HT)
Exploitation de la centrale	12 724,94	13 080,84	13 687,74
Exploitation du TEDIBUS	40 751,16	56 482,90	90 696,55
Total	53 476,10	69 563,74	104 384,29

Le cout d'exploitation de la centrale de mobilité a relativement peu évolué, l'augmentation du volume des réservations n'ayant pas une incidence significative sur le coût d'exploitation.

Le coût d'exploitation du service de transport à la demande a lui fortement progressé, en lien direct avec l'augmentation du nombre de voyageurs transportés et l'augmentation du nombre de courses réalisées.

Pendant les 3 premières années d'expérimentation entre 2012 et 2015, le Pays a bénéficié du soutien des fonds européens et régionaux à travers le programme LEADER et de celui du Conseil départemental. Les recettes commerciales couvrent environ 9% du cout d'exploitation global du service.

1.1.8. Perspectives de poursuite du TEDIBUS pour 2016

A partir de 2016, seul le Conseil départemental dans le cadre de sa délégation de compétences, a confirmé, dès 2015, qu'il continuerait à soutenir le Pays pour la mise en œuvre de ce service dans les mêmes conditions que l'année précédente, le programme LEADER 2009-2015 sur le thème de la mobilité durable, arrivant à échéance en 2015.

Le comité consultatif « cadre de vie » s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2015 pour travailler sur ce chantier. Un bilan des trois premières années d'expérimentation du TEDIBUS a été établi et toutes les hypothèses pour une poursuite du TEDIBUS sous différentes modalités ont été étudiées. L'enjeu était notamment d'envisager une poursuite du TEDIBUS avec une offre de service ne remettant pas en cause le niveau de service atteint au bout de 3 ans de fonctionnement, tout en s'inscrivant dans une enveloppe budgétaire maîtrisée.

Toutes les modalités d'organisation du service ont été envisagées : régie interne au Pays, prestation externe avec un transporteur classique ou prestation externe avec une structure d'insertion inscrite au registre des transporteurs de voyageurs. L'analyse du contexte territorial propre au Lunévillois et

des transporteurs présents sur le marché nous permettait d'envisager ces deux dernières possibilités.

■ Lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA)

Dans une perspective de poursuite du service en 2016, le PETR a préparé les documents supports au lancement d'une nouvelle consultation. La consultation pour l'exploitation du TEDIBUS et pour l'exploitation de la centrale de mobilité, incluant une clause d'insertion, a été lancée par le PETR le 5 octobre 2015. La procédure a été clôturée le 20 novembre 2015. Elle s'est inscrite dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, l'estimation des besoins ayant montré que le montant global prévisionnel du marché ne dépasserait pas le seuil des marchés passés en MAPA.

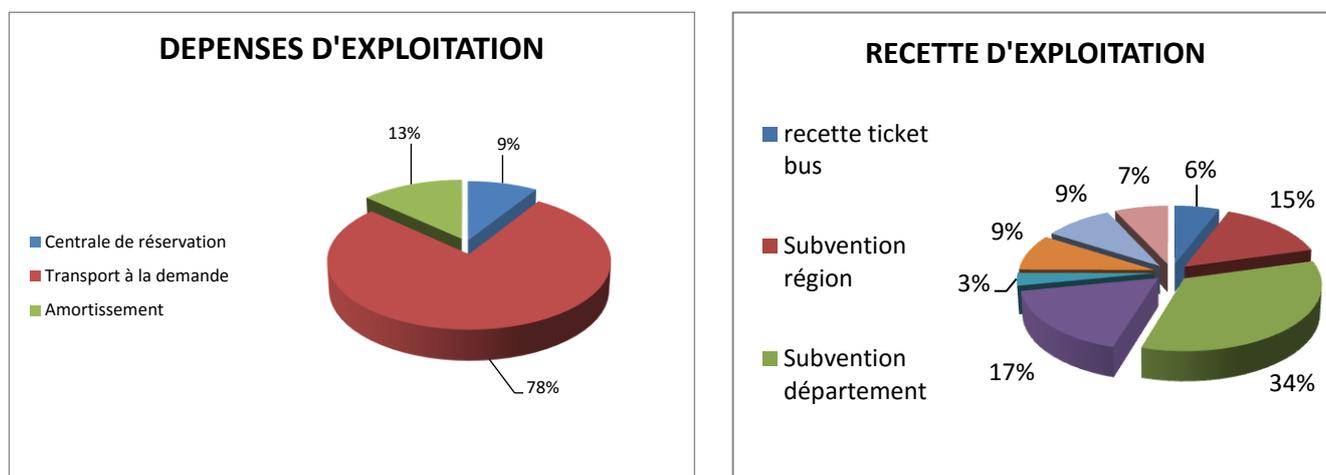
Trois candidats ont déposé une offre pour l'exploitation de la centrale, deux offres ont été enregistrées pour l'exploitation du TEDIBUS.

■ Attribution du marché d'exploitation du TEDIBUS et de la centrale de mobilité pour 2016

Suite à une analyse des offres conformément aux critères du règlement de consultation, le marché d'exploitation du TEDIBUS a été attribué, par décision du comité de pôle en date du 9 décembre 2015, à la structure INES SOIS MOBILE. L'exploitation de la centrale de mobilité a été attribuée à la société GIHP LORRAINE TRANSPORT.

Les marchés ont été signés pour une durée de 1 an, renouvelable une fois.

1.1.9. Bilan financier du Tedibus



1.3. Projet n°2 du PER : aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage.

1.2.1. Rappel de l'action conduite sur ce projet depuis 2013

L'aménagement du giratoire de Chaufontaine programmé et réalisé à l'automne 2013 constituait une condition préalable à un accès sécurisé à la future aire de covoiturage.

Un travail important a été consacré en 2013 à l'élaboration des dossiers techniques nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires préalables à un engagement opérationnel de l'aménagement du réseau d'aires de covoiturage:

Procédure d'acquisition foncière du terrain de 5000 ² pour l'aménagement de l'aire de covoiturage de Rehainviller (suivi division cadastrale, négociation avec France Domaine...)

Constitution du dossier de permis d'aménager pour la construction de l'aire de Rehainviller

Préparation des dossiers techniques nécessaires à l'obtention des permissions de voirie pour l'aménagement de l'aire d'Ogéviller et pour l'implantation d'une signalisation directionnelle et d'indication sur le réseau des 17 points de stationnement pour le covoiturage

Ces autorisations obtenues (permis de construire, permissions de voirie..), une convention financière a été signée en décembre 2013 entre l'Etat et le Pays pour permettre l'engagement des crédits de l'Etat.

Une consultation a été lancée en juillet 2013 pour retenir des bureaux d'étude compétents pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement des aires de covoiturage de Rehainviller et d'Ogéviller. Le Bureau d'étude « Energies Hautes Vosges » a été retenu pour l'aire d'Ogéviller et le cabinet « Proconcept » a été retenu pour l'aire de Rehainviller.

Le Pays a assuré en interne la maîtrise d'œuvre du projet de signalisation du réseau d'aires de covoiturage.

✓ Aménagement de l'aire de covoiturage de Chaufontaine à REHAINVILLER

Le Syndicat mixte a participé, en partenariat étroit avec le maître d'œuvre retenu « Proconcept », activement à l'élaboration des documents constitutifs du dossier de consultation pour le marché d'aménagement de l'aire de covoiturage de REHAINVILLER (CCTP, CCAP, règlement de consultation, acte d'engagement, avant-projet détaillé, plans, publicité..). La consultation a été lancée le 11 avril 2014 et a été clôturée le 7 mai. Quatre entreprises ont répondu à la consultation : THIRIET SA, VALENTIN-COLAS, EUROVIA, EIFFAGE.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué par le bureau syndical du 27 juillet 2014 à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse : THIRIET SA.

Les travaux ont débuté en septembre et se sont achevés le 31 octobre 2014. A partir du giratoire réalisé sur la RD 914 par le Conseil général, une voie d'accès avec un mini rond-point a été aménagée pour accéder au parking de covoiturage permettant ainsi de sécuriser l'accès à l'aire de covoiturage et aux voitures ou au TEDIBUS souhaitant déposer des passagers de faire demi-tour aisément.

L'aire de covoiturage comprend 61 places aménagées sur une surface en enrobé, matériau support retenu pour sa meilleure résistance aux intempéries et à l'usage de l'espace (manœuvre de véhicules...).

Dans le respect des préconisations de la charte départementale de covoiturage, une aire multifonctionnelle a été aménagée avec :

- L'aménagement d'une aire de stationnement s'inscrivant dans un environnement d'espaces verts permettant de gérer au mieux l'évacuation des eaux pluviales par le biais d'une noue de rétention
- Une accessibilité possible par le service de transport à la demande TEDIBUS ou à vélo. Un



abri-vélo a été aménagé à l'entrée de l'aire de covoiturage. Un portique d'entrée limite l'accès aux véhicules légers.

- Un éclairage nocturne permettant de sécuriser l'accès à l'aire de covoiturage notamment en période hivernale.

- **Le Pays a veillé dans ce projet à la prise en compte d'une approche environnementale dans ses différents aspects (économie d'énergie, respect de l'environnement, insertion paysagère...).** Le CAUE 54 a été étroitement associé à la définition du volet paysager du projet. Le Pays a également étudié en partenariat avec ERDF et la DIR Est les possibilités de raccordement au réseau électrique.

Avec l'appui technique du CAUE 54, le Pays a préparé en interne les dossiers de demande de permis d'aménager et de déclaration préalable à la construction d'un abri-vélo.

Parallèlement, le Pays a suivi la procédure de division cadastrale, négocié une procédure d'autorisation pour l'engagement des travaux et l'occupation temporaire du terrain accordée par la DIR Est. Une procédure de négociation a ensuite été engagée avec France Domaine pour l'acquisition d'une parcelle de 5000 m². L'achat de vente a été signé en avril 2014.

✓ Aire de covoiturage de OGEVILLER



En cohérence avec le projet d'enfouissement des lignes électriques prévu sur le site même de réalisation de la future aire de covoiturage à Ogeviller, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude « Energie Hautes Vosges ». Celui-ci a accompagné le Pays dans la finalisation de l'avant-projet détaillé et dans la procédure de consultation lancée pour le projet d'aménagement. C'est l'entreprise Eiffage qui a été retenue pour l'aménagement de cette aire de covoiturage (décision du bureau syndical du 27

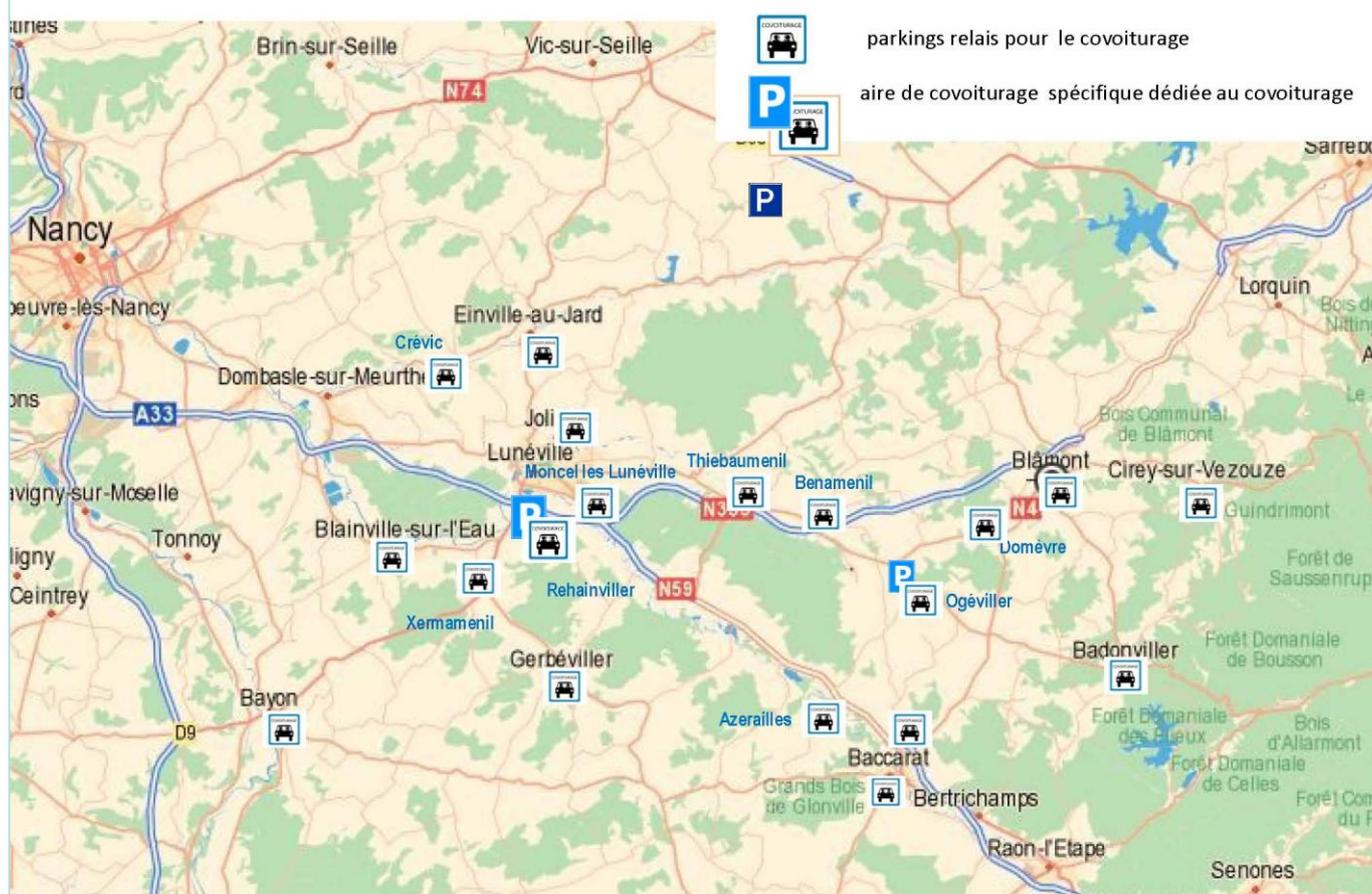
juillet 2014). L'option environnementale de mise en place de pavés béton écologique sur les emplacements de stationnement a notamment été retenue pour favoriser une meilleure infiltration naturelle des eaux.

Comme pour l'aire de covoiturage de Rehainviller, le Pays a veillé à la prise en compte d'une approche paysagère et patrimoniale dans ce projet situé en entrée de village et comprenant des éléments de patrimoine rural.

✓ Signalisation du réseau d'aires de covoiturage

Le Pays a réalisé en interne en 2012 et avec l'appui du Conseil Général un schéma global de signalisation d'un réseau de parkings relais pour le covoiturage. Un parking relais a été repéré dans chaque bourg centre et à proximité des principaux points d'accès aux axes routiers structurants (RN9 et RN333). L'objectif était de faciliter l'organisation des pratiques de covoiturage au plus près du point de départ des principaux flux de déplacement. Les parkings relais les plus adaptés à la pratique du covoiturage ont été repérés en amont, en concertation avec les communes concernées et avec le Conseil départemental.

Réseau d'aires et de parkings relais pour le covoiturage sur le Pays du Lunévillois



Le Pays a constitué, pour chaque projet de point de signalisation, les dossiers techniques nécessaires à l'obtention des permissions de voirie délivrées par les communes sur le domaine public communal ou par le Conseil départemental sur le domaine public départemental.

Les différents types de panneaux de signalisation proposés ont été définis en concertation avec les services techniques du Conseil départemental et s'inscrivent dans le respect de la charte départementale de signalisation pour le covoiturage. Les dossiers techniques nécessaires à l'instruction du PER, portant sur les projets de signalisation situés en zone de revitalisation rurale et hors zone de

revitalisation rurale, ont été finalisés en interne. (Schéma de signalisation global, fiche-projet descriptive par site, devis détaillés des projets de signalisation covoiturage situés en zone ZRR et hors zone ZRR).

Une consultation préparée en interne a été lancée fin août 2014. Le marché a été attribué à l'entreprise SES Signalisation.

Suivant le contexte local (visibilité, accessibilité...), les parkings relais ont été signalisés à partir d'une présignalisation, d'une signalisation directionnelle et par l'implantation de panneaux de position « covoiturage » à l'entrée des aires de covoiturage ou sur les parkings pour dédier un secteur plus spécifiquement au covoiturage.

1.2.2. Action conduite sur ce projet en 2015

■ Aire de covoiturage de Rehainviller : mise en place d'une convention pour l'entretien du site

Dès son aménagement, l'aire de Rehainviller située à un emplacement stratégique a été utilisée et est occupée en moyenne au 2/3 de ses capacités.

Les outils de promotion du covoiturage



Sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Pays, une consultation a été lancée en juin pour l'entretien des espaces verts et la gestion de la propreté du site. Suite à la décision prise par le comité de pôle du 4 juillet, l'association « ADLIS Croix rouge insertion » a été retenue pour la réalisation de cette prestation qui s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle passée avec le PETR.

■ Promotion des aires de covoiturage

Un ensemble d'outils pour la promotion des pratiques de

covoiturage ont été finalisés début 2015, venant ainsi compléter d'autres éléments déjà réalisés pour promouvoir les services à la mobilité : kakemono, guide pratique du covoiturage dans le Lunévillois, pochette comprenant un kit d'outils pour la pratique d'un covoiturage de proximité.

Ces outils peuvent être mis à disposition à la demande pour l'organisation de temps forts d'animation, d'expositions sur le thème de la mobilité, par exemple dans le cadre de la semaine du développement durable en avril ou de celle de la mobilité au mois de septembre.

DOSSIER dossier

Le réseau des aires de covoiturage du Lunévillois

✓ Une mobilité accrue et une dépendance toujours forte à l'automobile en milieu rural

La dépendance à l'automobile s'est renforcée dans le Lunévillois, depuis le début des années 2000 avec une



Un dossier de presse est également à la disposition des collectivités qui souhaitent promouvoir les parkings de covoiturage situés sur leur territoire. Deux collectivités ont relayé la promotion du covoiturage au sein de leur bulletin d'information. Cette campagne sera à relancer en 2016.



Promotion des parkings de covoiturage sur la CC de la Mortagne promotion des parkings de covoiturage sur Baccarat



1.2.2. Construction et ouverture du garage solidaire proposant notamment un service de location de véhicules (projet porté par le groupement solidaire INES)

Troisième projet du Pôle d'excellence rurale en faveur de la mobilité, le garage solidaire construit sur un terrain de la zone d'activités des Mossus à Moncel-les-Lunéville ouvrira ses portes début 2016.

Des prestations de réparation automobile à un tarif réduit seront proposées aux personnes en difficulté, orientées par les acteurs sociaux ainsi qu'un service de locations de véhicules (vélos, scooters, voitures).

A compter du 1^{er} janvier 2016, le garage solidaire géré par l'association INES SOIS MOBILE assurera l'exploitation du service de transport à la demande TEDIBUS. Les trois minibus du PETR seront donc mis à disposition et localisés sur le site du garage.



Les locaux du Garage solidaire



les véhicules proposés en location

Les trois projets d'actions inscrits dans le cadre du Pôle d'excellence rurale « la mobilité, facteur de développement durable pour le Pays du Lunévillois » labellisé en 2011 ont été concrétisés en 2015.

V. Tourisme :

1. Du Pôle tourisme à la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois

A la suite d'une étude confiée à l'Association Départementale du Tourisme de Meurthe et Moselle (ADT54), le conseil syndical du 18 octobre 2012, affirmait l'ambition du Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois de construire une politique commune de développement touristique à l'échelle du territoire Lunévillois. Il met ainsi en place une structure chargée d'animer et de mettre en œuvre cette politique : le « Pôle tourisme ».

Ce temps de préfiguration, organisée uniquement sur la base d'une convention de partenariat, a confirmé que le travail du Pôle tourisme était une opportunité pour unir et fédérer les territoires autour d'une thématique commune. L'organisation du Pôle a permis d'apprendre à travailler ensemble, à identifier les points forts et les éléments à mieux valoriser du territoire.

Ainsi, la structuration juridique la plus en adéquation retenue par les élus du territoire fut votée en décembre 2014 avec la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée «MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS».

Cette solution répond aux obligations du code du tourisme en associant les élus et les acteurs professionnels à la définition et la mise en œuvre de la politique de promotion touristique du territoire tout en préservant les règles inhérentes à la gestion de fonds publics.

En effet, dans les régies à seule autonomie financière, le service public reste intégré à la collectivité et ne dispose pas de personnalité morale propre. Néanmoins, ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui du PETR. Les recettes propres à la régie ne pouvant pas couvrir l'ensemble de ses dépenses, les élus déterminent la cotisation annuelle pour la mise en œuvre de cette politique publique.

La régie "Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois " exerce les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes,
- Promotion de l'offre touristique du territoire intercommunautaire,
- Coordination des acteurs locaux du tourisme, publics, privés et associatifs,
- Elaboration des données statistiques de fréquentation,
- Conception et commercialisation de produits touristiques,
- Développement touristique (conseil et accompagnement des porteurs de projets ; études d'opportunité et de faisabilité, formation au tourisme),
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale avec les différents partenaires (Comités régional et départemental du tourisme, Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative...).

Pour faciliter cette mise en œuvre, les communautés de communes du Lunévillois et des Vallées du Cristal, par le biais de conventions, ont mis à disposition gracieusement le personnel d'accueil des bureaux d'information touristiques et les lieux.



2016 Equipe de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois
de gauche à droite (debout) : Céline, Ludovic, Florence, Laetitia, Hélène, Alice de gauche à droite (debout) : Gwladys, Sébastien

2. Les Bureaux d'informations touristiques

Pendant la période de préfiguration, l'association de l'Office de Tourisme de Baccarat et la Communauté de Communes du Lunévillois organisaient avec ses propres procédures l'accueil des touristes et visiteurs. C'est au cours de l'année 2014, que l'accueil touristique de Baccarat a emménagé au Pôle Bijou Galerie et en 2015 que celui de Lunéville situé dans le Château a déménagé en face.

Ainsi, en 2015, à sa date de création, la régie se voit confier l'organisation de deux bureaux d'accueil et d'information situés respectivement :

- 2 rue de la Tour Blanche 54300 LUNEVILLE
- 13 rue du Port 54120 BACCARAT



Dès la prochaine saison 2016, la régie se voit confier la gestion d'un troisième bureau d'informations touristiques saisonnier, avec l'ouverture de la Maison de la Forêt située à Saint Sauveur.



Les inaugurations de la rue de la Tour Blanche et de la Maison de la Forêt et les vernissages au Pôle Bijou galerie restent des temps forts de l'année 2015 qui participent au rayonnement du territoire.

3. La promotion

3.1. Les outils de communication

Site internet

Mis en ligne en juillet 2014

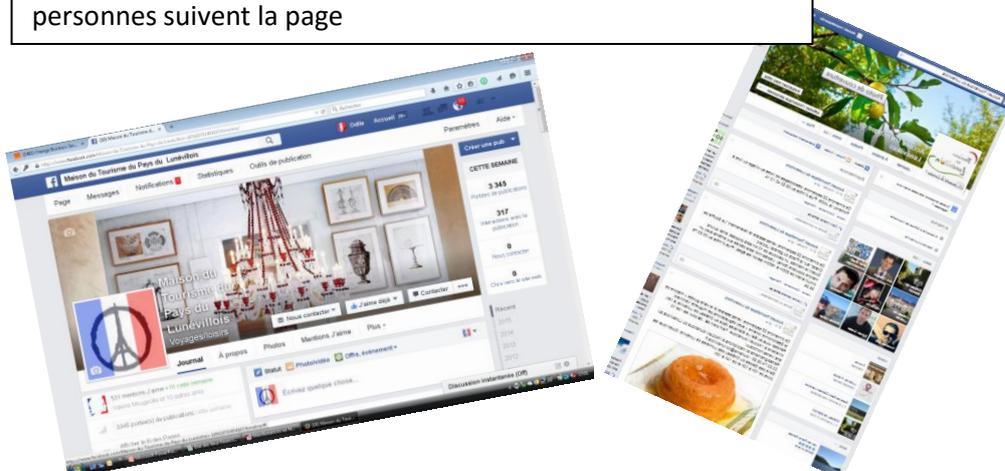


Conçu avec les technologies permettant de s'adapter à la taille de l'écran utilisé (téléphone, tablette, ordinateur) et intégrant les éléments de la base de données régionales SITLOR-LEI, le site est ergonomique et actuel.

Quotidiennement mis à jour par l'ensemble de l'équipe et début 2016 par l'intermédiaire d'un stagiaire en Master 1, sa fréquentation ne cesse d'évoluer avec plus de 25 000 connexions de personnes différentes sur l'année 2015, soit plus de 2 000 personnes par mois. Les pages les plus visitées sont les pages liées aux animations et manifestations.

3.2. Page facebook

Outil aujourd'hui indispensable pour promouvoir son territoire, la page actualisée quotidiennement par les manifestations de l'ensemble du territoire et de ses partenaires : + de 2 000 personnes suivent la page



3.3. Participation salons

Chaque année depuis 2013, les équipes participent à des salons de promotion pour faire découvrir ou redécouvrir les richesses du Lunévillois.



Tendance Nature Reims mars 2014,
FIMA Baccarat juin 2014
Sarreboung Expo (2014/2 015)

La Lorraine est formidable (2014/2015)
Lorraine Air Ballon en juillet 2015
La fête de l'élevage (2014/2015)

3.4. La fréquentation des lieux d'accueil

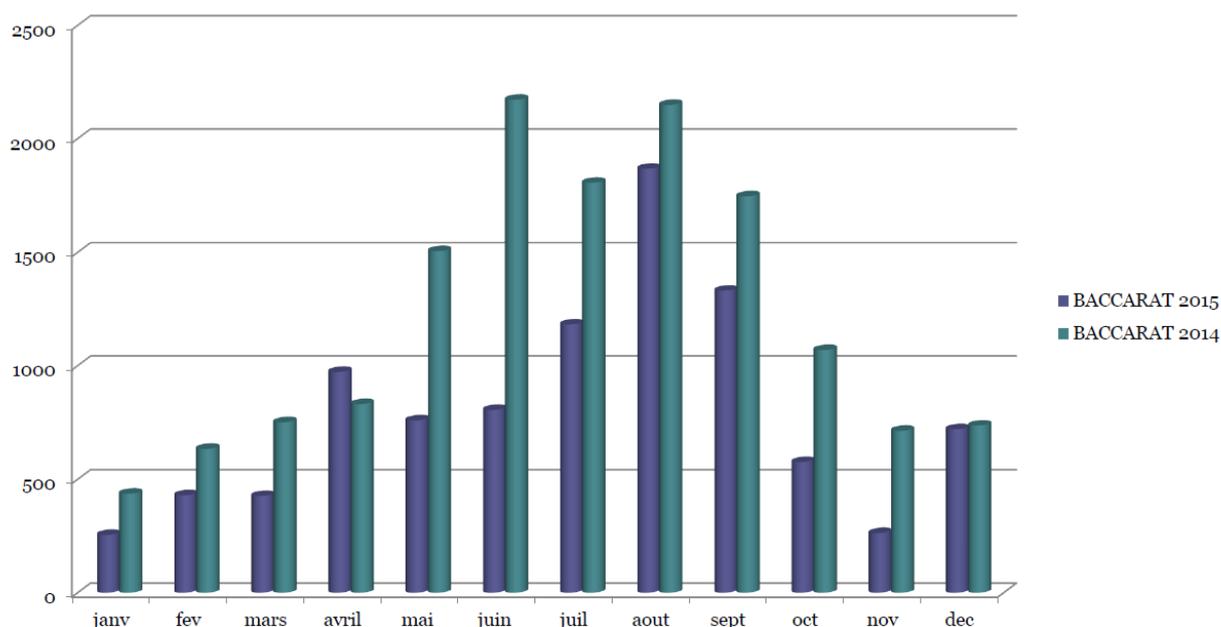
En 2015, les deux bureaux d'information touristique de Baccarat et Lunéville ont harmonisé leurs données de fréquentation. Ainsi dès mars 2015, les mêmes critères sont renseignés et collectés dans la base de données régionale.

Les statistiques comparées entre 2014 et 2015 présentées ci-après présentent des écarts importants et une des explications vient principalement du changement de procédure entre la comptabilisation entre personnes individuelles et groupes.

Seules les personnes avec lesquels les conseillers en séjour sont rentrés en contact sont comptabilisées. Les appels téléphoniques n'étaient pas comptés ni les réponses aux mails de plus en plus nombreux. Ces éléments sont comptabilisés à partir du 1^{er} janvier 2016 à l'aide du nouveau logiciel de relation client développé par le Comité Régional du Tourisme et pour lequel chaque conseiller en séjour a été formé.

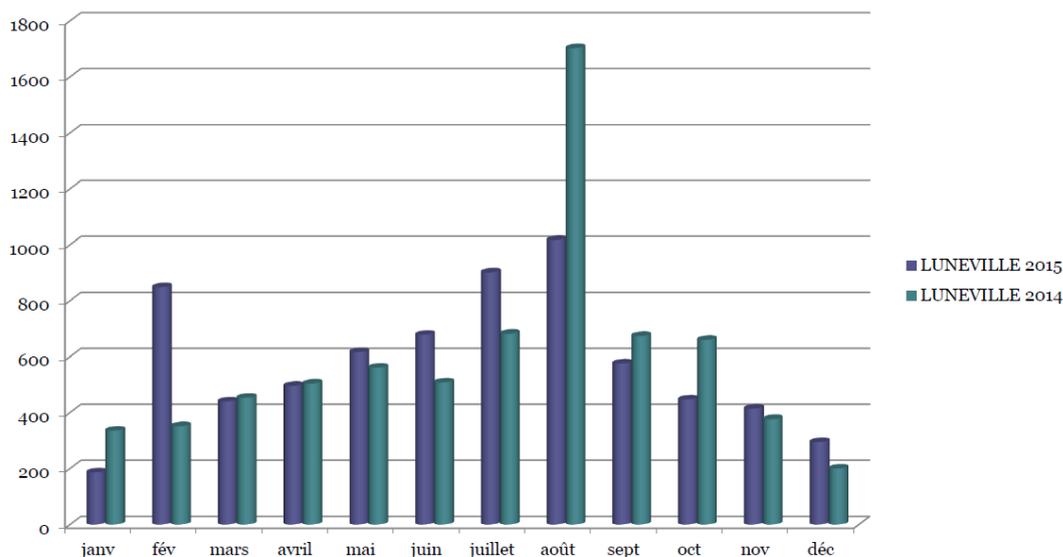
Fréquentations individuels

Bureau touristique de Baccarat



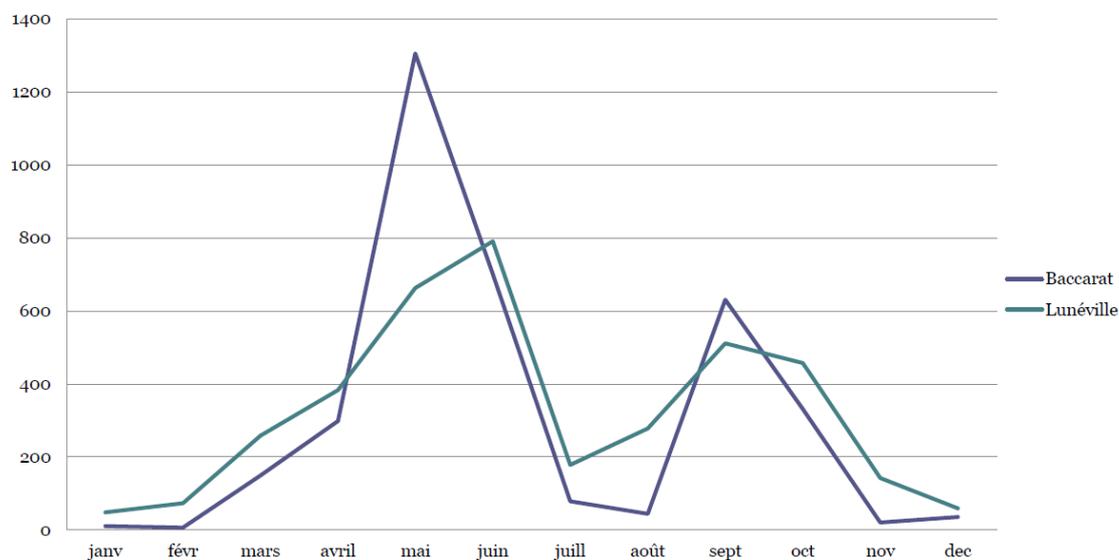
Le bureau touristique accuse une baisse de 34% de fréquentation individuelle 2014/2015 due en partie à la canicule de l'été et à l'absence d'exposition Baccarat dès le mois d'octobre.

Bureau touristique de Lunéville



La fréquentation individuelle est mieux répartie sur l'ensemble de l'année, avec un pic en février lors de la foire grasse et la nouvelle ouverture du bureau touristique.

Fréquentation Groupe (adulte et scolaire) Bureaux touristiques de Baccarat et Lunéville



Sur l'ensemble du territoire, la maison du tourisme du Lunévillois via ses 2 lieux d'accueils a réservé/guidé 7451 personnes, soit +15% par rapport à 2014. 372 groupes sur le territoire.

3.5. La commercialisation

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours afin de poursuivre la commercialisation de produits touristiques à l'échelle du territoire, précédemment géré par l'association Office de Tourisme de Baccarat.

Ainsi, en 2014 le Pôle tourisme a réalisé un chiffre d'affaire de 36 108,59 € et en 2015 la Maison du Tourisme 43 365,65 €. Les recettes encaissées sont ensuite reversées aux restaurateurs (18 973,50 € en 2015) et aux gestionnaires de site (Conservatoires des Broderies, Maison de la Mirabelle, Pole Bijou et Musée d'Hercule...) (11 265,47 €) et aux guides qui sont salariés.

Il est rappelé qu'une marge peut être appliquée lorsque les produits sont combinés c'est-à-dire qu'ils comprennent au moins deux prestations. Il est à noter que la nouvelle organisation a permis de vendre 67 forfaits (produits combinés) en 2015 contre 36 en 2014.

3.6. Autres activités

Des partenariats ont été poursuivis et développés :

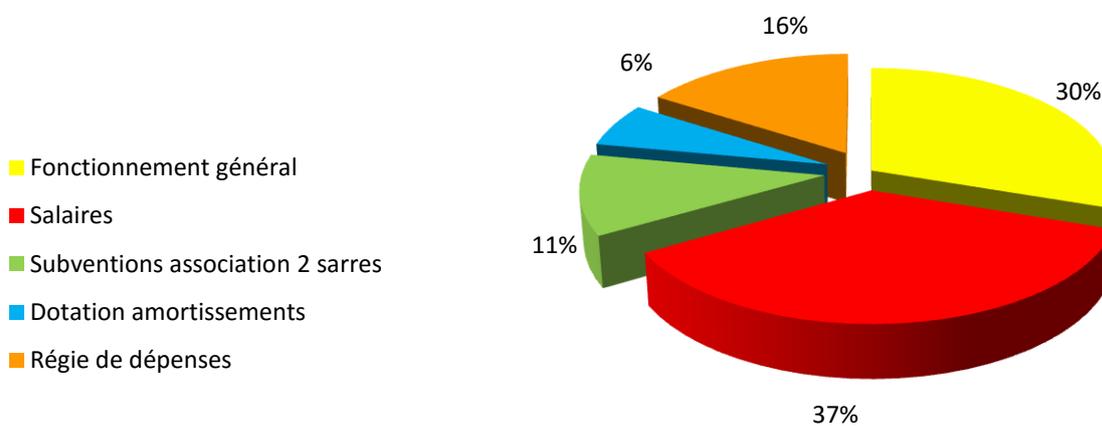
- 2 Sarres Tourisme
 - Création film promotionnel pour Center Parcs
 - Poursuite de création de forfaits touristiques dans le cadre de la campagne du Comité Régional du Tourisme
- Saint Dié des Vosges / Vallées de la Plaine - convention de partenariat pour réalisation de promotion commune (salons, films promotionnels...)
- Gites de France et Fédération de la Pêche convention en cours

Sans oublier notre participation aux réunions du Comité Régional du Tourisme, de Meurthe et Moselle Tourisme et du conseil départemental, de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme (FROTSI), du Comité du Massif des Vosges, du Syndicat mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée.

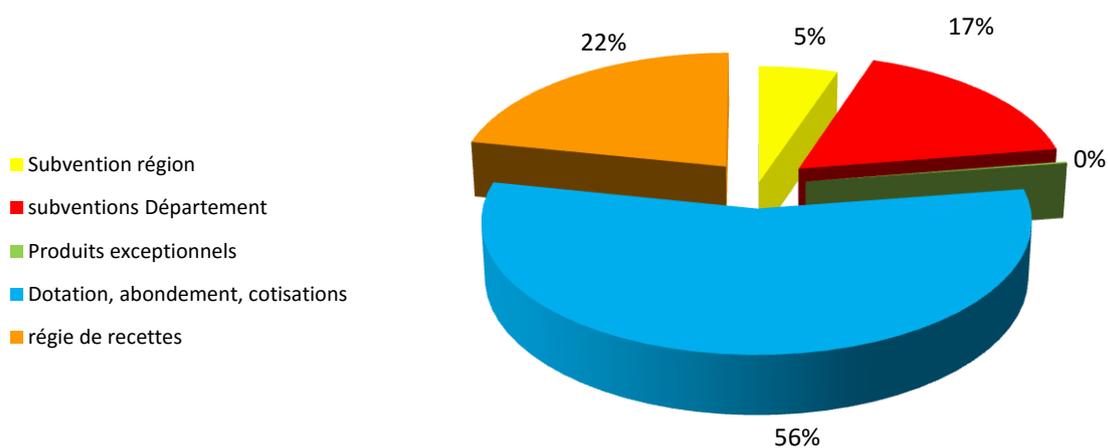
Quelques rencontres de partenaires hébergeurs, restaurateurs, associations ont pu être réalisées mais pas suffisamment et l'année 2016 devra remédier à cet écueil.

1. Bilan financier

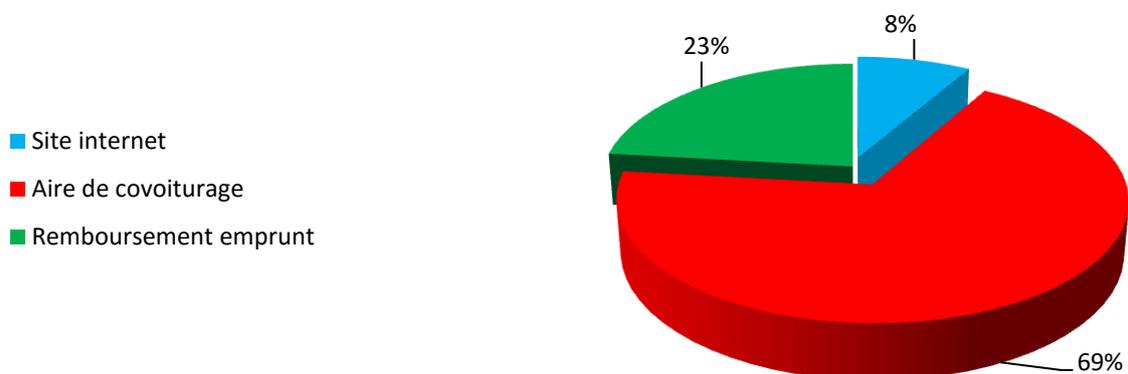
1.1. Dépenses de fonctionnement



1.2. Recettes de fonctionnement



1.3. Dépenses d'investissement



1.4. Recettes d'investissement

■ Subvention région

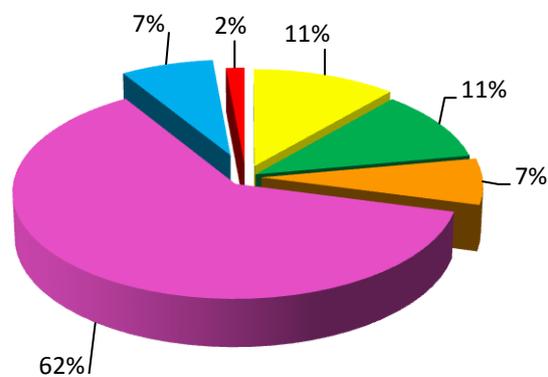
■ Subvention département

■ Excédents de fonctionnement capitalisés

■ Emprunt en euros

■ remboursement CDPL

■ Amortissement



Revue de presse

Droits de reproduction et de diffusion réservés

© L'Est Républicain

Un mariage de raison



Philippe Arnould (à droite) préside jusqu'aux prochaines municipales la nouvelle communauté de communes du Piémont vosgien.

Elles n'ont pas eu le choix et font désormais contre mauvaise fortune bon cœur : les communautés de communes du Badonvillois et de la Haute-Vezouze ne font plus qu'une sous le nom de la CC du Piémont vosgien.

Tout est parti de la loi de décembre 2011 obligeant les intercos de moins de 5.000 habitants à fusionner. A partir de là, plusieurs schémas ont été envisagés : fusionner l'ensemble des structures de l'Est du Lunévillois en une seule, unir les CC de la Vezouze, de la Haute-Vezouze et du Badonvillois. Beaucoup espéraient aussi dans un mariage avec la CC de la Vallée de la Plaine, à laquelle appartiennent les villages meurthe-et-mosellans de Bionville, Raon-lès-Leau et Pierre-Percée.

Autant de tentatives avortées jusqu'à ce que la commission départementale de coopération intercommunale ne tranche au printemps dernier en imposant la fusion des CC du Badonvillois et de la Haute-Vezouze, les autres demeurant pour l'instant repliées sur elles-mêmes.

Du coup, après avoir voté des délibérations de principe favorables, l'ensemble des communes concernées s'est officiellement déclaré opposé à cette décision fixant les noces au 1er janvier 2014. Principal argument à cette position : le délai très court laissé aux deux structures pour préparer leur trousseau. « Mais au final, on a fait ce qu'il fallait pour que ça se passe bien du côté de la trésorerie notamment », pondèrent Philippe Arnould et Bernard Muller.

Le premier, président de feu la CC de la Haute-Vezouze, a coiffé la casquette de président par intérim de la nouvelle CC du Piémont vosgien. Tout simplement parce que sa CC est la plus peuplée. Bernard Muller, président de la CC du Badonvillois, devrait logiquement être élu vice-président lors du premier conseil communautaire, le 10 janvier, les actuels conseillers communautaires le restant en attendant les municipales et une nouvelle organisation (voir par ailleurs).

Mais d'ores et déjà, le siège de la nouvelle CC a été fixé à Badonviller, même si les locaux situés à Cirey-sur-Vezouze resteront ouverts pour assurer les services offerts à la population. D'où le constat des deux élus : « La fusion ne nous apportera aucun avantage financier, puisqu'il n'y a aucune possibilité de mutualiser ces services », fait remarquer Philippe Arnould.

Si les deux communautés exerçaient des missions assez proches, ce mariage va obliger à un toilettage des compétences statutaires et surtout à une réflexion sur le périscolaire. Une harmonisation s'impose en la matière, les deux CC fonctionnant différemment dans ce domaine.

C'est le seul dossier à poser véritablement problème, puisque dans la perspective du rapprochement officialisé le 1er janvier, la tarification des ordures ménagères a déjà été harmonisée.

Rien ne changera sur le plan du personnel (19 salariés au total), si ce n'est que le nouvel organigramme prévoit un directeur des services et un directeur du développement. « Sur le plan administratif et juridique, nous allons y gagner énormément », se réjouit Philippe Arnould, dont le canton a finalement été classé en juillet dernier en zone de revitalisation rurale après force motions, courriers et alertes aux parlementaires.

On aurait difficilement imaginé qu'il n'en soit pas ainsi sachant que le canton de Badonviller était déjà classé en ZRR. Reste que sur le plan des finances, chacun n'apporte pas tout à fait la même chose dans le panier de la mariée. Mais bon, l'heure est désormais à la lune de miel, même si pour Bernard Muller comme pour Philippe Arnould, cette fusion imposée demeure le « symbole d'une vision arbitraire ».

Catherine AMBROSI

*** **

Le Tedibus en pleine évolution



Certaines personnes ont profité du Tedibus pour se rendre à la réunion.

Armelle Lajaunie, chargée de mission au Pays Lunévillois, a présenté la nouvelle grille de service du Tedibus.

Le Pays du Lunévillois en partenariat avec la communauté de communes du Bayonnais et le conseil général a organisé réunions d'information et d'échange sur le service de transport à la demande **Tedibus** dans l'objectif de mieux faire connaître ce service mis en place depuis le 1er juin 2012.

Cette rencontre animée par Armelle Lajaunie, chargée de mission au syndicat mixte du Pays Lunévillois, a permis de présenter la nouvelle grille de service proposée sur le secteur du Bayonnais à partir du 1er février mais elle faut aussi l'occasion d'évoquer les autres services à la mobilité qui seront développés durant l'année 2014 sur le Pays du Lunévillois (covoiturage, location de véhicules pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'insertion..).

Pour faciliter un meilleur accès aux services de proximité, **Tedibus**, minibus de 8 places sans compter le chauffeur, dessert prioritairement Bayon le mercredi matin (jour de marché), Bayon ou Blainville le vendredi matin, Lunéville le mardi matin et le jeudi après-midi. Un rabattement à la demande est également proposé sur les lignes TED/TER en complément des services existants.

Les usagers présents, dont certains ont profité du **Tedibus** pour se rendre à la réunion, ont pu faire part des petits désagréments inévitables lors de la mise en en service d'un nouveau dispositif et voient ces problèmes réglés avec l'évolution de la grille de service. Une plaquette plus lisibles sur le service et les horaires est en cours de réalisation.

Toute personne souhaitant se déplacer sur le territoire de la communauté de communes du Bayonnais ou sur l'Ouest lunévillois (Lunéville, Blainville, Gerbéviller...) peut contacter la centrale de mobilité **Tedibus** au 03.57.54.11.11. au plus tard la veille de son déplacement avant 16 h. Une solution de transport lui sera proposée.

*** **

Mercredi le 05 Février 2014 **Badonviller**

A la rencontre des usagers



La deuxième partie de la réunion a permis aux anciens d'émettre leurs doléances.

Lundi après-midi, à la demande du Pays du Lunévillois, la mairie de Badonviller, sous le biais du CCAS, a organisé une rencontre entre les locataires de la résidence personnes âgées (RPA) et Armelle Lajaunie, chargée de mission du programme européen Leader, responsable du nouveau service de transport de proximité du Lunévillois « Tedibus ».

Sa venue avait pour but de prendre contact avec des personnes dépendantes, de leur présenter le projet de service de proximité qui est en train de se mettre en place, et surtout d'étudier leurs attentes et leurs besoins afin de les faire remonter à sa hiérarchie et de préparer la réunion publique qui aura lieu le mardi 11 février à 18 heures à l'espace Mansuy.

Une quinzaine d'anciens ont participé au débat qui s'est déroulé dans la bonne humeur. La première partie a été consacrée à l'évolution du Tedibus au nouveau service de proximité qu'il propose, et les nouvelles liaisons qui vont être mises en place vers Raon-l'Étape ou Sarrebourg. La deuxième partie a permis aux anciens d'émettre leurs doléances.

Parmi les attentes, deux points inattendus ont été soulevés par plusieurs membres de l'assistance. Pourquoi il n'y a pas de Tedibus le week-end pour permettre aux personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion d'aller rendre visite à leur famille ? Et ne serait-il pas possible de mettre en place, le week-end ou en semaine, des destinations culturelles avec le Tedibus, du type cinéma, théâtre, château, exposition, lac de Pierre-Percée... ? Armelle Lajaunie a pris note des demandes avec la promesse que ces deux questions seront étudiées par les services compétents.

*** **

Mercredi le 19 Février 2014 **Badonviller**

Un service de proximité à apprivoiser



Les services scolaires TED sont ouverts au public dans la limite des places disponibles.

Une quarantaine de personnes ont rejoint l'espace Mansuy afin d'assister à la réunion publique mise en place par le Pays du Lunévillois dans le but de valoriser et améliorer les lignes de transport en commun Tedibus.

Tedibus est un transport public de proximité qui fonctionne à la demande du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, et sur réservation au 03.57.54.11.11. Il dessert toutes les communes rurales et permet de rejoindre le bourg ou la ville la plus proche pour accéder aux principaux services de proximité.

Cette réunion publique était animée par Armelle Lajaunie, chargée de mission du programme européen Leader, responsable du nouveau service de transport de proximité du Lunévillois «Tedibus ». Elle a présenté les améliorations sensibles mises en place sur les lignes, et a rappelé qu'un travail permanent est mené pour trouver la bonne articulation entre le ramassage TED et le ramassage Tedibus. Elle a répondu à toutes les questions et a pris en compte toutes les remarques qui pourraient améliorer ce service.

*** **

Samedi le 01 Mars 2014 **Petits sentiments, grand bonheur,
grand plaisir**



Départ pour le centre Erckmann avec le Tedibus.

Parmi les activités proposées par la Clef des Champs, les sorties ponctuelles au théâtre font toujours l'événement.

Partis du village avec le nouveau service de transport à la demande (**Tedibus**), enfants et animateurs se sont rendus au centre Erckmann pour une découverte de « Piccoli Sentimenti ».

L'unique personnage de ce spectacle, une marionnette au visage de clown, a exploré, avec la complicité des jeunes spectateurs, toute une gamme de petits sentiments. De l'effroi à l'émerveillement, en passant par la solitude, la joie ou encore la colère. Avec un regard gourmand, le petit héros a décliné, par petites touches suggérées, toute une palette d'émotions.

L'effet de la manipulation, associée aux gestes et aux mimiques, la musique composée à l'aide d'instruments hybrides ont offert un pur moment de poésie et de délicatesse qui a joyeusement séduit les jeunes adhérents de l'association, bien au-delà du temps imparti à la représentation.

Bref, un pur moment de bonheur, atteste la présidente, Marie Martin-Mercier.

*** **

Jeudi le 05 Juin 2014

Passation de pouvoir



Hervé Bertrand (deuxième à partir de la gauche) entouré de Christian Gex, Bernard Muller et Christian Boucaud, ses trois vice-présidents.

Le Pays du Lunévillois a un nouveau président en la personne d'Hervé Bertrand, maire de Laronxe.

Après l'installation des conseils municipaux, puis des conseils communautaires, il restait à élire le nouveau conseil syndical du Pays du Lunévillois.

Privé de mandat électif, Jean-Marc Villemin, ancien maire d'Hériménil, abandonnait logiquement son siège de président. Une passation de pouvoir sans état d'âme, mardi soir en mairie de Lunéville, où les représentants des huit intercommunalités de l'arrondissement étaient appelés à siéger.

Une séance sans suspens non plus, un seul candidat se présentant à la présidence. Maire de Laronxe et premier vice-président de la communauté de communes du Lunévillois, Hervé Bertrand a été élu avec 24 voix sur les 29 votants (cinq bulletins nuls).

Pas davantage de suspens au moment d'élire les vice-présidents, qui restent au nombre de trois. Christian Gex, maire de Baccarat et président de la communauté de communes des Vallées du cristal, devient le premier vice-président du Pays (27 voix sur 29, deux nuls). Bernard Muller, vice-président de la nouvelle communauté de communes du Piémont vosgien et président du syndicat mixte des lacs, a été élu deuxième vice-président (23 voix sur 29, six bulletins nuls), Christain Boucaud, le maire d'Haussonville, dans le Bayonnais, conservant la troisième vice-présidence (26 voix sur 29, trois blancs).

Il restait à élire les membres du bureau. Seul changement, chaque interco y sera représentée par deux membres, dont son président (trois pour la CCL afin d'y associer le maire de Lunéville).

Une séance très consensuelle donc, plaçant à la tête du Pays un centriste membre de l'Union des démocrates et indépendants (UDI). A 49 ans, Hervé Bertrand, marié et père de trois enfants, est agriculteur et chef d'entreprise. Maire de Laronxe depuis 2008, le nouveau président souhaite garder au comité syndical son rôle de lieu d'échanges. « Il nous faut fédérer et mutualiser sans empiéter sur les compétences des huit intercos ».

L'urne refermée, deux questions arrivaient sur la table. La première posée par François Genay, président de la CC de la Mortagne, s'inquiétant d'un projet de transformation des Pays en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Un projet dont même les élus ont peu entendu parler, même s'ils devront se prononcer très rapidement. Question donc mise au menu de la prochaine réunion du bureau, le 18 juin.

Rose-Marie Falque faisait pour sa part état de ses inquiétudes à la suite du dernier comité de desserte SNCF, à Blainville-sur-l'Eau. « Le nouveau cadencement annoncé pour le printemps 2016 sur la ligne Nancy Saint-Dié réduira considérablement les arrêts du TER dans les gares intermédiaires, que sont pour nous Saint-Clément et Azerailles ».

Une éventualité venant en totale contradiction avec les enjeux prioritaires de renforcement de la mobilité, prônés tant par le Pays que par le SCOT, estime l'élue.

Catherine AMBROSI

A savoir

Le bureau du Pays du Lunévillois est ainsi constitué : Hervé Bertrand, Laurent de Gouvion Saint-Cyr et Jacques Lamblin (CCL) ; Christian Boucaud et Thierry Mercier (CC du Bayonnais) ; François Genay et Laurent Gellenoncourt (CC de la Mortagne) ; Bernard Muller et Philippe Arnould (CC du Piémont vosgien) ; Michel Marchal et Guy Bientz (CC du Sânon) ; Christian Gex et Rose-Marie Falque (CCVC) ; Bruno Dujardin et Christophe Sonrel (CC du Val de Meurthe), Philippe Collin et Jean-Paul Martin (CC de la Vezouze).

Seule la CC du Bayonnais fait exception, puisque son président, Jacques Baudoin, le maire de Bayon, n'a pas souhaité entrer au bureau.

Les réunions mensuelles tourneront sur l'ensemble de l'arrondissement. La prochaine séance est programmée le 24 juin, à 18 h 30, en mairie de Baccarat.

*** **

Dimanche le 15 Février 2015

Symbolique remise de clef



Huit intercommunalités, un Pays et une Maison du tourisme.

La Maison du tourisme a ouvert ses portes rue de la Tour-Blanche.

Question : combien d'hommes et de femmes la Maison du tourisme peut-elle contenir ? Beaucoup si l'on en juge par la foule s'y pressant hier en fin de matinée.

Deux cents invitations avaient été lancées pour son inauguration, mais une fois le ruban coupé, les hôtes de Laurent de Gouvion Saint-Cyr et d'Hervé Bertrand ont rapidement pris le chemin de la cour du Rocher, où un chapiteau avait été dressé pour les recevoir.

Alors que les discours commençaient sous la toile blanche, les premiers visiteurs de la Maison du tourisme y découvraient le bureau d'information tenu par Alice Lambert et Céline Rodrigues, qui ont quitté la salle des Gardes du château pour l'ancien bar de Chez Charly, juste en face.

Les deux jeunes femmes y délivrent tous les renseignements touristiques utiles dans un cadre faisant actuellement la part belle à l'une des productions phares du Lunévillois, la faïence. Elle s'y expose sous forme de fragments d'« Epure » dans la salle d'exposition au milieu de laquelle trône un ancien plan de la proche région de Lunéville.

Pour renseigner au mieux les visiteurs, la Maison du tourisme dispose d'un écran numérique interactif accessible de l'extérieur pendant ses heures de fermeture. Sur l'écran y défilent les richesses de l'arrondissement, la vocation de la Maison du tourisme étant de promouvoir tout un Pays, celui du Lunévillois.

Et c'est d'ailleurs très symboliquement que Laurent de Gouvion Saint-Cyr, président de la communauté de communes du Lunévillois, a remis la clé de la Maison au président du Pays, Hervé Bertrand. C'est en effet à l'échelle des huit intercommunalités que le développement touristique s'entend, voire au-delà grâce à un travail en réseau avec le Grand Nancy et les départements frontaliers.

Une volonté conjuguée au pluriel par l'ensemble des intervenants hier matin, qu'il s'agisse de Laurent de Gouvion Saint-Cyr, d'Hervé Bertrand, mais aussi du maire de Nancy Laurent Hénart, du président du conseil général Mathieu Klein, du député-maire de Lunéville Jacques Lamblin et du préfet Raphaël Bartolt.

C.A.

La CCL est locataire des locaux, dont elle a assuré l'aménagement 2, rue de la Tour-Blanche. Les deux agents qu'elle met à disposition y proposeront des prestations à la carte (patrimoine, gastronomie, hébergement et loisirs), des visites et des animations. Accès gratuit au WIFI et vente de produits régionaux compléteront ces prestations.

L'accueil touristique sera ouvert 7 jours sur 7, d'octobre à avril le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; de mai à septembre, du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h, et les samedi et dimanche de 10 h à 19 h.

Une régie dotée de la seule autonomie financière a été créée pour l'exploitation de la Maison du tourisme dirigée par Odile Begorre-Maire. Ces dispositions ont fait l'objet d'une convention entre la CCL, qui dispose de la compétence tourisme sur son territoire, et le Pays. Baccarat conserve son accueil touristique au Pôle bijou.

*** **

Deux nouveaux établissements inaugurés



Véronique Isart, sous-préfète à Lunéville a coupé le ruban de la maison des services.

Mathieu Klein était présent pour l'inauguration de la maison de santé. Christian Laurent

La communauté de communes du **Bayonnais** a officiellement inauguré vendredi soir, la maison de santé et la maison des services, les deux projets d'envergure des dernières années.

Dans un premier temps, Véronique Isart, sous-préfète, les sénateurs Philippe Nachbar et Jean-François Husson, le député Jacques Lambin, la vice-présidente du conseil régional Laurence Demonet, le conseiller départemental Christophe Sonrel et Hervé Bertrand, président du Pays du Lunévillois ont rejoint les anciens et actuels élus du territoire pour visiter la fonctionnelle maison des services siège administratif de la communauté de communes du **Bayonnais**.

Mathieu Klein, président du conseil départemental les a rejoints pour la visite de la maison de santé où ils ont pu s'entretenir avec quelques professionnels encore sur place. La structure regroupe quatre médecins, des infirmières, deux dentistes, des kinésithérapeutes, orthophonistes ainsi qu'une sage-femme.

Au centre culturel Henri Gaudel, Jacques Beaudoin, président de la communauté de communes du **Bayonnais** a retracé l'historique des deux structures. Il a salué l'important travail du conseil communautaire précédent à l'origine des projets et que l'actuel conseil a pu mener à leur terme. Annonçant quelques chiffres notamment le coût de la maison de santé pour 1.687.000 EUR et celui de la maison des services d'un montant de 591.670 EUR.

Mathieu Klein a pris la parole soulignant l'importance du travail collectif et la mutualisation permettant une offre de santé avec l'accès aux soins et aux services publics renforçant l'attractivité du territoire. D'ailleurs les services du conseil départemental sont bien présents dans les deux structures avec les permanences de la PMI à la maison de santé et celles des assistantes sociales à la maison des services.

Jacques Lamblin a également félicité la CCB pour avoir réussi à mener à bien ces réalisations indispensables afin de conserver les services sur le territoire tandis que Laurence Demonet a assuré que le conseil régional et son président Jean-Pierre Masseret attache une volonté particulière d'accompagner tous les territoires de Lorraine et leur droit au maintien des services dont l'accès aux soins est primordial : « Les familles souhaitant se renseigner sur l'offre d'un territoire en matière de services et notamment les écoles et la santé. Il faut se rassembler sur les projets qui répondent aux préoccupations. » Elle s'est voulue rassurante sur les réformes des régions et les intercommunalités mettant l'accent sur le « faire ensemble » : « Elargir le périmètre des collectivités et chacune suffisamment organisée c'est aussi maintenir les services essentiels sur chaque territoire. »

Véronique Isart, la sous-préfète se disait ravie d'avoir pu inaugurer deux bâtiments magnifiques ayant vu le jour grâce à la mutualisation et dans un souci de rationalisation. Elle assurait que l'Etat répond toujours présent pour accompagner les projets répondant à ces critères notamment l'aide au financement.

*** **

Sur la voie de l'inauguration de la voie verte



Echanges d'avis et de propositions afin que la journée d'inauguration de la VVV soit une belle réussite.

Jacques Lavoil, vice-président de la Communauté de communes du Sânon, et Livia Ferrazzi, chargée de mission, ont organisé mardi une réunion de préparation de l'inauguration de la Véloroute Voie Verte (VVV), en présence des maires des villages concernés, des bénévoles associatifs des Comités des fêtes d'Einville et d'Hénaménil, des Foyers ruraux de Maixe et d'Einville, Parroy animations, et Jeunesse et Territoire Sânon.

La VVV est la dernière opération phare de la CCS labellisée Pôle d'Excellence Rurale par la DATAR en 2010, dans le cadre du projet « Valorisation de la CCS par l'intermédiaire du Canal de la Marne au Rhin ». Elle s'étend de Xures à Maixe, sur une distance d'environ 20 kilomètres alternant chemin de halage, routes départementales et communales, et intégrant la Paneuropa Radweg (Paris/Prague à vélo).

Un tour de table a été effectué afin d'établir avec les différents participants le rôle de chacun lors de la journée d'inauguration qui aura lieu le samedi 25 avril.

Trois points d'accueil avec restauration et buvette, seront mis en place dans les villages d'Einville, Maixe et Hénaménil.

La journée prévoit d'être riche en animations puisque le public pourra trouver : le vélo sous toutes ses formes avec la participation de nombreuses associations comme Véloroute Voie Verte et sa section tricycles handisport, Vélolun' (ex-Lunéville à vél), Lunéville 21e cycle et les vélos taxis de l'association Ballast de Cornimont.

Des randonnées sont programmées par Lunéville Rollers et les Randonneurs du Sânon et du Lunévillois.

Des expositions seront proposées par Voies Navigables de France, le Cercle d'Histoire Locale d'Einville ainsi que l'association Jean Nicolas Stofflet de Bathelémont.

Pour les plus curieux, un jeu-questionnaire à la découverte de la voie verte et des villages qu'elle traverse sera certainement très apprécié.

Chacun pourra venir avec son vélo, ses rollers ou tout engin roulant non motorisé pour en profiter.

Une réunion dans la continuité de celle-ci est prévue prochainement.

*** **

Dimanche le 08 Mars 2015 **Leintrey**

Séance d'aquagym grâce au Tédibus



Béatrice (à droite) va conduire ces dames à la piscine de Sarrebourg

Aujourd'hui, Béatrice est au volant du minibus blanc estampillé « Pays du Lunévillois 03 57 54 11 11 ». Spacieux et accessible aux personnes à mobilité réduite et fauteuils, le véhicule s'arrête à Leintrey où Christine, Marlène et

Danièle attendent, avec 3 euros en main (tarif unique de l'aller/retour). Montée à Emberménil, Monique est déjà à bord. Prochain arrêt Igney et Frémonville, avant Sarrebourg « piscine ». Il en va ainsi chaque mardi.

Voilà maintenant 14 ans que Danielle Tépinié et ses amies s'offrent un **séance** hebdomadaire d'aquagym. Un moment tonique, puis apaisant, qui endort les douleurs et avive la convivialité. Jusque-là, Danièle gérait le covoiturage pour une dizaine d'aquagymnistes se rendant à la piscine de Sarrebourg. Mais, la logistique devenait compliquée : conduire la voiture pleine quand les accès de la ville gagnent en complexité et que la circulation se densifie pouvait dissuader. Et voilà qu'en 2012, lors d'une « information seniors », Armelle Lajaunie, chargée de mission du Pays du Lunévillois, a exposé les prémisses du Tédibus. Un réseau de minibus géré par le syndicat mixte du Pays du Lunévillois assurant un transport de proximité sur des dessertes préétablies (ou à la demande) pour rejoindre, à partir de toutes les communes rurales, les lignes TED et TER ou les bourgs centre les plus proches.

Depuis plusieurs mois, c'est le Tédibus qui achemine ces dames. De nouvelles destinations aux habitants sont, en effet, proposées aux habitants du secteur Vezouze : le jeudi pour Lunéville (arrivée 14 h -retour 17 h) et dorénavant le mardi à Sarrebourg (arrivée à 9 h et retour 11 h)... pour ceux qui veulent pratiquer l'aquagym ou faire leur marché.

« Le minibus n'offre hélas que huit places, et notre groupe compte dix dames », regrette Danièle, par ailleurs ravie de la prestation qui ressert les liens du groupe. Armelle Lajaunie, qui assiste au départ du mini-bus, promet d'étudier les possibilités de renforcer les moyens.

*** **

Lundi le 23 Mars 2015 **Baccarat**

Un nouveau service tourisme



Sabrina Vaudeville en charge du tourisme.

Lors du dernier conseil communautaire, Sabrina Vaudeville, en charge du **tourisme**, a dévoilé le bilan 2014 de l'office bachamois (voir ci-contre). 2015 étant déjà là et la saison approchant à grand pas.

Le personnel de l'ex-OT de Baccarat a maintenant intégré le Bureau d'Information Touristique Communautaire de la CCVC, renforcé par Ludovic Marbache, dumusée de Sources d'Hercule, créant ainsi un **nouveau service tourisme**. Il assurera la promotion et les visites des sites de la CCVC, tout en oeuvrant en lien très étroit avec la Maison du **Tourisme** du Pays du Lunévillois.

L'équipe, depuis quelques mois, effectue un travail de longue haleine : création de points d'information pour chaque village de la CCVC, elle inclut de façon systématique un plan de la commune revisité, mettant en avant le patrimoine. « Afin de compléter la brochure générale du Lunévillois, éditée par la Maison du **Tourisme**, nous avons conçu un document présentant les principaux sites de la CCVC. Celui-ci devrait voir le jour très prochainement », a précisé l'élue.

« Avec Ludovic Marbache, nous sommes également en train d'étudier la possibilité d'aménager un lieu d'exposition temporaire au sein du musée des Sources d'Hercule afin de relancer la venue des visiteurs locaux. » Un résumé des quelques projets parmi beaucoup d'autres effectués notamment en lien avec la Maison du **Tourisme**, tout en n'oubliant pas, en parallèle, de se consacrer à une mission prioritaire : l'accueil, l'information et le guidage des visiteurs lancés à la découverte des multiples facettes du territoire de la communauté de communes des Vallées du Cristal.

*** **

Le plaisir de partager la route

Maxime Martin est un adepte inconditionnel du co-voiturage sur longues distances.



La place de la Mortagne est devenue une des haltes officielles de stationnement pour co-voiturage.

(idem)

Depuis quelques semaines, de nouveaux panneaux sont apparus place de la Mortagne, « aire de co-voiturage », comme au cimetière de Xermaménil. Le phénomène de partage d'un véhicule à plusieurs se développe ici pour des trajets plutôt quotidiens. Quelques nouvelles voitures étant apparues depuis l'officialisation par le pays lunévillois de ces haltes.

Plus discret pour les non initiés, le co-voiturage à grande distance s'est, lui aussi, structuré. Maxime Martin, agent de développement à la communauté de communes, et originaire des Deux-Sèvres, est un familier de ces voyages partagés. « Je l'ai d'abord pratiqué en tant que passager quand j'étais étudiant, entre la Normandie et ma région. » Économie, échanges, rencontres. « Ces expériences positives me sont restées quand je suis arrivé en Lorraine en 2012, devenant cette fois conducteur. »

A l'occasion du week-end de Pâques, il vient, comme plusieurs fois dans l'année, de rejoindre sa famille, mais pas seul. « Sur le site Blablacar, j'annonce mon trajet une semaine à l'avance avec les haltes possibles. Les personnes intéressées s'inscrivent pour une partie du trajet. Ce sont pour 70 % des jeunes de 18 à 30 ans, mais j'ai aussi eu des retraités allant voir leurs petits-enfants, une religieuse, des étudiants espagnols, des personnes qu'on ne rencontrerait pas autrement. En deux ans et demi, je n'ai encore jamais eu deux fois la même personne parmi les 90 accueillies. »

Côté pratique, il faut gérer les bagages de chacun. « Je laisse toujours une place libre pour le confort de tous. Les rendez-vous sont situés près de mon trajet pour éviter des détours. Il ne s'agit pas d'un taxi. »

Les avantages ? « Pour tout le monde, c'est une vraie économie, y compris pour l'environnement. A part quelques rares passagers qui s'isolent avec leurs écouteurs, le trajet est riche de conversations, de connaissances réciproques. On se confie nos passions. On ne voit pas le temps passer. Nous prenons parfois nos repas ensemble lors d'une pause. »

« J'ai toujours des passagers, tant à l'aller qu'au retour. Sur le site, ils peuvent noter des appréciations sur les conducteurs. Niveau d'expérience, convivialité, qualité de la conduite, ponctualité, une somme de critères qui vaut des dénominations depuis débutant jusqu'à ambassadeur. » Si Maxime ne voyage jamais seul, on imagine sans peine son niveau de qualification.

D.L.

*** **

Le Sânon côté nature



Hier se croisaient les kayakistes, les cyclistes, les piétons, les amateurs de rollers, sur cette voie verte qui longe le canal et sept communes du Sânon.

Manif s en tous genres, hier, pour l'inauguration de la voie verte qui relie Maixe à Xures.

Des élus et des anciens élus, des représentants de l'Etat, dont le préfet, Raphaël Bartolt, et la sous-préfète Véronique Isart, des responsables d'associations et des partenaires assistaient hier à cette inauguration, en matinée, avant les animations pour le grand public l'après-midi.

La voie verte, une idée qui est apparue il y a une vingtaine d'années dans une communauté de communes naissante qui avait alors reculé, face à une dépense paraissant « disproportionnée », relatait Michel Marchal, président de la communauté de communes du Sânon. Mais en 2010, les élus communautaires répondaient à l'appel à projets Pôle d'excellence rural avec leur dossier d'aménagement touristique du canal. Leur dossier avait été retenu, ce qui allait leur permettre d'obtenir des financements prioritaires. Depuis, en 2013, dans ce cadre, les aménagements des ports de Xures, Parroy et Einville ont été inaugurés.

Après près de 5 ans de montage des dossiers de subventions et autres, d'autorisation, de rencontres et de dialogues avec les différents partenaires, la voie verte a commencé à sortir de route en octobre dernier. Le dernier tronçon a été terminé il y a un mois et demi. Et le parcours reconnu la semaine dernière par Voies navigables de France, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de souci de sécurité et attribuer son label.

Nombreux étaient les Lunévillois à ne pas avoir attendu ce feu vert pour la tester. Avec un peu de déception dans les propos : à deux reprises, les piétons, cyclistes et rollers doivent quitter le beau chemin goudronné de halage pour emprunter un temps un chemin communal (entre la sortie d'Einville en direction de Bauzumont) et une route départementale (entre Parroy et Mouacourt). « Il a été décidé d'utiliser des tronçons de voiries départementales et communales afin d'alléger la dépense tout en allongeant le linéaire », reconnaissait Michel Marchal. « Cela représente 4 km sur les 20 de la voie. » Nicolas Poulain, président de l'association Lorraine Véloroutes Voies Vertes et Mobilités Actives, a loué cependant la qualité de cette réalisation, « nettement supérieure à celle du canal du midi qui n'est pas aménagé, ni sécurisé. »

Le projet a coûté près de 1,4 million d'euros, financé à 31,5 % par l'État, 25 % par le département, 13,5 % par la Région, 3,7 % par l'Europe, et 1,7 % sur la réserve parlementaire du sénateur Reiner. Le futur ? Il concernerait la jonction jusqu'à Crévic, un tronçon qui n'a pu être réalisé pour cause de changement d'interprétation dans les textes concernant le fonds de compensation pour la TVA. « Les deux tronçons qui empruntent des routes existantes ne sont pas prioritaires dans l'immédiat : ces tronçons sont peu fréquentés », a reconnu, Michel Marchal.

Tour à tour, élus et partenaires ont salué ce projet, « la voie du futur » pour le très inspiré Jacques Lamblin. Ce tronçon de voie verte est sur la ligne Paris-Prague, de l'Europa Radweg (piste cyclable européenne) qui passe même par... Schwetzingen, la ville jumelée avec Lunéville !

Même pour la partie principale éloignée des routes, la prudence est toujours de mise puisque les usagers longent le canal. Un trajet qui permet de découvrir sept communes du Sânon différemment et d'apprécier le côté bucolique de ce secteur.

Corinne SAÏDI-CHABEUF

*** **

Bienvenue dans le Lunévillois



Une nouvelle saison touristique est lancée à l'échelle du Pays Lunévillois.

QUE CE SOIT POUR sa gastronomie, son patrimoine, ses lieux de mémoire, son savoir-faire, ses sites dédiés aux loisirs, son histoire... le Lunévillois présente de nombreux atouts mis en lumière à la maison du Lunévillois (et sur le net) à la faveur d'une nouvelle saison estivale qui s'annonce. Si la porte d'entrée du secteur demeure Lunéville et son château, le **tourisme** se promet à l'échelle du Pays : « Un concentré de Lorraine » titre d'ailleurs la plaquette éditée « Voyages en Pays du Lunévillois ». Sur les plans fournis par la Maison du **tourisme**, sont à présent réunis celui de la ville et une carte épurée du Pays où sont également indiqués quelques sites clés de Lunéville et des communautés de communes du territoire.

« Tout se fait désormais avec le souci de la complémentarité », fait remarquer Odile Begorre-Maire, directrice de la Maison du **tourisme**, Complémentarité entre les communautés de communes (et même au-delà dans l'idée d'être un maillon à l'échelle de la région), et complémentarité entre les offres proposées. C'est ainsi que les visites guidées de Lunéville (qui s'amplifient pour être rythmées de façon quotidienne durant les mois de juillet et août) ont pour principe de boucler avant que les jeux d'eau, au château, ne débutent. Des visites qui (on ne change pas ce qui fonctionne) adopteront une déclinaison thématique certains dimanches et se tiendront aussi en nocturne à quatre reprises (24 et 31 juillet, 7 et 14 août). Elles se dérouleront, par ailleurs, en partenariat avec le bar Stanislas pour une soirée contes et légendes de Lorraine (17 juillet) et feront écho à l'église Sainte Jeanne d'Arc (20 septembre), à l'occasion des journées dupatrimoine.

A ceux qui auraient des fourmis dans les pieds (pas uniquement les touristes), les « topo rando », nouvelle version (aux formats la aussi uniformisés), invitent à des balades à thèmes (boucle de Mondon, sentier de mémoire 14-18, sentier des folies, parcours santé...).

Sont également mises en évidence la route des orgues et la route de la faïence qui, bien que gérées par des associations, sont également épaulées par la Maison du **tourisme**, toujours dans cette idée de cohérence et de complémentarité.

J-C.P. Site : tourisme-lunévillois.com

*** **

Vendredi le 12 Juin 2015

Le Pays en marche



La conférence des maires du Pays devenu PETR s'est réunie pour la première fois à l'occasion de la présentation du projet de territoire.

Les priorités du projet de territoire sont fixées, reste à les mettre en oeuvre.

La conférence des maires est une instance née en même temps que le syndicat mixte du Pays duLunévillois qui s'est transformé en PETR, pôle d'équilibre territorial et rural, possédant une assise juridique et imposant une représentation plus équilibrée des intercommunalités la composant.

Huit en l'occurrence dans le Lunévillois, qui ont donc travaillé avec la conférence des maires, le conseil de développement, déjà existant, les chefs d'entreprises, les associations, partenaires institutionnels... afin d'élaborer ce qui a été présenté comme « une stratégie » mercredi au cinéma Bon Accueil.

Ce travail s'est voulu une démarche participative, via l'organisation d'ateliers et de forums ayant mobilisé plus de 120 participants, ainsi que l'a rappelé Raphaël Gauthier, consult pour le cabinet Argos, missionné par le PETR pour l'accompagner sur ce dossier.

Hervé Bertrand, le président du Pays, avait auparavant rappelé les enjeux de ce projet, dont l'éligibilité au prochain programme Leader.

« Un nouvel élan pour une économie durable »

Le dossier, bouclé, sera déposé ce vendredi, avec l'ambition d'obtenir une enveloppe de 1.600.000 euros de l'Europe, qui porte ces fonds. Lesquels agiront comme un levier sur les autres partenaires financiers pour, au final, permettre un investissement représentant quelque 4 millions d'euros.

Ce ne sera pas facile, Laurence Demonet, vice-présidente de la Région, autorité gestionnaire des fonds Leader, ne l'a pas caché à l'issue de la présentation des orientations retenues, car les candidats devront se partager une enveloppe limitée.

Présenté par Guillaume Ferry, chargé de mission, l'appel à candidatures au programme Leader pour la période 2015-2020 s'appuie sur les priorités développées dans le projet de territoire.

Il s'agit de développer une économie de proximité au travers de la structuration des filières de circuits courts, de la valorisation économique des ressources naturelles (filiale bois, nouvelles énergies), du tourisme (objectif : rendre l'offre plus attractive et augmenter la durée des séjours), et de la valorisation des savoir-faire locaux.

Tout cela pour donner un « nouvel élan pour une économie durable », slogan retenu pour l'appel à candidatures. Quant au projet de territoire, après que ses priorités aient été définies (voir par ailleurs), il reste à le mettre en action. Une nouvelle étape qui commencera dès le mois de septembre.

Catherine AMBROSI

La conférence des maires est une instance née en même temps que le syndicat mixte du Pays duLunévillois qui s'est transformé en PETR, pôle d'équilibre territorial et rural, possédant une assise juridique et imposant une représentation plus équilibrée des intercommunalités la composant.

Huit en l'occurrence dans le Lunévillois, qui ont donc travaillé avec la conférence des maires, le conseil de développement, déjà existant, les chefs d'entreprises, les associations, partenaires institutionnels... afin d'élaborer ce qui a été présenté comme « une stratégie » mercredi au cinéma Bon Accueil.

Ce travail s'est voulu une démarche participative, via l'organisation d'ateliers et de forums ayant mobilisé plus de 120 participants, ainsi que l'a rappelé Raphaël Gauthier, consult pour le cabinet Argos, missionné par le PETR pour l'accompagner sur ce dossier.

Hervé Bertrand, le président du Pays, avait auparavant rappelé les enjeux de ce projet, dont l'éligibilité au prochain programme Leader.

« Un nouvel élan pour une économie durable »

Le dossier, bouclé, sera déposé ce vendredi, avec l'ambition d'obtenir une enveloppe de 1.600.000 euros de l'Europe, qui porte ces fonds. Lesquels agiront comme un levier sur les autres partenaires financiers pour, au final, permettre un investissement représentant quelque 4 millions d'euros.

Ce ne sera pas facile, Laurence Demonet, vice-présidente de la Région, autorité gestionnaire des fonds Leader, ne l'a pas caché à l'issue de la présentation des orientations retenues, car les candidats devront se partager une enveloppe limitée.

Présenté par Guillaume Ferry, chargé de mission, l'appel à candidatures au programme Leader pour la période 2015-2020 s'appuie sur les priorités développées dans le projet de territoire.

Il s'agit de développer une économie de proximité au travers de la structuration des filières de circuits courts, de la valorisation économique des ressources naturelles (filiale bois, nouvelles énergies), du tourisme (objectif : rendre l'offre plus attractive et augmenter la durée des séjours), et de la valorisation des savoir-faire locaux.

Tout cela pour donner un « nouvel élan pour une économie durable », slogan retenu pour l'appel à candidatures. Quant au projet de territoire, après que ses priorités aient été définies (voir par ailleurs), il reste à le mettre en action. Une nouvelle étape qui commencera dès le mois de septembre.

Catherine AMBROSI

*** **

mercredi le 12 Aout 2015 **Tourisme L'été amène deux nouveaux sourires à la Maison d'accueil du tourisme du Pays du Lunévillois**

Un homme et une femme



Sylvain et Hélène développent l'un et l'autre leurs compétences linguistiques : à eux deux, ils maîtrisent l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Les Lunévillois fréquentant, au moins ponctuellement, la Maison du tourisme du Lunévillois ont la plupart du temps affaire à Céline et Alice. Actuellement, les habitants, comme les vacanciers de passage, sont accueillis par deux nouveaux sourires, ceux d'Hélène et de Sylvain.

Hélène n'est pas tout à fait une inconnue. Elle officie ici ponctuellement depuis mars, par le jeu d'un emploi à temps partiel annualisé. Née à Nancy, cette fille de militaire a bougé (sept ports d'attache différents au gré des mutations du chef de famille !), mais a vécu une grande part de sa vie en Alsace, « territoire où le tourisme est très développé ». Cette ancienne assistante de direction de formation a pris pour appui ses compétences en langues, étant intégrée dans une société « travaillant à l'import avec les pays germanophones et anglophones ». La jeune femme parle le français, l'anglais et l'allemand. Des arguments de poids qui ont joué en sa faveur lorsqu'elle a dû se réorienter, en début d'année, après un bilan de compétences. Le secteur touristique paraissait tout indiqué. Hélène vit depuis une quinzaine d'années dans la cité cavalière. Intéressée par l'histoire, elle a trouvé dans la cité matière à satisfaction. « Ici, les tâches sont diversifiées et j'apprécie le contact direct avec les visiteurs », confie-t-elle.

Sylvain, 19 ans, livre un peu la même analyse : « Le travail est assez riche intellectuellement. On n'est pas cantonné à une seule tâche. Et c'est très agréable de faire découvrir et donner aux gens l'envie de découvrir le coin », assure cet étudiant sortant de deux classes préparatoires, qui l'autorisent à intégrer l'école Sup aéro de Toulouse. Une rentrée programmée dans quelques semaines, pour un cursus de 3 ou 4 ans.

Au camping aussi

Avant d'imaginer travailler dans le domaine de l'espace et de la mise au point d'engins de demain, ce natif du Guatemala, dont la famille vit à Val-et-Châtillon, revient pour la seconde année, juste pour ce second mois des vacances estivales, à la Maison d'accueil touristique et au terrain de camping. Deux lieux stratégiques pour développer ses compétences linguistiques en anglais et, plus ponctuellement, en espagnol. Sylvain manquera juste vraisemblablement de temps (sa rentrée est programmée le 24 août) pour découvrir les sentiers de mémoire et autres points en lien avec la Grande Guerre ou le cristal de Baccarat, qu'à force de conseiller aux autres, il a envie de voir et juger par lui-même.

P.B.

Soutien LEADER

Lundi le 12 Mai 2014

Festival Le Village à bascule crée l'évènement à Gerbéviller, où le chapiteau s'est vite rempli samedi soir

Des étoiles plein les yeux



Yann Loppion, « l'ancien » de Fleur des C hamps, passant officiellement le relais à Alexis, Jérémy, Sébastien et Rémi, à l'origine du Village à bascule.

Le Village à bascule a créé l'évènement ce week-end. Malgré la pluie et le vent, le festival a fait le plein.

S'il est un festival qui mérite de pousser, et la pluie qui l'a copieusement arrosé hier n'y est pour rien, c'est bien celui-ci. D'autant plus que le Village à bascule est né de Fleur des champs, Yann Loppion, le grand frère, transmettant officiellement le relais à Alexis, Jérémy, Sébastien et Rémi, les anciens « bénévoles parking », sur la scène du grand chapiteau dressé au centre de Gerbéviller, samedi soir.

Bonne idée que cette salle couverte, au sol habillé de paille et au plafond dessiné d'étoiles. De nouvelles étoiles sont donc nées à l'occasion de cette 1ère édition du Village à bascule, mais Alexis, Jérémy, Sébastien et Rémi n'étaient pas les seuls à en avoir plein les yeux à l'issue de cette première journée du festival. Il fallait voir les regards des enfants riant aux facéties des Mystérieux Chewing Gums électroniques. Un spectacle d'autant plus drôle que les trois Messins ont dû faire face à une panne de courant à peine leur prestation commencée. Suffisamment pro pour pallier toutes les situations, même les plus périlleuses, le trio a su faire contre mauvaise fortune bon cœur, empoignant la guitare acoustique et chantant a cappella jusqu'à ce que la lumière, puis le son, reviennent.

Le ton était donné d'une soirée résolument festive, tandis qu'Eric Mie faisait son entrée acclamé par un public qu'il connaît bien. L'enfant de Lunéville a vécu à Gerbéviller, où il a fait ses premières armes, y revenant régulièrement distiller son répertoire frondeur et libertaire. « J'suis un con, je ne suis pas le seul heureusement », lance d'emblée ce désenchanté d'une époque faisant la part belle à « Christophe et Stro Maë ». Chansonnier, Eric Mie a le don de nous amuser en disant ce que beaucoup pensent tout bas, se faisant tendre aussi lorsqu'il évoque sa fille ou une caravane délaissée vestige d'anciens voyages. Un univers que l'on retrouvera sur son dernier album, Chute libre. « 15 chansons, 12 EUR, c'est pas cher ! » Une dernière pirouette et Eric Mie s'en va.

Tandis que les enfants quittent la paille pour leur lit, le chapiteau continue de se remplir. Soudain résonnent des rythmes cuivrés, la lumière révélant un groupe compact de musiciens. Les Blérots de R.A.V.E.L ne restent pas longtemps immobiles. Ouah, quelle pêche ! Aussitôt, les jambes battent la mesure, les corps commencent à bouger. Impossible de résister à l'énergie festive de ces véritables bêtes de scène.

Catherine AMBROSI

Mardi le 13 Mai 2014 **Gerbéviller**

La bascule prend de la hauteur



Un public conquis d'un bout à l'autre des deux jours de festival.

De drôles de cuisiniers sur la piste.

Avec talent, les jeunes ont parfois joué leur propre rôle.

Bouquet final grandiose. Apothéose. Les qualificatifs exprimés par les participants de dimanche au premier festival « Le village à bascule », n'ont pourtant pas copié sur ceux du samedi. Le ciel s'est chargé de mettre à l'épreuve les jeunes organisateurs. Mais examen réussi avec succès !

En effet les calendes épisodiques n'ont en rien entamé l'enthousiasme, moyennant quelques ajustements de lieux. Ainsi le chapiteau du cirque Rouage a-t-il été très occupé, les trois spectacles étant joués à gradins pleins. L'église a accueilli chaleureusement le public et les spectacles prévus en plein air, pour chantons sous les ponts, les superbes et émouvants tableaux de « La maison de la vie » joués par les jeunes de Préven'sion, et les très populaires prestations théâtrales facétieuses de l'orchestre éphémère à bascule.

Entre les averses, la statue tire-lire a intrigué les plus petits et les histoires à chansons sorties de la boîte de Max Ollier ont séduit. Imperturbables sous les gouttes, les comédiens du jardin des délires ont fait front. Ne représentaient-ils pas des éléments naturels après tout ?

Après les deux spectacles différents du cirque Gones rapatriés sous chapiteau, précédés des comédiens en herbe de « L'art'scène », et une salve d'applaudissements par des petites et grandes mains, le clou du festival a agi comme un bouquet final. Dans un silence impressionnant en plein air, Aurel, du cirque Rouages, a marché seul sur son fil suspendu entre 6 mètres et le sommet du chapiteau à 12 mètres. La prémisse à une soirée « cabaret indocile » pleine de fantaisies acrobatiques, de mimes, théâtre, musiques nourries de gags. Physiques et explosifs, les artistes ont emmené le public dans une romance dont les ébats aériens d'un Roméo audacieux et d'une Juliette complice ont donné le tournis. Dur dur de se quitter alors.

Sur tous les tableaux, le cahier des charges que le festival s'était imposé lui-même a été rempli au-delà des espérances. Accession à tous par un prix libre à tous les spectacles, découverte des curiosités du patrimoine local, implication sans faille des habitants de tous âges, dans les tâches parfois ingrates, ou mis en scène par des artistes professionnels, rayonnement large dans la région, et félicitations unanimes du public.

Quoi de plus pour dresser un bilan positif ? C'est Sébastien, qui avec Rémi, Alexis et Jérémy, mettait en musique « la fête, qui le dit. Malgré la pluie de ce dimanche, nous avons accueilli près de 1.000 personnes. Soit pour les deux jours près de 2.500. » Son compère Rémi ajoute « d'autres points positifs comme le pari du côté participatif nous ont donné entière satisfaction. » Quand on sait que les artistes eux-mêmes ont dit le bonheur d'avoir été si bien accueillis, y compris dans des relations avec leurs hébergeurs familiaux, les regards se portent désormais vers un

prochain village à bascule dans le Lunévillois. Bon vent au festival numéro 2, « sans la pluie, ce serait encore mieux » ajoutent les protagonistes.

De notre correspondant local Daniel LOPPION

Vendredi le 16 Mai 2014

Photographie Teddy Bracard, jeune photographe animalier amateur de Damelevières, sera parmi les exposants du festival « Déclic nature », deuxième édition, qui débute ce soir à Blainville-sur-l'Eau

Qui est le plus rusé ?



Teddy Bracard en compagnie de son animal fétiche. Un animal sorti de nulle part. Photo Teddy Bracard
Qui observe qui ? Photo Teddy Bracard

Son père lui a TRANSMIS tout petit le virus de la nature lors de promenades à la découverte de la vie sauvage lorraine. « Nous avons voulu immortaliser ces sorties par des photos pour faire partager ces moments à notre entourage », signale Teddy Bracard. Et voilà comment ce jeune photographe animalier amateur est entré dans le monde de l'image il y a huit ans.

A à peine 19 ans, le jeune homme, qui vit à Damelevières, possède déjà une solide expérience dans son domaine et un beau palmarès au niveau des concours internationaux (voir texte ci-contre). Son style est déjà reconnu : le plus souvent, un animal qui émerge de quelque part avec un flou devant et un autre derrière lui. Teddy Bracard a aussi déjà quelques expos à son actif (il a été repéré au cours de celles-ci), plus des actions comme des diaporamas pédagogiques réalisés pour des écoles, des photos pour des brochures du conseil général... « Je n'en ferai pas mon métier : je veux que cela reste une passion. Quand on court après une photo, ce n'est plus le même plaisir ». Pour lui, cet art reste un moyen de se vider la tête avec une liberté totale d'action. Au fur et à mesure de ses sorties, il est plus performant et perfectionniste. « Je sais ce que je veux et je prends de plus en plus de plaisir ».

Dès ce vendredi, lors du deuxième festival de photographie naturaliste en Val-de-Meurthe, il côtoiera un grand de la discipline : Vincent Munier. Ce dernier exposera en tant qu'invité d'honneur avec son meilleur ami, Benoit Palusinski pour qui ce sera une première. Après l'inauguration d'aujourd'hui, tous se retrouveront chez les parents de Teddy Bracard pour un barbecue géant à proximité de bribes d'affûts, disséminées dans le jardin.

Côté exposition, au milieu des 22 autres photographes venus d'ici et d'ailleurs, Teddy Bracard dévoilera 16 de ses photos prises au Canada en juillet 2013. On y retrouvera sur quelques-unes, son animal fétiche version canadienne : le renard. « J'ai passé beaucoup de temps à le chercher. Sur certaines approches, on est pratiquement sûr de l'avoir ». Et hop, disparu le goupil. Et parfois l'inverse se passe alors : « C'est lui qui m'observe ». Du coup, le jeune homme se pose toujours cette question quand il part pour le figer avec son boîtier : « Qui sera le plus rusé ? ».

A part cette exposition, le jeune lycéen de Pixérécourt n'a pas de projet photo en vue pour le moment. Il espère après sa terminale continuer ses études avec un BTS gestion et protection de la nature. « Cela me permettrait d'exercer un métier qui pourrait se concilier avec la photo ». Son but du moment : décrocher une mention AB à son bac.

X.C.

Festival « Décllic nature », du 16 au 18 mai à Blainville-sur-l'Eau (maison des fêtes et de la culture) et Damelevières (espace nature sensible de Plain). Renseignements : 03.83.71.43.62.
www.festivaldecllicnature.jimdo.com. ; www.teddybracard.com. Le palmarès de Teddy

2011 : Premier et deuxième prix (jeunes) au Wild wonders of Europe, concours mensuel d'août et novembre.
Premier, deuxième et troisième prix (Jeunes) au Wild wonders of Europe, concours mensuel de septembre.

2012 : Premiers prix « Animaux sauvages » et « Autres animaux sauvages », catégorie 16-18 ans au Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der. Grand Prix « moins de 18 ans » au Concours international de la photo nature de Namur.

2013 : Prix « Mini-série » au Concours international de la photo nature de Namur. Premier prix pour son projet « La nature à travers l'objectif » aux Alérions de la jeunesse.

Palmarès

2011 : Premier et deuxième prix (Jeunes) au Wild Wonders Of Europe, concours mensuel d'Août, premier, deuxième et troisième prix (Jeunes) au Wild Wonders Of Europe, concours mensuel de Septembre, premier et deuxième prix (Jeunes) au Wild Wonders Of Europe, concours mensuel de Novembre.

2012 : Premiers prix « Animaux Sauvages » et « Autres Animaux Sauvages », catégorie 16-18 ans au Festival International de la photographie animalière et de Nature de Montier en Der. Grand Prix « moins de 18 ans » au Concours International de la photo nature de Namur.

2013 : Prix « Mini-série » au Concours International de la photo nature de Namur. Premier prix pour mon projet « La nature à travers l'objectif » aux Alérions de la Jeunesse, récompensé donc par la Région Lorraine.

Mercredi le 18 Juin 2014 **Val-et-Châtillon**

L'aire de camping-car inaugurée



Le ruban a été coupé par les personnalités présentes.



De nombreux élus ont assisté à cette inauguration

C'est en présence de Philippe Arnould, président de la communauté de communes du Piémont Vosgien, de nombreux élus, de Mme la sous-préfète Véronique Isart, de représentants des partenaires, ainsi que du président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein, que l'aire de camping-car a été officiellement inaugurée.

Les travaux de cette aire de service et de stationnement, où l'on peut trouver les commodités recherchées par les amateurs (eau, électricité et cuve de vidange), ont commencé en automne dernier pour se terminer au printemps. Le site comprend six places (quatre pour petits et deux pour grands camping-cars), et il est situé à l'entrée du parc communal.

Ce projet, inscrit dans le programme de développement touristique porté par la communauté de communes, va permettre d'accueillir de nouveaux touristes, susceptibles de rester jusqu'à 48 h sur le territoire grâce à ce service. Le lieu choisi pour cette réalisation n'est pas anodin. Son cadre paysager, sa proximité de sites touristiques à visiter comme le musée du textile ou la scierie hydraulique de Machet ; et l'envie d'ouvrir nos cadres naturels aux touristes par les nombreuses promenades dans les forêts proches de l'aire a conforté l'intérêt de ce site.

Cette aire de service a pu être réalisée grâce à l'achat par la commune, en 1986, du site des anciens bâtiments industriels qui représentaient une surface de 5 ha sur une surface totale de 8 hectares.

Des premiers camping-caristes ont déjà profité des installations, espérons que, pendant cette période estivale, d'autres y feront escale. Ils participeront ainsi à l'économie touristique initiée sur le territoire.

Dimanche le 22 Juin 2014 **Baccarat**

Baccarat : désormais accessible à tous



Le Concorde à Baccarat, une salle de cinéma confortable entièrement modernisée.

En partenariat avec le Pays Lunévillois et la communauté de communes des Vallées du Cristal, le cinéma Concorde organise un « Tedibus » afin de permettre aux personnes des villages, plus particulièrement celles des cantons de Baccarat et de Badonviller, d'être véhiculées pour assister aux projections.

Le Tedibus est un transport ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour 2 EUR l'aller simple et 3 EUR pour un aller-retour, il est possible d'être conduit d'un village au cinéma, et inversement. Soutenu par la mairie de Baccarat et la CCVC, le cinéma s'est engagé, avec ces collectivités, à développer une politique culturelle au service de l'ensemble du territoire. Cela se traduit d'abord par le maintien d'un prix d'entrée de 5 EUR, resté inchangé malgré les importants travaux de rénovation réalisés, tant au niveau du passage à la projection numérique que par l'ensemble de la sonorisation dolby entièrement modernisée. Cela se poursuit dorénavant par ce nouveau partenariat avec le Pays Lunévillois. Pour tester ce dispositif, deux séances sont proposées : la première, le jeudi 26 juin, à 14 h 30, pour le film « Avis de mistral » avec Jean Reno, l'histoire d'un grand-père rencontrant pour la 1ère fois ses trois petits-enfants. Le clash des générations qui va s'ensuivre va tous les transformer profondément ; la deuxième, le vendredi 4 juillet, à 20 h 30, pour le film « Barbecue », avec Lambert Wilson, Franck Dubosc et Florence Foresti (après un infarctus, Antoine, qui a passé sa vie à faire attention à tout, va changer sa vie. Mais en voulant changer sa vie, on change forcément celle des autres...). Deux bons films proposés au choix des spectateurs intéressés. Pour réserver le voyage de chez soi au cinéma, il suffit d'appeler la centrale de réservation au 03.57.54.11.11, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Une maison sur bascule



Une première installation visuelle, opérée par les membres de l'association du Village à bascule.

C'est sous la neige et les deux pieds dans le verglas qu'a débuté la première action de l'association du Village à bascule, sur la communauté de communes du Piémont vosgien (CCPV). Une première action qui a pris la forme de l'installation d'une maison sur bascule, comme signe de ralliement, dans le parc du Souvenir français, dans la localité.

Ce premier acte concret fait suite à la validation, par les élus de la communauté de communes, de la mise en place d'actions culturelles sur tout le territoire, avec pour point d'orgue un grand festival en 2016.

Par cette installation symbolique, l'association fait savoir que la réflexion sur le projet de festival « Le village à bascule » est ouverte et va bientôt débuter. Dans un premier temps, il s'agira de réfléchir, avec tous les acteurs locaux, aux animations et manifestations susceptibles d'être mises en oeuvre sur tout le territoire durant ce festival, mais aussi en amont de ce projet final.

Une première réunion publique capitale pour la mise en route de ce projet est prévue à la mi-février. Elle permettra d'évaluer les envies et attentes de la population de la Com'Com du Piémont Vosgien.

Toutes les personnes souhaitant s'investir à la construction de ce festival, ainsi que toutes les associations du Piémont Vosgien qui voudraient créer des manifestations en amont du festival et y participer, sont les bienvenues.

Le but de l'association du Village à bascule est de créer, sur deux ans, « un mouvement de solidarité et de lien social basé sur la culture entre tous les habitants, institutions (école, mairie...) et associations de ce territoire en apportant leur savoir et leur aide ».

Leur vision des choses peut s'apparenter à un vieil adage chinois : « Avec volonté et détermination, ensemble on peut déplacer des montagnes ».

Réunion publique pour la mise en route de ce projet, vendredi 13 février, à 20 h, à la salle des fêtes de Petitmont.